



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 21-25 juin 2021

Distribution: générale

Date: 18 novembre 2021

Original: anglais

Point 14 de l'ordre du jour

WFP/EB.A/2021/14

Résumé des travaux de la session annuelle
de 2021 du Conseil d'administration

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

Résumé des travaux de la session annuelle de 2021 du Conseil d'administration

Table des matières

Questions stratégiques actuelles et futures	4
2021/EB.A/1 Déclaration liminaire du Directeur exécutif.....	4
Invités d'honneur	7
Questions diverses	8
2021/EB.A/2 Point sur la participation du PAM aux préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021.....	8
Questions de politique générale	9
Point sur l'élaboration du Plan stratégique du PAM pour 2022-2026	9
Questions diverses.....	11
Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel	11
Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique	13
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est	15
Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord	16
Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe	18
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest	20
Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes	22
2021/EB.A/3 Plan stratégique de pays – Cuba (2021–2024).....	24
Rapports annuels	25
2021/EB.A/4 Rapport annuel sur les résultats de 2020.....	25

Questions d'administration et de gestion.....	27
Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil	27
Rapports annuels (suite)	28
2021/EB.A/5 Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2020.....	28
2021/EB.A/6 Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2020 et Note de la direction	29
Questions de politique générale (suite)	30
2021/EB.A/7 Politique du PAM en matière de personnel	30
2021/EB.A/8 Politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption	32
2021/EB.A/9 Politique révisée de communication des rapports de contrôle émanant du Bureau de l'Inspecteur général	33
2021/EB.A/10 Point sur le plan d'exécution de la politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle.....	33
2021/EB.A/11 Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective en 2020.....	35
Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)	37
Ressources, questions financières et budgétaires	38
2021/EB.A/12 Rapport annuel du Comité d'audit.....	38
2021/EB.A/13 Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif.....	40
2021/EB.A/14 Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2020.....	42
2021/EB.A/15 Comptes annuels vérifiés de 2020.....	43
2021/EB.A/16 Rapport de l'Auditeur externe sur les initiatives internes d'importance primordiale et réponse de la direction du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe	44
2021/EB.A/17 Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires et réponse de la direction du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe	45
2021/EB.A/18 Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe	47
2021/EB.A/19 Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1er janvier-31 décembre 2020)	48
2021/EB.A/20 Utilisation de l'excédent du Compte spécial d'auto-assurance	49
Rapports d'évaluation.....	49
2021/EB.A/21 Rapport succinct de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au Programme alimentaire mondial et réponse du PAM	49
2021/EB.A/22 Rapport annuel sur l'évaluation en 2020 et réponse de la direction.....	50
2021/EB.A/23 Rapport succinct de l'évaluation stratégique de la contribution des activités d'alimentation scolaire à la réalisation des objectifs de développement durable et réponse de la direction	52
2021/EB.A/24 Synthèse des éléments factuels et des enseignements relatifs au renforcement des capacités des pays tirés des évaluations décentralisées et réponse de la direction.....	53

2021/EB.A/25	Point sur l'application des recommandations issues des évaluations.....	54
Questions diverses (suite).....		55
	Point sur le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies.....	55
Questions d'administration et de gestion (suite)		56
2021/EB.A/26	Nomination de deux membres du Comité d'audit	56
2021/EB.A/27	Nomination de l'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle.....	56
2021/EB.A/28	Rapport du Corps commun d'inspection: le multilinguisme dans le système des Nations Unies	57
	Point sur les achats de produits alimentaires.....	58
Questions de politique générale (suite).....		60
	Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida	60
Questions diverses (suite).....		61
	Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM.....	61
Résumé des travaux du Conseil d'administration.....		61
2021/EB.A/29	Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration	61
Vérification des décisions et recommandations adoptées		62
ANNEXE I		63
	Décisions et recommandations	63
ANNEXE II		70
	Ordre du jour	70
Liste des sigles utilisés dans le présent document.....		73

Questions stratégiques actuelles et futures

2021/EB.A/1 Déclaration liminaire du Directeur exécutif

1. Le Directeur exécutif a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil et aux observateurs à cette session qu'il espérait être la dernière à se tenir à distance. Faisant le point sur la situation dans le monde, il a signalé que la riposte internationale à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) avait certes permis d'éviter en 2020 une famine généralisée, la déstabilisation et des migrations, mais les perspectives pour 2021 étaient désastreuses du fait de la persistance de la pandémie, à laquelle s'ajoutaient le changement climatique et les conflits. Nombre des 47 documents qui seraient présentés à cette session avaient pour objet d'aider le PAM à relever ces défis d'une manière encore plus stratégique, plus responsable et plus efficace.
2. Parmi les sujets susceptibles d'être fréquemment abordés au cours des débats du Conseil figuraient le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et la coalition mondiale pour les repas scolaires, qui serait lancée pendant le sommet afin que d'ici à 2030, tous les enfants scolarisés dans le monde entier reçoivent des repas nutritifs à l'école. Les efforts déployés par le PAM pour améliorer la culture organisationnelle étaient un autre grand thème. La récente enquête mondiale menée auprès du personnel avait permis de recueillir les réponses de 84 pour cent des effectifs globaux du PAM, soit 16 653 personnes, dont 92 pour cent déclaraient être fiers de travailler pour le PAM. Des améliorations avaient été également enregistrées s'agissant du point de vue du personnel sur l'encadrement et la collaboration au sein des équipes, et sur l'appui apporté par la direction concernant l'avancement professionnel et les suggestions du personnel visant à améliorer les méthodes de travail. Par ailleurs, des progrès avaient été réalisés en matière de parité des sexes, les femmes occupant actuellement 46 pour cent des postes internationaux et 38 pour cent des postes nationaux.
3. S'agissant de la situation mondiale, le Directeur exécutif a fait observer que la pandémie avait eu pour effet de porter le nombre de personnes classées en phases 3, 4 ou 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) à 270 millions, dont 41 millions en phase 4 et 580 000 en phase 5. Rien que pour venir en aide à ces dernières, les dépenses à engager s'élevaient à 6 milliards de dollars É.-U. Parmi les régions suscitant des inquiétudes particulières figuraient la République arabe syrienne, où 12 millions de personnes étaient classées en phases 3, 4 ou 5 de l'IPC, et Madagascar, où les épisodes de sécheresse répétés associés à la pandémie avaient retardé les progrès, ce qui avait entraîné une situation de famine et montré comment les pays pauvres payaient le prix du changement climatique provoqué dans une large mesure par les pays les plus riches. Le nombre de personnes classées en phases 3, 4 ou 5 de l'IPC avait également augmenté en République démocratique du Congo, en Afghanistan, au Yémen, en Éthiopie, au Soudan, au Soudan du Sud, au Nigéria et au Burkina Faso, et la situation risquait de s'aggraver encore, notamment avec le retour imminent de la saison des ouragans et des cyclones.
4. La semaine dernière, le Directeur exécutif avait pris la parole pendant la session spéciale du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) consacrée au conflit en cours dans la région du Tigré en Éthiopie. On estimait que dans cette région, plus de 4 millions de personnes se trouvaient en phases 3, 4 ou 5 de l'IPC et qu'il était donc impératif de prendre immédiatement des mesures. À la suite du plaidoyer du Directeur exécutif, le Premier Ministre avait autorisé un accès humanitaire à cette région, et le PAM menait actuellement des consultations approfondies avec les autorités militaires sur les questions en suspens. Des progrès avaient été accomplis concernant l'obtention de visas et de téléphones satellitaires et le PAM espérait élargir son accès au Tigré dans les prochains jours. Cela lui permettrait, en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres partenaires, de porter le nombre des personnes secourues de 1,3 million à 1,6 million d'ici à la fin de juin et à 2,1 millions en juillet. Dans cette région, 90 pour cent de la récolte de 2020 et 80 à 90 pour cent

- du bétail avaient été perdus dès le début du conflit, ce qui créait des problèmes pour la période des semis en cours et faisait courir le risque d'une aggravation de la faim et de la malnutrition.
5. Pour conclure, le Directeur exécutif a présenté la situation financière pour 2021. Jusqu'ici, le PAM n'avait reçu que 26 pour cent des 15,3 milliards de dollars nécessaires pour 2021, et il comptait mobiliser au total 8,5 milliards de dollars d'ici à la fin de l'année, contre 8,9 milliards de dollars en 2020. Le Directeur exécutif engageait les donateurs à porter les recettes de 2021 à 12 milliards de dollars; faute de fonds suffisants, les rations devaient être réduites en de nombreux endroits, ce qui avait des conséquences désastreuses pour les 139 millions de personnes que le PAM prévoyait de secourir. Ce n'est que grâce au soutien des donateurs que l'action du PAM pourrait continuer d'être la plus efficace, et le Directeur exécutif priait instamment la communauté internationale de ne pas sous-estimer les problèmes rencontrés.
 6. Sachant que nombre de donateurs traditionnels du PAM étaient confrontés aux conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, les membres se sont félicités du succès des initiatives de collecte de fonds menées par le Directeur exécutif et ont fait observer que les contributions sans précédent mobilisées en 2020 étaient la preuve de la confiance accordée par la communauté internationale au PAM. Il y avait lieu de se féliciter de l'approche novatrice adoptée par le PAM pour mobiliser des ressources et élargir la base de donateurs, mais plusieurs membres ont noté avec inquiétude que la part des contributions souples et non assorties de conditions n'avait pas progressé et ils ont prié instamment les donateurs d'accorder des financements souples et pluriannuels, conformément aux engagements pris dans le cadre du *Grand Bargain* (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) et du pacte de financement. Attendu que le Directeur exécutif avait mis en garde contre une famine imminente, il était également essentiel que les donateurs augmentent leurs contributions globales.
 7. Les membres ont salué les résultats obtenus par le PAM, qui était venu en aide à un nombre sans précédent de bénéficiaires malgré de grandes difficultés sur le plan opérationnel. En particulier, ils félicitaient le PAM pour: sa détermination à assurer une programmation souple et réactive en collaboration avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires; l'accroissement de sa participation à la lutte contre les causes profondes de l'insécurité alimentaire et des situations de crise, et au renforcement de la résilience à cet égard; sa prise en compte du repositionnement en cours du système des Nations Unies pour le développement; et son rôle de direction des modules de la sécurité alimentaire, de la logistique et des télécommunications d'urgence. De nombreux membres ont mis en évidence les contributions de leur gouvernement aux initiatives nationales et internationales concernant la sécurité alimentaire, la protection sociale et autres actions humanitaires et de développement, dans le cadre notamment de la collaboration avec les programmes du PAM dans leur propre pays et ailleurs.
 8. Certains membres ont encouragé la direction à continuer de se concentrer sur le fondement du mandat du PAM, et nombre d'entre eux ont exprimé leur soutien en faveur de l'engagement croissant de l'organisation autour du lien entre action humanitaire, développement et paix. L'attribution du prix Nobel de la paix au PAM en 2020 témoignait de la prise de conscience que le PAM était un partenaire important dans les situations de conflit et que l'assistance alimentaire était un facteur essentiel pour prévenir et atténuer les conflits, y compris au moyen de programmes qui reliaient les interventions d'urgence visant à sauver des vies aux activités destinées à renforcer la résilience des communautés et à remédier aux causes profondes de la faim. Les membres ont salué la détermination du PAM à promouvoir les principes humanitaires dans des situations de conflit complexes et à garantir l'impartialité, l'adaptabilité et l'efficacité de ses actions. La reconnaissance de cet engagement par la communauté internationale aidait le PAM à jouer le rôle qui était le sien s'agissant du "triple lien" et à négocier avec succès l'accès de l'aide humanitaire lorsque celui-ci était compromis en raison d'un conflit ou pour d'autres

raisons, comme dans la région du Tigré en Éthiopie et en République bolivarienne du Venezuela.

9. Les membres ont fait observer que la pandémie, non seulement avait causé de graves dommages économiques et sociaux dans les pays hôtes ou donateurs, mais avait également fait apparaître les points faibles des structures et systèmes mondiaux et montré que les acteurs humanitaires devaient suivre des approches coordonnées et collectives, en partenariat avec les gouvernements. La formulation, en cours actuellement, du nouveau Plan stratégique du PAM pour 2022-2026 offrait l'occasion de mettre à profit ces enseignements, et les membres attendaient avec impatience de recevoir la première version du plan en juillet, avant de contribuer à son élaboration au cours des mois suivants.
10. Les membres recommandaient que le nouveau plan stratégique mette en évidence et précise les avantages comparatifs du PAM et le rôle qu'il jouait pour répondre aux besoins humanitaires présents tout en cherchant à réduire les besoins futurs; en outre, la priorité devait être donnée au renforcement de la mobilisation autour du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix en se fondant sur les effets constatés. Il faudrait pour ce faire renforcer les partenariats, notamment avec les acteurs locaux et les autres organismes ayant leur siège à Rome, en répartissant clairement les tâches et en établissant des critères concernant la participation des partenaires, en particulier en matière de renforcement de la résilience, d'action climatique, de protection sociale et de maintien de la paix.
11. Les personnes touchées ainsi que les institutions et les communautés locales devraient être consultées pendant la conception des programmes, afin qu'ils soient conformes aux priorités locales. Ceci était particulièrement nécessaire dans le cas des initiatives de renforcement de la résilience, qui seraient un élément central dans la plupart des travaux du PAM et devraient comprendre des activités rémunératrices et des mesures relatives aux achats locaux. Les membres se sont félicités des activités entreprises par le PAM en matière de préparation et de prévention et pour recenser les risques menaçant la sécurité alimentaire, y compris dans les pays à revenu intermédiaire exposés à des catastrophes naturelles fréquentes et aux effets du changement climatique, comme dans certaines régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le plan devrait également prévoir: des dispositions visant à renforcer sans relâche les capacités nationales; la mise en œuvre intégrale de la politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle; la promotion de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes, et la lutte contre la violence sexiste et sexuelle; et l'intégration des personnes handicapées en tant qu'agents, responsables et bénéficiaires des programmes du PAM à part entière.
12. Les membres attendaient avec intérêt de participer aux prochains débats sur les préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et le lancement de la coalition mondiale pour les repas scolaires, sur la politique en matière de personnel et les questions connexes, et sur le développement du multilinguisme au PAM et dans le système des Nations Unies. Ils ont souhaité la bienvenue à l'Inspectrice générale qui venait d'être nommée. Exprimant leur inquiétude au sujet de l'augmentation de l'insécurité alimentaire due à la pandémie, au changement climatique et aux conflits, ils ont réaffirmé qu'ils étaient déterminés à continuer d'aider le PAM et la communauté internationale à s'attaquer à ces problèmes et à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030.
13. Le Directeur exécutif a remercié les membres du Conseil de leur soutien, financier ou autre, et notamment d'inciter le PAM à conserver son rôle de chef de file de la communauté humanitaire internationale, et il a confirmé sa détermination à garantir que le PAM serait parfaitement en mesure de faire face à toutes les éventualités.

Invités d'honneur

14. Au titre de ce point de l'ordre du jour, deux invitées d'honneur, Mme Amina J. Mohammed, Vice-Secrétaire générale de l'ONU, et Mme Agnes Kalibata, Envoyée spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires devant se tenir en 2021, se sont adressées au Conseil.
15. Dans son allocution vidéo, la Vice-Secrétaire générale a remercié les membres du Conseil pour leur participation aux préparatifs du Sommet sur les systèmes alimentaires, qui contribuerait utilement selon elle à encourager les actions axées sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Elle a déclaré que le PAM et les autres organismes ayant leur siège à Rome joueraient un rôle central dans la suite donnée aux résultats attendus du sommet.
16. L'Envoyée spéciale pour le Sommet sur les systèmes alimentaires a présenté le processus consultatif dans le cadre duquel des éléments d'information étaient recueillis au niveau national, régional et mondial et utilisés pour les préparatifs du sommet, et elle a souligné que, outre les États Membres de l'ONU, des organisations non étatiques, des communautés, des jeunes et des producteurs vivriers y participaient. Les priorités recensées grâce à ce processus consultatif seraient utilisées pour rédiger une déclaration d'action qui serait présentée par le Secrétaire général au sommet; les milliers de solutions répertoriées selon les diverses pistes d'action, organisées en groupes, formeraient une mine de références que les régions, les pays et les communautés pourraient consulter à l'avenir s'ils prévoyaient de transformer leurs systèmes alimentaires.
17. S'exprimant au nom de leurs listes, les membres du Conseil ont déclaré qu'ils soutenaient sans réserve le sommet et félicité le PAM et les autres organismes ayant leur siège à Rome pour leur participation aux préparatifs de cet événement.
18. Les membres du Conseil ont déclaré que ce sommet offrait l'occasion de mener des débats approfondis et constructifs sur l'ensemble des questions relatives à l'agriculture et aux systèmes alimentaires. Ils préconisaient d'adopter une approche inclusive, transparente et participative pour les préparatifs et de s'appuyer sur des concepts définis d'un commun accord concernant les ODD et la décennie d'action, en s'attachant à dégager un consensus et à éviter le double emploi avec les travaux menés par d'autres organismes des Nations Unies.
19. Ils ont expliqué que les États Membres avaient un rôle essentiel à jouer en mettant en œuvre des solutions garantissant que les systèmes alimentaires contribuaient à la réalisation des ODD et ils ont demandé qu'ils aient la possibilité d'examiner les résultats du sommet par l'intermédiaire des organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome.
20. Les membres du Conseil ont demandé de plus amples renseignements sur: la participation des acteurs non étatiques au sommet; les mécanismes par lesquels les solutions et les coalitions seraient choisies en vue de leur présentation au sommet; et la suite à donner et la gouvernance concernant les résultats du sommet. Ils se sont déclarés favorables à la tenue de réunions en personne, portant notamment sur les dialogues organisés au niveau national, dans le cadre du pré-sommet et ont demandé des précisions sur la formule retenue pour les événements organisés au niveau ministériel.
21. Accueillant avec satisfaction la création de la coalition pour les repas scolaires, les membres du Conseil ont prié instamment la Vice-Secrétaire générale de continuer à collaborer avec les États Membres afin de garantir le succès de son lancement pendant le sommet. Ils ont demandé qu'une place importante lui soit faite lors de la réunion ministérielle pré-sommet, dans la déclaration d'action du Secrétaire général pour le sommet et dans le cadre d'une manifestation parallèle pendant le sommet.

22. L'Envoyée spéciale a expliqué que les acteurs non étatiques pourraient participer au pré-sommet et au sommet, soit dans le cadre de leur délégation nationale, soit individuellement; un certain nombre de places avaient été réservées pour les membres de la société civile et les représentants du secteur privé qui souhaiteraient assister en personne au pré-sommet. S'agissant de la formule retenue pour le pré-sommet, elle a précisé qu'il serait possible de participer à toutes les sessions à distance ou en personne. De nombreux pays participeraient à distance, mais des dispositions avaient été prises à l'intention des ministres qui souhaiteraient faire leur déclaration en personne.
23. Elle a noté que des domaines de convergence étaient mis en évidence grâce aux pistes d'action et aux dialogues nationaux et indépendants; ceux qui étaient également conformes aux ODD formeraient le point de départ de la déclaration d'action du Secrétaire général. Les dialogues nationaux favorisaient la participation multisectorielle et constituaient un moyen qui, elle l'espérait, resterait en place après le sommet, pour formuler des stratégies de transformation des systèmes alimentaires conformes aux priorités nationales.
24. S'agissant du rôle joué par les coalitions, elle a déclaré qu'elles étaient dirigées par des États Membres et visaient à garantir un changement systémique et non pas uniquement à l'échelle nationale. Elle s'est félicitée du ferme soutien apporté à la coalition pour les repas scolaires précisant que, dans la mesure où les coalitions liées au sommet devaient viser à favoriser un changement général, la coalition pour les repas scolaires devrait aller au-delà de l'objectif consistant à nourrir des enfants et démontrer sa capacité à induire un changement porteur de transformations concernant les systèmes alimentaires.
25. Pour ce qui est de la gouvernance et de la suite à donner, elle a indiqué que les systèmes alimentaires relevaient des institutions et que le sommet cherchait à insuffler de l'énergie dans le processus de changement porteur de transformations mis en œuvre par ces institutions. L'objectif était de renforcer leurs capacités et de les encourager à suivre l'évolution de leurs initiatives pendant la décennie d'action, afin de garantir que les systèmes alimentaires contribueraient à la réalisation du Programme 2030.

Questions diverses

2021/EB.A/2 Point sur la participation du PAM aux préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021

26. Le Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement a indiqué que le PAM codirigeait deux des trois domaines d'action relevant de la piste d'action n° 5 du Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires à venir, ainsi qu'un grand nombre de groupes de solutions, notamment ceux relatifs au lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, aux achats locaux et à la gestion des crises et des risques climatiques. Le PAM codirigeait également les groupes de solutions relevant des pistes d'action n^{os} 1 et 2.
27. Qualifiant le sommet de point de départ, le Directeur a déclaré que le PAM étudiait déjà comment intégrer ses résultats dans l'évaluation, l'analyse et la conception des programmes se rapportant à la prochaine génération de plans stratégiques de pays (PSP) et au nouveau plan stratégique. Le volet des partenariats déjà établis relatif aux systèmes alimentaires serait également renforcé, et l'équipe spéciale du PAM chargée des systèmes alimentaires améliorerait la coordination interne dans ce domaine.

28. S'exprimant au nom de sa liste, un membre du Conseil a instamment prié le PAM de nouer autant de partenariats que possible, afin d'optimiser l'utilisation des ressources financières limitées. Il a préconisé de mettre l'accent sur les besoins de l'Afrique dans le nouveau plan stratégique, indiquant que les pays africains étaient ceux qui étaient le plus touchés par les crises. Il a invité le PAM à tenir le Conseil informé de la suite donnée au sommet, afin de s'assurer qu'elle répondait aux attentes des membres. À cette fin, son pays organisait un dialogue à l'échelle régionale pour examiner les priorités du sommet pour les pays d'Afrique.
29. Un membre du Conseil a demandé au PAM de créer des synergies entre le Sommet sur les systèmes alimentaires et le Sommet sur la nutrition pour la croissance, qui se tiendrait plus tard en 2021. Un autre membre a fait observer que le Sommet sur les systèmes alimentaires coïnciderait avec l'élaboration du nouveau plan stratégique du PAM et demandé de quelle façon la direction s'assurerait que les résultats du sommet y seraient pris en compte.
30. Un membre du Conseil a déclaré qu'il ne faudrait prendre aucune mesure coercitive unilatérale contre les pays en développement, car de telles mesures avaient un effet préjudiciable sur la sécurité alimentaire ainsi que sur le développement de la résilience et la création de systèmes alimentaires durables.
31. Le Directeur a accueilli avec intérêt la proposition tendant à organiser un dialogue à l'échelle régionale pour l'Afrique et confirmé qu'il existait des liens solides entre le sommet et d'autres processus mondiaux, parmi lesquels le Sommet sur la nutrition pour la croissance et la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. S'agissant du nouveau plan stratégique, les aspects relatifs aux systèmes alimentaires avaient déjà été pris en compte dans l'analyse du contexte, la théorie du changement et la ligne de visée; il faudrait faire preuve de flexibilité pour intégrer les résultats du sommet, mais le PAM escomptait parvenir à s'en faire une idée claire à partir de ceux qui découleraient probablement du pré-sommet.
32. L'Envoyé spécial adjoint du Secrétaire général pour le Sommet sur les systèmes alimentaires a remercié le PAM et son Conseil pour leur appui aux préparatifs du sommet. La suite à donner au sommet serait arrêtée pendant la rencontre, mais la Vice-Secrétaire générale avait toujours dit que les organismes ayant leur siège à Rome joueraient un rôle majeur, tout comme les diverses coalitions. Donner suite au sommet nécessiterait également de déployer sans relâche des efforts à l'échelle du système, en particulier s'agissant des dialogues dirigés par les pays, qui se poursuivraient après le sommet.

Questions de politique générale

Point sur l'élaboration du Plan stratégique du PAM pour 2022-2026

33. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques a fait un point sur l'élaboration du Plan stratégique du PAM pour 2022-2026, soulignant que ce processus avait fait l'objet de nombreuses consultations jusqu'à ce jour et se félicitant de pouvoir obtenir de nouvelles indications de la part du Conseil avant le parachèvement d'un premier projet destiné à être examiné le mois suivant. À ce stade, les deux messages essentiels ressortant du processus d'élaboration étaient que pour obtenir des résultats il fallait reconnaître que les personnes devaient être mises au cœur de la conception des programmes et des interventions en tout temps, et que le PAM ne pouvait rien réaliser à lui tout seul et devait donc travailler dans le cadre de partenariats. Il ressortait tout aussi clairement qu'il fallait que le PAM développe l'offre de ses services aux gouvernements et aux partenaires, tire parti des complémentarités avec les autres acteurs et mobilise des financements qui soient pluriannuels, diversifiés et souples.

34. Les membres ont félicité le PAM des efforts déployés pour élaborer le nouveau plan stratégique, en particulier les consultations conduites à de multiples niveaux, et se sont déclarés favorables à l'attribution d'une place centrale aux personnes et aux partenariats. Ils ont aussi largement soutenu le maintien du mandat consistant à intervenir dans les situations d'urgence tout en contribuant à la transformation socioéconomique. Plusieurs membres, dont un s'exprimant au nom d'une liste, ont déclaré qu'il fallait harmoniser le plan stratégique avec le Programme 2030, et en particulier articuler le mandat du PAM autour des ODD 2 et 17, mais prévoir aussi sa contribution aux autres ODD, et définir des indicateurs de performance précis liés aux indicateurs pertinents de l'ODD 2, notamment l'indicateur 2.1.2 qui utilisait l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue.
35. En lien avec la place centrale attribuée aux personnes, un membre s'exprimant au nom d'une liste a déclaré que le plan stratégique devait s'appuyer sur la démarche novatrice adoptée par le PAM avec sa politique en matière de personnel, sa feuille de route pour l'inclusion du handicap, sa politique en matière de protection et d'obligation redditionnelle et sa politique en matière de problématique femmes-hommes, et notamment montrer comment ces orientations contribueraient à modeler les opérations du PAM et à donner une place plus centrale à la protection. Un autre membre, s'exprimant également au nom d'une liste, a vivement engagé le PAM à partager avec les populations auxquelles il venait en aide la responsabilité de la conception et de la mise en œuvre des programmes de développement local et à associer ces populations aux prises de décisions.
36. Concernant les partenariats, un membre s'exprimant au nom d'une liste a demandé que le plan stratégique indique clairement la valeur ajoutée apportée par le PAM dans chaque trajectoire du point de vue des systèmes, notamment son rôle dans chaque domaine opérationnel, ses avantages compétitifs et ses limites et les façons dont il pouvait soutenir ses partenaires et faire valoir ses propres priorités au service de son orientation future, ainsi que les domaines dans lesquels il était le mieux placé pour jouer un rôle de chef de file ou un rôle d'appui, sur la base d'éléments factuels précis, d'enseignements tirés de l'expérience et d'une analyse cohérente de ces aspects. Il a aussi vivement encouragé le PAM à privilégier une approche de travail groupé avec les autres entités des Nations Unies et les institutions financières internationales, à continuer d'œuvrer au sein des équipes de pays des Nations Unies en vue d'améliorer l'harmonisation avec les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après les "plans-cadres de coopération"), et à promouvoir l'analyse conjointe des risques, des besoins, de la vulnérabilité et des causes profondes des conflits dans les pays.
37. Les membres sont aussi tombés d'accord sur la nécessité de mobiliser des financements qui soient pluriannuels, plus diversifiés et plus souples. Un membre s'exprimant au nom d'une liste a déclaré que le plan stratégique devait comporter des étapes concrètes à cet égard. Il a estimé qu'en étant au moyen d'éléments factuels solides et précis l'ajustement des programmes existants et la future stratégie de programmation ainsi qu'une proposition de valeur mettant clairement en relief les priorités stratégiques du PAM et prévoyant des ressources suffisantes à cet égard, on encouragerait les donateurs à accroître ce type de financement. Un autre membre, s'exprimant aussi au nom d'une liste, a exhorté le PAM à laisser une place aux contributions volontaires émanant d'acteurs nationaux, qu'il s'agisse de gouvernements ou de particuliers, dans tous les pays, y compris les pays à faible revenu.
38. Un membre, s'exprimant au nom d'une liste, a demandé que l'appui aux programmes d'alimentation scolaire et le soutien en faveur des personnes déplacées bénéficient d'une plus grande attention. Un autre, s'exprimant également au nom d'une liste, a appelé le PAM à mettre en avant son excellence dans le domaine de l'intervention humanitaire, à renforcer et à intégrer l'action humanitaire anticipée dans le cadre de ses opérations d'urgence et à s'engager fermement pour le respect et la défense des principes humanitaires. À la lumière du *Grand Bargain*, le plan stratégique devait témoigner de l'importance qu'ont l'appui et les financements

locaux. Il fallait aussi faire de la prise en compte de la nutrition un élément transversal des trajectoires du changement et préciser l'orientation future et l'ambition du PAM dans ce domaine.

39. L'Économiste en chef et Directeur de la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi a abondé dans le sens des observations selon lesquelles le PAM devait continuer de centrer ses efforts sur les situations d'urgence, investir dans ses systèmes et travailler en partenariat avec les autres entités des Nations Unies, les gouvernements, les populations locales, le secteur privé et tous les autres acteurs, notamment les institutions financières internationales. Selon lui, en plus de s'efforcer de régler certains problèmes, le PAM aurait souvent à l'avenir un rôle important à jouer à rechercher les personnes les plus qualifiées pour venir à bout des difficultés rencontrées. Compte tenu de l'ampleur des besoins, il serait également essentiel de produire les éléments factuels nécessaires pour garantir l'utilisation optimale des fonds.
40. Le PAM se penchait actuellement sur le cadre de résultats stratégiques, notamment pour illustrer clairement la façon dont les ressources se traduisaient en résultats et déterminer les indicateurs les plus utiles s'agissant de mesurer l'impact, les effets directs et les produits et de définir la façon de les suivre. Il importait de distinguer les indicateurs opérationnels des indicateurs nationaux: les données relatives aux indicateurs opérationnels étaient collectées fréquemment pour assurer le suivi de ce qui était fait, décider des ajustements à apporter et déterminer dans quelle mesure l'impact souhaité était obtenu, tandis que les indicateurs nationaux révélaient les tendances à l'échelon national. Le PAM était en train de concevoir des indicateurs susceptibles de faire apparaître l'impact à ces deux niveaux. Il s'efforçait aussi d'équilibrer les priorités des diverses régions pour pouvoir répondre au mieux aux besoins des différents pays compte tenu des ressources à sa disposition.
41. La Sous-Directrice exécutive a ajouté que les débats conduits au niveau des différentes fonctions du PAM et de la direction étaient également essentiels à l'élaboration d'un plan stratégique qui soit réalisable et lié à un cadre de résultats institutionnels solide faisant apparaître les résultats obtenus et illustrant le travail effectué par le PAM. Elle a confirmé que le premier projet de plan stratégique serait établi début juillet 2021 puis qu'un deuxième projet de document tenant compte des informations communiquées en retour serait présenté en septembre, et que le projet final serait soumis au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2021, en novembre, en vue de son approbation.

Questions diverses

Exposé oral - aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel

42. Le Directeur exécutif adjoint a averti que les progrès accomplis dans l'élimination de la faim étaient remis en cause; en effet, il était prévu qu'en 2021, 270 millions de personnes seraient en situation d'insécurité alimentaire aiguë ou risqueraient fort d'y sombrer, soit une augmentation de 81 pour cent par rapport aux niveaux antérieurs à la COVID-19; 41 millions de personnes dans 43 pays relevaient des phases 4 et 5 de l'IPC. Les pays jugés les plus préoccupants étaient le Burkina Faso, l'Éthiopie, Madagascar, le Nigéria, le Soudan du Sud et le Yémen.
43. Un accès, des ressources et des solutions d'ordre politique étaient nécessaires de toute urgence pour répondre aux besoins humanitaires énormes, qui résultaient en grande partie de conflits. Le PAM prévoyait de venir en aide en 2021 à un nombre record de personnes, à savoir 139 millions, en amplifiant fortement ses opérations. Par ailleurs, il mettait davantage l'accent sur le suivi et l'analyse des conflits, les partenariats, l'alerte rapide et l'action immédiate, et les filets de protection sociale.

44. Le PAM poursuivait ses activités de renforcement de la résilience auprès des gouvernements de 70 pays dans divers domaines, parmi lesquels: les activités d'adaptation au changement climatique liées aux moyens d'existence, les systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs, les pertes après récolte, la création d'actifs et l'appui aux petits exploitants. Des progrès étaient également accomplis concernant l'inclusion du handicap, les programmes susceptibles de transformer les relations entre les sexes et les interventions axées sur l'alimentation scolaire.
45. En interne, le PAM passait en revue ses systèmes et ses procédures afin d'être en mesure d'intervenir sous 72 heures et d'intensifier ses opérations n'importe où dans un délai de six mois. La direction prévoyait d'élaborer un protocole révisé d'activation des interventions d'urgence mettant davantage l'accent sur le terrain, qui garantirait un accès aux ressources humanitaires, administratives, financières et matérielles nécessaires pour les interventions d'urgence.
46. Malgré le niveau sans précédent des prévisions de contributions pour 2021, 45 pour cent des besoins du PAM n'étaient toujours pas couverts, ce qui entraînait des déficits de financement très préoccupants pour des opérations telles que celles menées en Ouganda où, depuis avril, il avait fallu réduire à 60 pour cent les rations destinées à 1,2 million de réfugiés.
47. Les membres du Conseil se sont déclarés très préoccupés par la gravité de la crise alimentaire mondiale. Plusieurs d'entre eux ont invité la communauté internationale à s'attaquer aux causes profondes des conflits et appelé au respect du droit humanitaire et des principes humanitaires à tout moment.
48. Une membre du Conseil a recommandé au PAM de préserver l'intégrité de l'IPC et fait observer qu'il était essentiel de disposer de données précises à cette fin. Elle a encouragé le PAM à mobiliser des fonds supplémentaires auprès de sources habituelles ou non et à développer le module des télécommunications d'urgence. Une autre membre a demandé de plus amples renseignements sur la stratégie prévue par le PAM vis-à-vis de son personnel et de ses opérations en cas d'apparition de souches de COVID-19 plus contagieuses, et sur les enseignements tirés en matière de prévention et d'endiguement dans des situations caractérisées par de faibles ressources et un accès limité. Elle a également demandé comment le PAM prévoyait de préserver la sécurité alimentaire des populations se trouvant en phase 2 de l'IPC afin que leur situation ne s'aggrave pas.
49. Ces deux membres ont prié instamment le PAM de donner la priorité à la protection des bénéficiaires contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et d'assurer aux groupes marginalisés un accès sûr aux vivres et aux services essentiels.
50. Un membre du Conseil a accueilli avec satisfaction l'intensification des opérations d'urgence et de renforcement de la résilience prévue en 2021 et préconisé d'investir davantage en faveur de l'alerte et de l'action rapides et du financement anticipé. Après s'être félicité de l'accroissement des contributions des donateurs, il a toutefois estimé qu'un montant plus important était nécessaire et que le PAM devrait également chercher à augmenter les gains d'efficacité et à classer les besoins par ordre de priorité.
51. Un membre a remercié le Conseil d'avoir approuvé le plan stratégique pour son pays.
52. La direction a indiqué que, pour les populations relevant de la phase 2 de l'IPC, le PAM avait mis en œuvre des activités de renforcement de la résilience qui permettaient aux personnes de maintenir ou d'améliorer leurs moyens d'existence; ces activités pâtissaient toutefois d'importants déficits de financement. Le PAM donnait la priorité à la protection et à l'inclusion des groupes vulnérables et améliorait les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports, afin de mieux détecter les problèmes. La protection des données des bénéficiaires était également renforcée, grâce notamment au recrutement récent d'une responsable de la protection des données.

53. Des efforts seraient déployés en interne pour faire face à la forte augmentation des besoins humanitaires, conformément au nouveau plan stratégique. La stratégie en matière de protection sociale avait été actualisée et des progrès avaient été réalisés dans la mise en œuvre de la politique de mobilisation de fonds auprès du secteur privé; le Sommet sur les systèmes alimentaires serait une excellente occasion de collaborer avec le secteur privé. Afin d'améliorer le financement des activités relatives au climat, le PAM analysait les lignes budgétaires qui lui étaient consacrées pour une série de donateurs. L'organisation donnait également la priorité aux partenariats dans les domaines du climat et de l'action préventive.
54. Le PAM se préoccupait avant tout d'assurer la continuité des opérations malgré la COVID-19, grâce aux mesures suivantes: développer la capacité de suivi à distance, y compris par l'intermédiaire des partenaires locaux; adapter les installations et les protocoles de distribution de produits alimentaires; renforcer la formation sur la fourniture d'une assistance alimentaire pendant les crises sanitaires; et simplifier le déroulement des opérations.

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

55. Le Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique a averti que la pandémie de COVID-19 continuait de faire des ravages dans la région, où le nombre de cas avait triplé depuis le 1^{er} janvier 2021. Les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté étaient remis en cause et l'insécurité alimentaire s'aggravait. Au cours du premier semestre de l'année, le PAM était venu en aide à près de 11 millions de personnes, notamment grâce aux distributions générales de vivres, aux rations à emporter au titre de l'alimentation scolaire et à l'appui aux moyens d'existence; des travaux étaient en cours avec des partenaires dans le Pacifique en vue de l'établissement du premier système de surveillance de la sécurité alimentaire de la région.
56. Les opérations d'urgence avaient été intensifiées au Myanmar et en Afghanistan, et le PAM continuait d'apporter un soutien massif aux réfugiés rohingya au Bangladesh. Au Myanmar, l'économie et les services sociaux de base étaient au bord de l'effondrement à la suite d'une flambée de violence. Le PAM était venu en aide à plus de 1 million de personnes, dont 330 000 dans des centres urbains, 30 000 personnes récemment déplacées et 220 000 écoliers. L'accès humanitaire était extrêmement difficile dans plusieurs États, où se trouvaient 200 000 personnes récemment déplacées. Le PAM plaidait en faveur d'un accès immédiat, du respect du droit humanitaire et d'une solution politique rapide afin d'éviter une catastrophe humanitaire.
57. En Afghanistan, une personne sur trois était exposée à l'insécurité alimentaire et dans 27 des 34 provinces, la malnutrition atteignait le seuil d'urgence. Une grave sécheresse avait compromis la production vivrière et le conflit s'intensifiait, le nombre de victimes parmi les civils ayant augmenté de 75 pour cent en 2020. L'action humanitaire se heurtait à de sérieuses difficultés, dues à l'aggravation de l'insécurité et aux importants déficits de financement.
58. Les membres du Conseil ont salué le travail du PAM dans la région et ses partenariats en matière de réduction des risques de catastrophe et d'intervention d'urgence. Ils étaient profondément préoccupés par la situation au Myanmar et s'interrogeaient sur la stratégie appliquée par le PAM pour atteindre les populations démunies dans ce pays et en Afghanistan. Ils ont demandé au PAM de se préparer à l'arrivée probable de réfugiés d'Afghanistan dans les pays voisins.
59. Les membres du Conseil ont également demandé de plus amples renseignements sur le travail du PAM dans plusieurs domaines: la production d'aliments mélangés en Inde; la planification des interventions d'urgence tenant compte des contraintes bancaires au Myanmar; les progrès accomplis dans l'intégration des personnes handicapées et l'évolution prévue de la COVID-19 dans la région. Un membre a prié instamment le PAM de ne pas délaissier les initiatives visant à lutter contre l'insécurité alimentaire chronique, la malnutrition infantile et les carences en micronutriments, en particulier dans les États insulaires du Pacifique.

60. Un membre a invité le PAM à continuer de plaider en faveur de l'accès à Cox's Bazar et d'un appui aux moyens d'existence des réfugiés de ce camp; un autre a demandé comment le PAM conciliait les opérations en cours au Myanmar avec la réponse à apporter aux nouveaux besoins d'urgence.
61. Plusieurs membres du Conseil ont indiqué qu'il était toujours nécessaire de disposer de données précises et d'un ciblage amélioré dans les zones de conflit. D'autres ont déclaré qu'il était important de recueillir davantage de données ventilées, concernant en particulier les handicapés. Une membre s'est enquis de la manière dont le PAM donnait suite aux constatations et recommandations issues des évaluations et a demandé des exemples d'enseignements tirés.
62. Le Directeur régional a fait savoir que les bureaux auxiliaires du PAM facilitaient l'accès à la plupart des régions du Myanmar; la difficulté résidait dans l'accès aux zones accueillant des populations récemment déplacées, où des organisations de la société civile faisaient de leur mieux pour intervenir, mais auxquelles les acteurs internationaux ne pouvaient pas accéder. Il n'était pas clair si les difficultés d'accès étaient intentionnelles ou résultaient de la situation chaotique, qui limitait également la capacité du PAM à recueillir des données sur les populations touchées.
63. Le PAM négociait avec le Gouvernement en vue de reprendre les transferts de type monétaire, qui avaient été suspendus en juin; des stocks de produits alimentaires d'urgence étaient en place au cas où il ne serait pas possible de parvenir à un accord sur une solution. À Cox's Bazar, l'appui aux moyens d'existence destiné aux populations d'accueil et aux réfugiés était maintenu malgré la pandémie; 740 femmes handicapées avaient été incluses dans les activités.
64. En Afghanistan, les acteurs humanitaires étaient confrontés à des difficultés d'accès physiques plutôt qu'administratives. À mesure que les combats s'intensifiaient, les voies d'approvisionnement étaient interrompues et d'autres itinéraires devaient être trouvés, en particulier dans les zones reculées. Le PAM étudiait les divers scénarios relatifs au conflit et aux déplacements en Afghanistan et au-delà de ses frontières, conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies et avec la communauté humanitaire.
65. Les vaccinations contre la COVID-19 avaient commencé, mais la couverture vaccinale était faible (10 à 15 pour cent de la population de la région). Les gouvernements avaient apporté leur soutien à la vaccination du personnel du PAM, dont environ 40 pour cent des membres étaient vaccinés.
66. En Inde, l'aide apportée sous forme d'aliments mélangés s'inscrivait dans le cadre d'un projet relatif aux services intégrés pour le développement de l'enfant; le PAM collaborait avec les collectivités locales pour établir des liens entre les coopératives de femmes qui produisaient les aliments mélangés et les filets de sécurité dans les États de l'Uttar Pradesh, du Rajasthan et de l'Odisha.
67. Le PAM avait cherché à faire davantage le lien entre les constatations issues des évaluations et la préparation des PSP. Parmi les constatations importantes figurait la conclusion selon laquelle les petits bureaux de pays devaient disposer d'un personnel maîtrisant la politique de haut niveau et il fallait prévoir des activités de plaidoyer pour soutenir les programmes axés sur le développement. Des enseignements précieux avaient été également tirés d'une évaluation des opérations menées en Afghanistan, qui seraient utiles pour le prochain PSP de ce pays.
68. S'agissant de l'intégration des personnes handicapées, le PAM procédait à une analyse des données avec le Trinity College de Dublin et modifiait ses critères de ciblage afin de garantir l'inclusion de ces personnes. Le bureau régional avait engagé un dialogue avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) au sujet de l'éducation et du handicap et apportait des modifications à ses procédures de recrutement et de gestion des bureaux afin de favoriser l'inclusion.

69. Le PAM partageait l'inquiétude des membres du Conseil concernant les États insulaires du Pacifique. Les évaluations actuelles indiquaient que, même si la consommation alimentaire n'avait pas diminué, les ménages avaient fréquemment recours à des stratégies de survie préjudiciables, en particulier à Kiribati, aux Fidji et à Vanuatu.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est

70. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est a qualifié d'extrêmement préoccupantes l'intensité et la prévalence de l'insécurité alimentaire dans la région, indiquant que 20 pour cent de la population mondiale en situation d'insécurité alimentaire aiguë y résidaient. La famine sévissait dans certaines parties du Soudan du Sud et de l'Éthiopie, et de nombreux pays étaient confrontés à de hauts niveaux de malnutrition aiguë et chronique. Les conflits étaient les principaux facteurs de l'insécurité alimentaire, les interventions en situation de conflit représentant environ 73 pour cent de l'ensemble des budgets du PAM alloués à la région.
71. Les interventions du PAM ciblant les réfugiés souffraient d'importants déficits de financement; les rations avaient été réduites, parfois de moitié dans certaines opérations, ce qui exacerbait la vulnérabilité des réfugiés à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et au Soudan du Sud. Il fallait mobiliser une somme supplémentaire de 254 millions de dollars pour être en mesure de poursuivre les opérations au cours des six prochains mois.
72. En Éthiopie, on estimait à 12,9 millions le nombre de personnes en phase 3 ou plus de l'IPC en raison d'une accumulation de chocs, notamment un conflit, une sécheresse et des invasions de criquets. Le PAM était extrêmement inquiet concernant la situation au Tigré, où 70 pour cent de la population étaient confrontés à une forte insécurité alimentaire et jusqu'à 353 000 personnes étaient en phase 5 de l'IPC. Le PAM avait devancé la déclaration de situation d'urgence de niveau 3 à l'échelle du système des Nations Unies, mobilisant une réponse équivalente en mars 2021. L'organisation atteignait 1,2 million de personnes en leur apportant une assistance en nature et s'efforçait avec des partenaires d'étendre l'appui supplémentaire généralisé à 1 million de femmes et d'enfants. Le PAM plaidait pour un accès sans réserve au Tigré et un cessez-le-feu immédiat et lançait un appel à contributions d'un montant de 203 millions de dollars afin d'être en mesure de fournir un appui de base jusqu'à la fin de 2021.
73. Le Directeur régional a également fait un point sur les interventions d'urgence au Soudan du Sud, au Soudan et en Somalie. Il a fait savoir que, malgré l'augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire, le PAM continuait de mettre en œuvre son programme visant à "changer la vie", au moyen de mécanismes tels que: l'appui à l'alimentation scolaire, les programmes nutritionnels et le renforcement des capacités au Burundi; l'appui technique relatif à l'assistance aux réfugiés au Rwanda; et les transferts de type monétaire dans le cadre de l'intervention en faveur des réfugiés en Ouganda.
74. De nombreux membres du Conseil ont fait part de leur grande inquiétude concernant la situation au Tigré, appelant à un cessez-le-feu immédiat et à un accès humanitaire total. Un membre a aussi fait valoir que les violences sexuelles et sexistes perpétrées durant le conflit constituaient une crise liée à la protection, pour laquelle la communauté internationale devait aussi intervenir de toute urgence.
75. Un membre du Conseil a invité le PAM à renforcer la résilience en Afrique de l'Est en œuvrant, au titre de ses opérations d'urgence et de ses actions de développement, dans toutes les dimensions de l'ensemble que constituent l'action humanitaire, le développement et la paix, en particulier face à la vulnérabilité multidimensionnelle croissante observée au Soudan. Une autre membre s'est enquis de la façon dont le PAM traitait la question de la protection sociale en collaboration avec les gouvernements et a aussi posé une question sur la décision du PAM de réparer les digues au Soudan du Sud, demandant si d'autres acteurs auraient pu se charger du travail.

76. Un membre du Conseil a demandé comment le PAM prévoyait d'élargir sa base de donateurs et de combler les déficits pour faire en sorte que l'assistance soit apportée dans les lieux les plus vulnérables. Faisant part de sa préoccupation suscitée par une décision récente du Gouvernement du Kenya de fermer les camps de réfugiés de Dadaab et de Kakuma, il a engagé vivement le PAM à continuer de fournir une assistance alimentaire vitale aux résidents des camps, même après la fermeture de ces derniers, et a prévenu qu'une réduction de l'assistance alimentaire pouvait être perçue comme un moyen de pousser les réfugiés à rentrer dans leur pays d'origine. Il a aussi demandé que des points réguliers soient faits sur les efforts déployés pour intégrer la coordination et la mise en œuvre du programme de soutien familial au Soudan et a exhorté le PAM à plaider auprès du Gouvernement de ce pays afin de résoudre les problèmes de sécurité, d'accès et de protection.
77. Un membre du Conseil a remercié le PAM et ses partenaires de leur appui à l'assistance humanitaire au Tigré et a donné un aperçu des efforts déployés par le Gouvernement pour soutenir l'intervention humanitaire dans la zone. Une autre membre a salué le PAM pour les activités d'alimentation scolaire qu'il conduisait dans son pays, ajoutant qu'il fallait continuer à appuyer l'intervention en faveur des réfugiés et aider le Gouvernement à développer une agriculture durable et à rendre les marchés accessibles.
78. Le Directeur régional a indiqué que le conflit devait cesser pour permettre une expansion des activités humanitaires au Tigré. Il a souligné que seule une action collective, avec les acteurs humanitaires travaillant aux côtés du Gouvernement en particulier, permettrait de trouver des solutions durables aux problèmes d'accès.
79. Le PAM travaillait avec les gouvernements sur la question de la protection sociale en Somalie et au Soudan, et des pourparlers étaient en cours au Kenya et au Burundi. Le PAM investissait lourdement dans cette zone et avait mis en place une installation d'apprentissage sur la protection sociale en collaboration avec des universitaires.
80. Il a assuré au Conseil que le PAM s'efforçait d'élargir sa base de donateurs pour la région. Des points sur le programme de soutien familial au Soudan étaient faits régulièrement lors des réunions bilatérales. Il a évoqué, lui aussi, les préoccupations suscitées par la fermeture des camps de réfugiés au Kenya et a insisté sur le fait que le PAM ne souhaitait pas qu'une réduction des rations des réfugiés soit perçue comme un moyen potentiel d'inciter les réfugiés à partir.
81. Concernant le Soudan du Sud, il a expliqué que la digue avait été construite par le PAM, 15 ans auparavant, et avait été endommagée par une importante inondation en 2020, ce qui avait déclenché un déplacement massif de population. Aucun autre acteur ne s'était proposé pour réparer la digue et le PAM avait calculé qu'avec un investissement d'un montant de 7,5 millions de dollars dans les réparations, l'organisation pouvait économiser 100 millions de dollars; une somme de 3,8 millions de dollars seulement ayant été mobilisée, l'économie attendue s'établissait à 30 millions de dollars.

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord

82. La Directrice régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a présenté la situation dans cette région, où 43 millions de personnes souffraient de la faim en raison des pertes d'emplois, de la dévaluation des monnaies et des hausses des prix dues aux conflits, à la fragilité de la situation économique et à la pandémie de COVID-19. Dix des 14 pays dans lesquels le PAM menait des opérations avaient subi une dévaluation de leur monnaie, et les prix des produits alimentaires avaient augmenté dans la région de 70 pour cent en moyenne, doublant ou triplant dans certains pays par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie de COVID-19. Pour mener ses opérations dans la région, le PAM avait besoin de 1,4 milliard de dollars afin de venir en aide à 31 millions de personnes jusqu'à la fin de 2021, mais les besoins augmentaient de jour en jour ce qui avait des répercussions inquiétantes sur la paix et la stabilité.

83. Les déficits de financement étaient particulièrement préoccupants dans certains pays, parmi lesquels: la Jordanie, où le PAM rayerait 21 000 réfugiés de ses listes de distribution en juillet et 250 000 en septembre s'il ne recevait pas de fonds supplémentaires; l'État de Palestine, où le récent conflit avait détruit des infrastructures et porté préjudice aux projets du PAM axés sur les moyens d'existence; et la République arabe syrienne, où le PAM ne venait en aide qu'à 5 millions de personnes sur les 8 millions qu'il avait prévu de secourir, avec une ration réduite, car il attendait, conjointement avec d'autres acteurs humanitaires, le renouvellement de la résolution du Conseil de sécurité relative aux opérations transfrontalières pour autoriser la livraison d'une assistance humanitaire aux 3,8 millions de personnes qui vivaient dans le Nord-Ouest du pays.
84. Au Liban, outre le million de réfugiés auxquels le PAM venait en aide, le bureau de pays prévoyait de secourir plus de 830 000 Libanais vulnérables d'ici à la fin de l'année et s'efforçait de mettre en œuvre un programme de filets de sécurité d'urgence appuyé par la Banque mondiale et le Gouvernement. Au Yémen, des dons récents avaient permis au PAM de distribuer à nouveau des rations complètes à 6 millions de personnes dans le Nord, ce qui signifiait que sur les 13 millions de personnes auxquelles il venait en aide, 10 millions recevaient des rations complètes. Lorsque les porte-conteneurs avaient cessé d'accoster dans le port d'Al-Hodeïda en raison du conflit, le PAM avait affrété ses propres navires, économisant ainsi 9 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Les importations de carburant pour ses partenaires avaient permis à l'UNICEF et à l'Organisation mondiale de la Santé d'économiser 5 millions de dollars en 2020.
85. Dans cette région, deux bénéficiaires des activités du PAM sur dix participaient à des programmes visant à transformer les existences. Dans le cadre de ces programmes, 500 000 personnes au Yémen avaient reconstruit des routes et des écoles, réparé l'infrastructure de collecte de l'eau et augmenté la production agricole; en République islamique d'Iran, des réfugiées qui fabriquaient 10 000 masques par jour percevaient un salaire; et en Iraq, les données relatives au système public de distribution avaient été numérisées, avec un niveau d'efficacité atteignant 50 pour cent. Par ailleurs, en Égypte, le PAM apportait son soutien à 120 villages parmi les plus pauvres, dispensant une formation en matière d'agriculture intelligente, aidant les écoles communautaires et assurant une formation à l'entrepreneuriat et un accès aux prêts aux femmes, ce qui s'était traduit par une augmentation du revenu des familles de 35 pour cent en moyenne.
86. Pour conclure, la Directrice régionale a fait observer que des investissements de ce type pouvaient contribuer à créer les conditions d'une paix durable. À titre d'exemple, dans le Sud de la Libye, une récente mission à laquelle avaient participé d'autres organismes et des donateurs s'était rendue dans des zones qui avaient été inaccessibles pendant trois ans, transformant ainsi en réalité les débats sur le "triple lien". Dans la province d'Al-Anbar en Iraq, les projets du PAM rapprochaient des groupes rivaux. Des projets analogues étaient prévus en Algérie, en Arménie, en Tunisie et en Turquie.
87. Les membres se sont félicités des efforts accomplis par le PAM pour offrir des possibilités d'emploi aux personnes vivant dans la région et ont invité les donateurs à accroître leur soutien aux opérations menées par le PAM, s'agissant en particulier de l'assistance prêtée aux réfugiés syriens en Jordanie et de ses interventions au Yémen et dans l'État de Palestine. Affirmant que son pays était favorable au renouvellement de l'autorisation du Conseil de sécurité relative aux livraisons transfrontalières vers le Nord-Ouest de la République arabe syrienne, ainsi qu'à la réouverture des points de passage en provenance de la Turquie et de l'Iraq, un membre a exhorté le PAM à encourager d'autres organismes des Nations Unies à s'associer à l'action de sensibilisation qu'il menait à cette fin. Il fallait également entreprendre des activités de mobilisation plus collectives en faveur des initiatives visant à régler les problèmes liés aux importations de carburant au Yémen et à l'accès humanitaire à Gaza et en Cisjordanie. Ce même membre s'est enquis du rapatriement des réfugiés irakiens de la République arabe

syrienne vers le camp de Djedda en Iraq et des dispositions prises par le PAM pour apporter une assistance alimentaire d'urgence dans ce camp. Un autre membre a demandé de plus amples renseignements sur la situation sanitaire à Gaza après la destruction des centres de soins et des hôpitaux pendant le récent conflit.

88. La Directrice régionale a assuré le Conseil que les problèmes relatifs aux livraisons de produits alimentaires et de carburant au Yémen n'avaient pas eu de graves répercussions sur les opérations du PAM. Le Directeur exécutif avait mené campagne avec succès pour obtenir la mainlevée de l'immobilisation de plusieurs navires, et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen collaborait avec les diverses parties afin de trouver une solution durable. En Iraq, le PAM venait en aide aux rapatriés dans le camp de Djedda. Les 46 000 personnes qui avaient dû quitter les camps recevaient actuellement une assistance alimentaire générale, et le PAM prévoyait de mettre en œuvre des programmes de renforcement de la résilience en attendant qu'ils puissent être intégrés dans le système public de distribution.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

89. La Directrice du Bureau régional pour l'Afrique australe a présenté la situation dans la région, où la troisième vague de COVID-19 avait commencé et où le personnel du PAM n'était toujours pas vacciné. Le PAM était venu en aide à 8,7 millions de personnes depuis le début de 2021, intervenant dans les situations d'urgence tout en s'employant activement à transformer les existences.
90. Le changement climatique représentait la menace à long terme la plus grave pour la sécurité alimentaire dans la région: ses effets sur les moyens d'existence agricoles et agropastoraux pourraient entraîner des pertes atteignant 18 milliards de dollars par an et compromettre la sécurité alimentaire de 44 millions de personnes. La saison agricole de 2021 avait été bonne dans de nombreux pays, mais dans d'autres, les taux de précipitations étaient les plus bas depuis 1981, et 42 millions de personnes risquaient de se trouver en situation d'insécurité alimentaire l'année prochaine. Face à la fréquence et à la gravité croissantes des chocs, le PAM travaillait avec la Communauté de développement de l'Afrique australe en vue d'intégrer aux activités l'action préventive et les prévisions; il collaborait avec les services météorologiques nationaux afin de mettre au point des systèmes de financement fondé sur les prévisions notamment au Lesotho, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe.
91. Alors que 70 pour cent de la population de la région était tributaire de l'agriculture pour la nourriture, les revenus et les emplois, 42 pour cent seulement avaient accès à une alimentation suffisamment riche en calories et 20 pour cent avaient les moyens de se procurer une nourriture saine et suffisamment nutritive. Le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) collaboraient avec les gouvernements pour mettre au point des systèmes alimentaires améliorés et axés sur les personnes et étaient étroitement associés aux préparatifs en vue du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui se tiendrait en 2021. Les programmes d'alimentation scolaire du PAM utilisant la production locale, dont bénéficiaient actuellement 375 000 enfants dans 11 pays, étaient au cœur de son travail sur les systèmes alimentaires et étaient liés à d'autres interventions, comme celles qui visaient à améliorer l'accès des petits exploitants aux marchés.
92. La pandémie de COVID-19 avait accéléré l'aggravation de la faim dans les zones urbaines de la région et le besoin de protection sociale était amplifié par la disparition des sources d'emploi formelles et informelles. Le PAM collaborait avec la Banque mondiale et avec d'autres partenaires pour renforcer les liens entre les systèmes nationaux de protection sociale et les interventions d'urgence, en particulier en milieu urbain, et il avait davantage recours aux systèmes de transfert d'argent par téléphone portable.

93. S'agissant de la situation dans les pays suscitant des inquiétudes particulières, la Directrice régionale a indiqué que l'éruption volcanique du mont Nyiragongo dans l'est de la République démocratique du Congo avait détruit des infrastructures et contraint 400 000 personnes à partir de chez elles. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et avec le Gouvernement, le PAM prévoyait de venir en aide à 200 000 personnes au cours des six prochains mois. Attendu que dans l'ensemble du pays, 27,3 millions de personnes relevaient de la phase 3 ou plus de l'IPC, le PAM avait besoin de 128 millions de dollars pour les programmes qu'il mènerait en République démocratique du Congo au cours des six prochains mois.
94. La crise qui sévissait dans le nord du Mozambique continuait de s'aggraver, des attaques de groupes armés non étatiques dans la province de Cabo Delgado ayant entraîné le déplacement de plus de 700 000 personnes. Lorsque la capitale du district de Palma avait été attaquée en mars, 50 000 autres personnes avaient été contraintes de fuir, et le PAM avait évacué près de 400 acteurs humanitaires. Dans la province de Cabo Delgado, le PAM prévoyait de venir en aide à 750 000 personnes déplacées et aux membres vulnérables des communautés d'accueil, tout en favorisant le règlement du conflit. Il avait besoin de plus de 12 millions de dollars par mois pour ces activités.
95. Dans la région du Grand Sud à Madagascar, selon l'analyse de l'IPC la plus récente, 1,3 million de personnes se trouveraient en situation d'insécurité alimentaire grave en septembre 2021, dont 484 000 en phase 4 de l'IPC et 28 000 en phase 5. Il fallait prendre des mesures sans plus attendre pour éviter des pertes en vies humaines, et une situation d'urgence de niveau 2 avait été déclarée. Le PAM prévoyait de couvrir les besoins les plus urgents de 675 000 personnes et avait besoin pour ce faire de 79 millions de dollars pour la période allant jusqu'à mars 2022.
96. Le montant total nécessaire pour que le PAM puisse mener ses activités dans la région jusqu'en novembre 2021 était de 450 millions de dollars.
97. Les membres du Conseil ont remercié la Directrice régionale et son équipe pour le travail qu'elles avaient accompli dans la région, et certains d'entre eux ont salué en particulier les efforts déployés pour renforcer la résilience et promouvoir l'égalité entre les sexes, ainsi que l'harmonisation des activités du PAM et sa collaboration avec les gouvernements et les autres partenaires. Préoccupé par le faible niveau de l'appui apporté par les donateurs pour les interventions dans le sud de Madagascar et le nord du Mozambique, un membre a demandé des renseignements supplémentaires sur les dispositions prises par le bureau régional pour susciter une prise de conscience des besoins et mobiliser des ressources, garantir suffisamment de personnel et d'autres ressources pour mener des opérations efficaces à Madagascar et envoyer un hélicoptère de grande capacité dans la province de Cabo Delgado au Mozambique.
98. La Directrice régionale a indiqué que des situations d'urgence de niveau 2 avaient été déclarées à Madagascar et au Mozambique, en juin 2021 à Madagascar et depuis mars 2019 au Mozambique. Le bureau régional prenait contact avec des donateurs, et elle a remercié les gouvernements, le secteur privé et la Banque mondiale pour l'appui qu'ils s'étaient engagés à apporter à ces deux interventions. En outre, le PAM, la FAO et l'UNICEF participaient à des activités conjointes de mobilisation de fonds pour les opérations menées à Madagascar. Le PAM utilisait actuellement un aéronef à voilure fixe pour le transport dans la province de Cabo Delgado et était en pourparlers avec le Gouvernement en vue d'augmenter sa capacité de transport aérien. Elle a remercié les membres du Conseil pour le soutien, financier ou autre, qu'ils apportaient aux activités du PAM dans la région.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest

99. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest a mis en garde contre le risque élevé d'aggravation de la déstabilisation dans la région. Le Nigéria, qui connaissait une recrudescence de l'instabilité, de l'insécurité et des conflits, en particulier dans les États du Nord, où la Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique avait gagné du terrain, était un grave sujet de préoccupation, compte tenu de son importance économique pour la région et le continent. D'autres pays devaient également faire face à de graves problèmes de sécurité: le Burkina Faso avait été confronté récemment à de multiples incidents de sécurité majeurs dans les régions de l'Est et du Sahel; au Mali, le Président et le Premier Ministre de transition avaient été contraints de démissionner fin mai et des affrontements s'étaient produits récemment entre des groupes armés non étatiques et des groupes de défense locaux dans la région centrale de Ségou; le Niger avait été le théâtre d'attaques répétées visant délibérément des populations civiles; le Cameroun était confronté à de multiples situations d'urgence, notamment des crises politiques dans les régions du Nord, de l'Ouest et du Sud, au retour de Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord, et à l'afflux continu de réfugiés en provenance d'Afrique centrale dans la région de l'Est; la République centrafricaine était confrontée à l'instabilité politique, à l'aggravation de l'insécurité et à l'effondrement de son économie; et le Tchad traversait une période d'incertitude et d'instabilité après le décès inattendu de son Président.
100. L'escalade de la violence, aggravée par les répercussions de la pandémie de COVID-19 et du changement climatique, avait entraîné une situation de crise sans précédent liée à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Plus de 31 millions de personnes risquaient de se trouver en phase de crise ou d'urgence (phase 3 ou phase encore plus élevée de l'IPC) pendant la période de soudure actuelle, soit une augmentation de 150 pour cent depuis 2019 et de 28 pour cent depuis 2020.
101. Le risque d'une aggravation de la déstabilisation et d'une migration massive et la menace de la famine représentaient actuellement un danger certain dans cette région.
102. Le PAM appuyait les plans d'intervention nationaux, mettant l'accent sur les zones où les besoins étaient criants comme le centre du Sahel, le bassin du lac Tchad et la République centrafricaine. Au premier trimestre de 2021, les bureaux de pays de la région avaient secouru 9,6 millions de bénéficiaires, soit 37 pour cent de plus que l'année précédente; les distributions en nature avaient augmenté de 12 pour cent par rapport à la même période et les transferts de type monétaire de 35 pour cent à la fin du mois de mai.
103. Cette situation résultait de la mauvaise gouvernance qui avait sévi pendant de nombreuses années et du manque de développement dans la région du Sahel, qui faisaient de ces zones délaissées des proies faciles pour les groupes armés non étatiques et autres ennemis. Les pays du centre du Sahel étaient déjà pris dans la tempête et les pays côtiers risquaient d'être submergés dans leurs régions frontalières septentrionales.
104. Le PAM apportait son soutien aux gouvernements pour chercher à maîtriser la situation et à atténuer ses conséquences. Au Burkina Faso, par exemple, le PAM entendait venir en aide à 57 pour cent des bénéficiaires des plans nationaux, soit 1,3 million de personnes, pendant la période de soudure, tout en développant la résilience des communautés face aux chocs et en renforçant les systèmes nationaux. Toutefois, le bureau de pays du PAM était confronté à un déficit de financement de 148 millions de dollars pour les six prochains mois, compte tenu de l'ampleur des besoins à satisfaire.
105. Au Bénin, le PAM appuyait le programme national intégré d'alimentation scolaire mené par le Gouvernement, qui achetait 70 pour cent de ses produits alimentaires au niveau local (les dons en nature étant exclus) et venait en aide actuellement à 52 pour cent des écoliers du primaire, l'objectif étant d'atteindre un taux de 100 pour cent d'ici à 2023. La prise en charge intégrale par les pouvoirs publics et la viabilité financière étaient envisagées dans le cadre du processus

de transfert des responsabilités, mais il manquait encore 56 millions de dollars pour les années scolaires 2022 et 2023.

106. Au Ghana, avant la pandémie de COVID-19, le PAM avait joué un rôle de catalyseur en collaborant avec les parties prenantes pour que des aliments nutritifs, abordables et produits localement soient disponibles sur les marchés locaux, ce qui était une étape importante dans la prévention de la malnutrition et la valorisation du capital humain du pays. Outre qu'elle améliorait la disponibilité d'aliments nutritifs sur le marché ghanéen, son intervention permettait également au PAM de s'approvisionner directement auprès des fournisseurs au niveau régional pour répondre aux besoins croissants de la région, ce qui réduisait considérablement les délais de livraison.
107. Le PAM faisait également des investissements très importants pour soutenir les priorités nationales dans la région, notamment en créant à titre expérimental des postes de conseillers principaux nationaux au Sénégal et en Guinée, ainsi qu'en renforçant l'équipe régionale chargée du renforcement des capacités des pays et en améliorant les compétences du bureau régional dans des domaines essentiels comme les programmes relatifs au climat et l'alimentation scolaire utilisant la production locale. Il était également prioritaire de développer la collaboration avec le secteur privé, s'agissant de la mobilisation de fonds et des aspects programmatiques, en vue surtout de renforcer les systèmes alimentaires locaux.
108. Le Directeur régional a également fait le point sur le programme conjoint des organismes ayant leur siège à Rome en faveur du Sahel mis en place pour faire face aux défis posés par la COVID-19, les conflits et le changement climatique (SD3C). Sa mise en œuvre démarrerait dès que les accords bilatéraux seraient signés avec les gouvernements et par la suite avec les partenaires d'exécution, y compris les organisations paysannes; le premier accord de ce type avait été conclu avec le Gouvernement sénégalais, mais des retards étaient à prévoir au Tchad et au Mali en raison de la situation politique dans ces pays.
109. Dans l'ensemble, le déficit de financement pour les six prochains mois dans cette région s'élevait à 795 millions de dollars en juin 2021.
110. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction ce rapport détaillé; ceux qui venaient de cette région ont insisté sur la gravité de la situation et les autres se sont alarmés devant l'aggravation de l'insécurité alimentaire et la recrudescence de l'instabilité politique et des conflits armés qui étaient signalées. Plusieurs d'entre eux ont insisté sur leur engagement dans la région et fait part des activités de soutien menées par leur pays.
111. Les membres ont félicité le PAM pour le travail qu'il accomplissait actuellement dans la région, notamment ses efforts visant à s'adapter à la COVID-19 et à la tendance à la hausse des cours régionaux et mondiaux des denrées alimentaires, et ils ont souligné combien il était important de s'attaquer aux causes profondes et d'adopter une approche concertée avec les autres acteurs. Un membre a préconisé de rechercher des sources de financement non traditionnelles, y compris des sources locales, et suggéré qu'un exposé analogue de la situation présenté par le Directeur régional aux acteurs nationaux au niveau sous-régional pourrait contribuer à faire comprendre l'extrême gravité de la situation et les difficultés rencontrées par le PAM pour mobiliser des fonds.
112. Répondant aux questions, le Directeur régional a déclaré que la mesure prise par le PAM face à la hausse des prix des produits alimentaires en Afrique de l'Ouest avait consisté malheureusement à réduire les rations pour garantir la continuité de l'assistance, et il a prévenu que si l'on ne répondait pas à l'ensemble de leurs besoins, les gens seraient tentés de recourir à des stratégies de survie préjudiciables, ce qui à long terme créerait des problèmes. S'agissant des achats, le bureau régional s'employait à mettre en œuvre la nouvelle politique du PAM relative aux achats et avait l'intention de recueillir des données sur l'impact des programmes de transferts monétaires au niveau des communautés.

113. Pour ce qui est de l'accès, les difficultés découlaient parfois de la politique gouvernementale, comme au Nigéria, où le Gouvernement ne voulait pas qu'une action humanitaire soit entreprise dans les zones contrôlées par des groupes armés non étatiques. Il était donc essentiel de collaborer avec les gouvernements. S'agissant de l'accès, le PAM appliquait une stratégie articulée autour des quatre axes suivants: renforcer la capacité du personnel et des partenaires à mener des négociations à visée humanitaire; améliorer la coordination entre acteurs humanitaires et forces armées; favoriser l'acceptation par les communautés; et développer ses propres capacités de collecte et d'analyse des données. Des débats de haut niveau, au sein du Conseil de sécurité, étaient également nécessaires.
114. S'agissant de l'efficacité du dispositif fondé sur le cadre harmonisé dans une situation caractérisée par l'aggravation de l'insécurité, les restrictions liées à la COVID-19 et d'autres obstacles, le Directeur régional a assuré aux membres qu'en 2021, aucune difficulté n'avait été rencontrée, car de nombreuses restrictions liées à la COVID-19 avaient déjà été levées, ce qui avait permis de recueillir des données détaillées.
115. Enfin, s'agissant de la résilience, le Directeur régional a signalé qu'un programme mené conjointement avec l'UNICEF au Mali, au Niger et en Mauritanie avait mis en évidence que le PAM pourrait renforcer la résilience en contribuant à l'amélioration des systèmes de protection sociale moyennant la résolution des problèmes suivants: données manquantes dans les registres des services sociaux; problèmes de protection des données; manque de clarté dans la définition des rôles; politiques dépassées; et insuffisance des montants des transferts. Le PAM prévoyait de collaborer avec l'UNICEF et la Banque mondiale en vue de recenser les domaines de la protection sociale qui devaient être améliorés dans les pays du Sahel.

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

116. Le Directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a déclaré qu'au bout de près de deux ans de négociations, un mémorandum d'accord autorisant le PAM à engager des opérations en République bolivarienne du Venezuela dans le plein respect des principes humanitaires avait été signé. Vingt-quatre membres du personnel du PAM s'employaient déjà à fournir des rations à emporter au titre de l'alimentation scolaire à 42 000 bénéficiaires par mois, nombre initial qui serait porté progressivement à 1,5 million au cours de l'année scolaire 2022/2023. Le plan stratégique multipays provisoire de transition en faveur des pays d'Amérique latine touchés par la situation en République bolivarienne du Venezuela, mis en place par le PAM, avait été révisé récemment pour tenir compte des activités menées dans le pays; il était prévu actuellement que ce plan stratégique se termine le 31 août 2021, mais le Conseil d'administration serait bientôt invité à prendre les mesures nécessaires pour le prolonger jusqu'en août 2022, de manière que les opérations puissent démarrer et qu'un plan stratégique de pays provisoire puisse être préparé. Le déficit de financement pour les six mois à venir s'élevait à 21 millions de dollars, les besoins annuels ultérieurs étant chiffrés à 190 millions de dollars.
117. Évoquant la crise migratoire en Amérique du Sud, le Directeur régional a signalé qu'en Colombie, 52 pour cent des Colombiens et 71 pour cent des migrants seraient en situation d'insécurité alimentaire grave ou modérée. La pandémie avait aggravé la situation humanitaire et, bien qu'il ait pris des mesures pour garantir la continuité de ses opérations, le PAM n'avait pas pu venir en aide à 10 pour cent de ses bénéficiaires, au nombre de 400 000 par mois, dans le contexte actuel de troubles sociaux. Au cours des six prochains mois, un montant de 62,1 millions de dollars était nécessaire pour poursuivre les opérations. Fait encourageant, dans le cadre d'une nouvelle initiative intitulée "Innovations en matière de nutrition (I4N)", le PAM et le Gouvernement colombien prévoyaient de créer, avec le soutien de l'Accélérateur d'innovations de Munich, un centre régional dédié à l'innovation, où des moyens novateurs de lutter contre la malnutrition pourraient être trouvés, mis à l'essai et appliqués à plus grande échelle.

118. En Équateur, où il s'avérait difficile de cibler les bénéficiaires et de leur apporter une assistance alimentaire en raison de l'arrivée continue de migrants, le PAM était venu en aide à 270 000 personnes en 2020 et prévoyait d'en secourir 310 000 en 2021, opération pour laquelle il lui fallait encore réunir 10,8 millions de dollars. Au Pérou, qui était aux prises avec une grave flambée de COVID-19, le PAM intensifiait son opération d'urgence, mais était encore confronté à un déficit de financement de 24,7 millions de dollars pour la fin de l'année 2021.
119. Dans les Caraïbes et en Amérique centrale, la saison des ouragans de 2020 avait provoqué des dégâts considérables au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua, qui venaient s'ajouter aux crises sanitaires et climatiques. Le PAM faisait également face à d'autres crises dans cette région, notamment l'éruption volcanique qui avait frappé récemment Saint-Vincent-et-les-Grenadines et entraîné le déplacement de 20 pour cent de la population de l'île. Outre son bureau multipays établi à la Barbade, qui mettait l'accent sur le renforcement des capacités d'intervention d'urgence des gouvernements et des partenaires dans 22 petits États et territoires insulaires, le PAM créait, pour le compte de l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle et le Gouvernement de la Barbade, un centre logistique régional pour les Caraïbes, qui servirait de mécanisme de coordination en cas de situation d'urgence.
120. Par ailleurs, les bureaux du PAM en République dominicaine et à Cuba axaient résolument leurs efforts sur la protection sociale et la gestion des catastrophes et prévoyaient de venir en aide respectivement à 288 000 et 77 000 bénéficiaires directs en 2021. En Haïti, la crise constitutionnelle, conjuguée à la situation fragile sur le plan économique et de la sécurité, continuait de faire monter les prix et de dégrader la sécurité alimentaire, ce qui, à l'approche de la saison des ouragans et des élections de septembre, créerait des difficultés dans les prochains mois. Les opérations du PAM avaient été entravées par des barrages routiers et des déplacements; on estimait que 650 000 personnes étaient concernées par la vague de déplacements actuelle. Le PAM intervenait en distribuant des produits alimentaires provenant des stocks d'urgence prépositionnés, financés par l'Agence des États-Unis pour le développement international, et en transportant plusieurs fois par semaine grâce au Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) une aide humanitaire et du matériel pour épauler ses partenaires humanitaires. Selon la dernière analyse fondée sur l'IPC, 4,4 millions de personnes souffraient d'insécurité alimentaire aiguë. Le PAM prévoyait de venir en aide à 1,3 million de personnes en 2021; 600 000 bénéficiaient à ce jour de distributions d'urgence de vivres et d'espèces et 900 000 d'activités d'alimentation scolaire et de renforcement de la résilience.
121. En Amérique centrale et, en particulier, dans le couloir de la sécheresse, le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire modérée ou grave était passé de 2,2 millions en 2018 à 8,6 millions en 2021. Constatant qu'il était urgent d'investir pour remédier aux causes structurelles de la migration et offrir des perspectives au niveau local, le PAM entreprenait une nouvelle étude sur la migration, la violence, le climat et la sécurité alimentaire en El Salvador, au Guatemala et au Honduras, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Massachusetts Institute of Technology, la Banque interaméricaine de développement et l'Organisation des États américains. Il estimait qu'il pouvait contribuer fortement à freiner l'émigration grâce à l'intensification de ses programmes visant à offrir des perspectives au niveau local; les quatre principaux points d'entrée seraient les programmes de transfert de type monétaire, les dispositifs de création d'emplois, les programmes d'alimentation scolaire et les activités intensifiées de renforcement de la résilience des communautés, une attention particulière étant accordée à la protection sociale et aux innovations transposées à plus grande échelle avec des partenaires stratégiques. On estimait qu'un montant de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans permettrait au PAM de venir en aide à 8 millions de personnes souffrant d'insécurité alimentaire modérée et grave en El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua, dans le but de trouver les solutions à long terme indispensables.

122. Les membres ont félicité le PAM pour la persévérance dont il avait fait preuve pour mettre au point définitivement le mémorandum d'accord et organiser des opérations en République bolivarienne du Venezuela, et pour la montée en puissance de son assistance alimentaire d'urgence en faveur des migrants vénézuéliens. Ils ont également salué le rôle de chef de file joué par le PAM dans la préparation aux ouragans et la logistique, ainsi que l'importance qu'il accordait à la satisfaction des besoins croissants en matière de sécurité alimentaire et au renforcement de la résilience, en particulier dans le triangle septentrional de l'Amérique centrale. Un membre considérait que l'alimentation scolaire était un programme exemplaire, qui offrait des moyens de favoriser le développement et d'avoir accès aux familles et à la communauté, qui pourraient être utilisés pour ouvrir des perspectives.
123. Plusieurs membres ont insisté sur l'aggravation des difficultés auxquelles la région était confrontée, en raison notamment du changement climatique et de la pandémie de COVID-19, et appelé l'attention sur le rôle important que jouait cette région dans la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale. L'un d'eux a déclaré que la gravité des effets du changement climatique dans la région exigeait d'appliquer davantage le principe des responsabilités communes mais différenciées. Un autre était particulièrement préoccupé par les éventuels retards dans la distribution des produits alimentaires et par leur accessibilité pour les populations les plus vulnérables en Haïti, du fait de la précarité de la situation en matière de sécurité dans ce pays.
124. Le Directeur régional a repris à son compte les observations concernant l'évolution dramatique de la situation régionale au cours des 20 derniers mois et est convenu que, outre son incidence sur la faim, l'insécurité alimentaire avait des conséquences géopolitiques et qu'il était donc important de veiller à ce que la situation actuelle n'aggrave pas l'instabilité. Il a également donné des détails supplémentaires sur les préparatifs en vue de la prochaine saison des ouragans, s'agissant notamment du prépositionnement des produits alimentaires et des mesures prises pour renforcer les moyens logistiques du PAM dans les Caraïbes.

2021/EB.A/3 Plan stratégique de pays - Cuba (2021-2024)

125. Le Directeur du Bureau du PAM à Cuba a présenté le PSP pour Cuba (2021-2024), en fournissant des renseignements supplémentaires pour replacer ce plan dans son contexte. Il a indiqué que Cuba connaissait la pire récession économique des trois dernières décennies, avec un recul de 11 pour cent de son produit intérieur brut en 2020. Avant la pandémie de COVID-19, Cuba couvrait 70 pour cent de ses besoins alimentaires par des importations, et la pandémie conjuguée à la crise économique avait aggravé la situation. La sécurité alimentaire et la nutrition étaient donc des priorités nationales et un plan national pour la souveraineté alimentaire avait été adopté en 2020.
126. Le niveau d'activité de la prochaine saison des ouragans risquait d'être élevé et il était à craindre que la COVID-19 se propage dans les abris d'urgence, ce qui aurait de graves conséquences sur une économie déjà fragile. Le PAM prévoyait non seulement de prêter son concours concernant les outils de ciblage et d'analyse de la vulnérabilité et d'étudier avec le Gouvernement de nouvelles modalités d'assistance alimentaire comme les transferts de type monétaire, mais aussi d'apporter son aide en appuyant les capacités nationales de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, le système logistique national et les moyens relatifs à la chaîne du froid.
127. Les membres ont exprimé leur vif soutien au PSP et se sont félicités qu'il soit aligné sur les priorités du Gouvernement, le plan-cadre de coopération pour Cuba et le Programme 2030; ils ont salué l'importance accordée à la résilience des systèmes alimentaires, à la nutrition, à la capacité renforcée de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise et aux systèmes durables de protection sociale, car ils répondaient aux besoins du pays. Plusieurs d'entre eux ont également accueilli favorablement la priorité donnée à la problématique femmes-hommes et l'accent mis sur l'alimentation scolaire, et deux membres ont attiré

l'attention sur le recours aux services de micro-assurance, qui était un aspect particulièrement intéressant du plan.

128. Plusieurs membres ont souligné la gravité des effets du changement climatique dans la région, notamment sur les systèmes alimentaires, et se sont félicités de l'intérêt porté par le PSP à cette question. L'un d'eux a ajouté que le PAM avait un rôle important à jouer en encourageant la coopération régionale aux fins du renforcement de la résilience face au changement climatique, et il a demandé des précisions sur cette question.
129. Un certain nombre de membres, dont un s'exprimait au nom d'une liste, ont encouragé le PAM à renforcer ses partenariats avec la FAO et le FIDA, ainsi qu'avec d'autres acteurs œuvrant en faveur de la sécurité alimentaire. L'un d'eux a en outre estimé que les cadres de coopération Sud-Sud pourraient jouer un rôle très utile.
130. Un membre a encouragé le PAM, qui distribuait des aliments spécialisés pour lutter contre la malnutrition, à promouvoir également les aliments nutritifs disponibles localement.
131. Plusieurs membres ont déclaré que les besoins ciblés par le PSP résultaient en partie des sanctions économiques imposées au pays pendant de nombreuses décennies.
132. Réagissant aux observations formulées, le Directeur régional a déclaré que le PAM et d'autres organismes jouaient un rôle important dans la préparation aux situations d'urgence. Les approvisionnements prépositionnés étaient essentiels pour intervenir rapidement en cas de catastrophe. À long terme, la résilience et la durabilité étaient fondamentales, et l'appui apporté à la production locale, le renforcement des coopératives et l'établissement de liens avec les écoles jouaient tous un rôle à cet égard. Le PAM devait aussi adopter une optique à long terme lorsqu'il fournissait des vivres.
133. Après l'approbation du PSP, M. José Carlos Rodríguez Ruiz, Ambassadeur et Représentant permanent de Cuba auprès des organismes ayant leur siège à Rome, a fait une brève déclaration, indiquant que le PSP comprenait des aspects novateurs qui devraient renforcer son efficacité et son efficacité et qu'il aurait un impact direct sur les populations vulnérables. L'économie de Cuba souffrait des effets néfastes du changement climatique et de la COVID-19, mais rien ne lui portait davantage préjudice que le blocus économique et financier qui était en place depuis plus de 60 ans. Avec la santé et l'éducation, la sécurité alimentaire et la nutrition étaient les principales priorités du Gouvernement cubain, qui continuerait de mettre en œuvre des politiques et des lois visant à renforcer les institutions du pays, à stimuler le développement, à accroître l'autonomie et à diversifier la production, en particulier dans le domaine de l'agriculture.

Rapports annuels

2021/EB.A/4 Rapport annuel sur les résultats de 2020

134. Remerciant les membres du Conseil de leur participation fructueuse aux récentes consultations concernant le rapport annuel sur les résultats, la Directrice adjointe de la Division de la planification et de la performance institutionnelle a présenté un aperçu des réalisations du PAM et des problèmes rencontrés en 2020. Malgré les obstacles supplémentaires créés par la pandémie de COVID-19, le PAM avait pu venir en aide à 115,5 millions de personnes dans 85 pays, un record, notamment dans le cadre d'interventions d'urgence transposées à plus grande échelle et grâce au renforcement de l'appui apporté aux systèmes nationaux de filets de sécurité et à l'accroissement de l'utilisation des transferts de type monétaire. Les problèmes d'accès et les ruptures d'approvisionnement l'avaient cependant contraint à réduire la taille des rations dans certains pays. Globalement, le PAM avait accompli des progrès notables au regard des indicateurs d'effet direct mais des problèmes importants subsistaient dans certains domaines. Le cadre de résultats institutionnels et les indicateurs étaient en train d'être actualisés dans la perspective du plan stratégique à venir.

135. Les membres du Conseil, dont plusieurs s'exprimant au nom de listes, ont félicité le PAM d'avoir réagi rapidement et avec souplesse face à la pandémie tout en poursuivant ses opérations en cours dans les pays touchés par des conflits et des crises. Les intervenants ont salué le fait que les interventions d'urgence demeuraient prioritaires et ont expressément demandé à la direction de maintenir cette priorité dans le nouveau plan stratégique tout en recherchant un équilibre judicieux entre les activités d'aide humanitaire et les activités de développement, en accord avec le contexte opérationnel, les atouts essentiels du PAM et le rôle que joue celui-ci auprès des partenaires, au carrefour de l'action humanitaire, du développement et de la paix.
136. Abordant la question du financement, les membres du Conseil, y compris ceux s'exprimant au nom de listes, ont fait part une nouvelle fois de leurs préoccupations suscitées par la faible part de financements souples et la dépendance du PAM à l'égard d'une poignée de gros donateurs, notamment compte tenu des probables difficultés de financement qui se profilaient. Les membres du Conseil ont encouragé la direction à continuer de rechercher des solutions novatrices à ces difficultés, en particulier les partenariats avec le secteur privé, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, la collaboration avec les institutions financières internationales et l'utilisation novatrice des conversions de créances. Ils ont demandé que des informations actualisées plus détaillées sur l'utilisation des conversions de créances soient fournies dans les futurs rapports. Les membres du Conseil ont également encouragé la direction à continuer de rechercher des moyens de faire des économies et de gagner en efficacité, notamment en recourant à la numérisation des systèmes de données et en favorisant les économies d'échelle tant au niveau du PAM qu'au niveau interinstitutions.
137. Tout en se félicitant de la diminution du nombre de recommandations d'audit en suspens qui attendaient d'être intégralement appliquées, les membres du Conseil se sont toutefois déclarés préoccupés par la faible proportion de recommandations issues d'évaluations mises en œuvre en 2020 et par les résultats mitigés obtenus au titre de l'indicateur de performance clé 1 relatif aux PSP. Ils ont souhaité avoir un complément d'information sur ces questions et ont demandé à la direction comment elle prévoyait de les traiter. Les autres problèmes sur lesquels les membres du Conseil ont estimé qu'il fallait se pencher en continu et avec plus d'attention étaient les ruptures d'approvisionnement récurrentes, les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les chaînes d'approvisionnement et les obstacles à l'accès humanitaire.
138. Concernant le rapport lui-même, les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les nouveautés et ont demandé que les futurs rapports annuels sur les résultats présentent une comptabilité plus transparente des données relatives aux bénéficiaires et davantage d'informations sur les initiatives internes d'importance primordiale, conformément aux recommandations de l'Auditeur externe; une analyse plus approfondie des résultats des enquêtes mondiales auprès du personnel; des informations plus précises sur la collaboration avec les partenaires, en particulier s'agissant de l'adaptation aux réalités locales et du renforcement des capacités des pays; et une ventilation plus fine des informations relatives aux bénéficiaires, notamment en lien avec les différents types de vulnérabilité et de handicap, les coûts par bénéficiaire dans divers contextes opérationnels et l'utilisation des transferts de type monétaire.
139. La direction a pris note des points soulevés et a assuré qu'elle fournirait dans les futurs rapports les informations supplémentaires demandées, tout en rappelant que le tableau de bord du rapport annuel sur les résultats fournissait des informations plus finement ventilées que le document publié. Elle a expliqué que le plus faible niveau de performance enregistré au titre de l'indicateur de performance clé 1 relatif à la mise en œuvre des PSP traduisait le fait qu'une définition plus stricte de la notion de "réalisation" avait été utilisée pour la première fois dans le rapport de 2020. La direction a fait observer que les pourcentages de réalisation indiqués au titre de cet indicateur ne mesuraient pas le degré de réalisation au regard de cibles spécifiques mais représentaient plutôt l'ensemble des produits ou effets directs considérés comme "réalisés ou sur la bonne voie". La direction a aussi souligné que la "réalisation partielle" au titre

de l'indicateur de performance clé 1 n'était plus mesurée, une différence fondamentale par rapport à l'année précédente; une analyse de la réalisation partielle aurait montré que 78 pour cent des effets directs et 68 pour cent des produits avaient été réalisés ou étaient en voie de l'être. Un grand nombre des points soulevés seraient abordés de nouveau pendant la session du Conseil en cours ou lors des consultations et sessions ultérieures du Conseil qui se tiendraient pendant l'année.

Questions d'administration et de gestion

Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

140. Le Président de l'Association du personnel du cadre organique a axé en grande partie son intervention sur le système de justice interne utilisé par le PAM et la FAO, qui n'avait pas été modifié depuis 2002; selon ce système, la procédure d'appel engagée par un membre du personnel souhaitant contester une décision administrative ou disciplinaire pouvait prendre cinq ou six ans, ce qui entraînait son abandon par de nombreux employés. En outre, certains éléments de ce système ne semblaient pas garantir la séparation des fonctions, la neutralité et l'impartialité nécessaires. L'association espérait que l'examen en cours de certains aspects du système de justice interne permettrait d'apporter des améliorations importantes. Pour ce qui est des autres questions, il a déclaré que des progrès avaient été accomplis dans la lutte contre le racisme, mais il a invité la direction à associer davantage les représentants du personnel aux efforts déployés à cet égard. Plus de 1 500 personnes ayant répondu à l'enquête mondiale menée auprès du personnel du PAM en 2021 avaient signalé avoir été directement victimes de racisme au PAM, et 2 300 avaient déclaré avoir été témoins d'un incident à caractère raciste.
141. La Secrétaire générale de l'Union du personnel des services généraux a commencé son allocution en remerciant la direction du PAM et le personnel de nombreuses divisions du Siège pour l'attention et le soutien qu'ils avaient prêtés aux membres du personnel et à leurs familles tout au long de la pandémie de COVID-19.
142. L'Union avait participé à des consultations avec la direction portant sur: la politique en matière de personnel; le plan d'action détaillé pour lutter contre le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination; l'examen du système de justice interne; et le redéploiement du personnel. Les préoccupations du personnel concernant la sécurité d'emploi, le signalement et le traitement des comportements abusifs, le mauvais usage des évaluations de la performance, la diversité et l'inclusion ainsi que la déontologie avaient été transmises à la direction et, s'il fallait intensifier les efforts dans certains domaines, la direction semblait être sincèrement résolue à remédier aux problèmes signalés. Il a été également confirmé aux membres du personnel que tous les risques encourus seraient pris en considération lors de leur retour au Siège, une fois levées les restrictions liées à la COVID-19; par ailleurs, on espérait que le personnel qui pouvait et souhaitait continuer à télétravailler serait autorisé à le faire.
143. Le Directeur exécutif a remercié les orateurs pour leurs interventions et réaffirmé que la direction était déterminée à donner les moyens d'agir à l'ensemble du personnel du PAM, à l'inspirer et à le respecter. Il reconnaissait que l'examen du système de justice interne mené actuellement avec la FAO n'avait que trop tardé, mais il n'était pas d'accord avec l'idée que l'Association du personnel du cadre organique n'avait pas été suffisamment associée aux initiatives visant à améliorer la culture organisationnelle du PAM; il a fait observer que la Sous-Directrice exécutive chargée du Département de la culture organisationnelle avait tenu 22 réunions avec l'Association depuis décembre 2020, dont sept avaient été consacrées à la diversité et à l'inclusion.

Rapports annuels (suite)

2021/EB.A/5 Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2020

144. Dans son allocution, la Directrice du Bureau de la déontologie a souligné l'utilité des avis et des orientations pour tous les employés, en particulier sur le terrain, où travaillaient la très grande majorité d'entre eux. Elle a indiqué que le nombre record de consultations enregistré en 2020 témoignait du degré de confiance élevé que le Bureau de la déontologie avait gagné au fil des années. Elle a rendu compte de la bonne gouvernance, citant en exemple le programme annuel de déclaration de situation financière et de conflits d'intérêts, et des nombreuses recommandations sur l'élaboration et la révision des politiques et des pratiques. Elle a déclaré que de grands progrès avaient été accomplis dans l'élaboration des politiques et des procédures, des procédures opérationnelles normalisées et des modèles types, des systèmes de suivi et des autres dispositions concernant les représailles. Toutefois, elle a également indiqué qu'il fallait remédier à la crainte de représailles qui continuait de régner au sein du PAM, et noté que le nombre de demandes de protection avait été relativement faible. Elle a conclu en prenant note avec satisfaction de la confiance qui lui était accordée ainsi qu'au Bureau de la déontologie, en tant qu'organe référent à l'échelle institutionnelle pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et en déclarant qu'elle était fière des progrès accomplis à ce titre.
145. Les membres du Conseil se sont félicités du travail important accompli par la Directrice et son équipe, indiquant qu'elles jouaient un rôle de premier plan en encourageant une culture fondée sur le respect de la déontologie et en favorisant une culture organisationnelle constructive. Un membre a déclaré que le Bureau de la déontologie du PAM était un modèle pour les autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'il ressortait de sa participation à diverses initiatives prises à l'échelle du système des Nations Unies. Plusieurs membres ont instamment invité le PAM à veiller à ce que les effectifs du Bureau de la déontologie soient suffisants compte tenu de sa charge de travail; d'autres ont indiqué qu'il était important de préserver son indépendance au sein du PAM.
146. Une membre du Conseil a demandé quand seraient prêtes la stratégie du Bureau de la déontologie en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et la version révisée du Code de conduite du PAM. Elle a invité le PAM à veiller à ce que la formation de tous les référents pour les questions de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles soit à jour et recommandé que le PAM mette en place une formation obligatoire à la déontologie sur une base annuelle pour l'ensemble du personnel; elle a ajouté qu'elle était préoccupée par le fait que la Directrice avait dû réclamer que les questions de déontologie soient intégrées dans la formation dispensée au PAM. Elle accueillait avec satisfaction l'analyse des raisons expliquant la crainte de représailles et le faible nombre de demandes de protection, qui était prévue, et priait instamment le PAM de prendre en considération les conclusions de cette analyse dans sa politique en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités. Elle demandait également de prévoir la prise en compte de la question de la déontologie et la participation du Bureau de la déontologie dans le programme de formation initiale dispensée aux directeurs de pays et aux directeurs de pays adjoints et dans le programme d'apprentissage destiné aux administrateurs de niveau intermédiaire.
147. Une autre membre du Conseil a noté avec satisfaction les mesures adoptées en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et s'est félicitée de la démarche multilingue du projet intitulé "*PSEA at the Frontline*" (Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en première ligne); elle a déclaré qu'il était nécessaire de surmonter les difficultés liées à la compréhension de ces questions. Elle a demandé que soit précisé le contexte entourant les 308 questions relatives à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles qui avaient été examinées en 2020, afin de pouvoir mesurer les progrès accomplis dans ce domaine. Elle s'est également enquis de la manière dont le PAM donnait

des orientations à ses bureaux de terrain au sujet de l'assistance à apporter aux victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, et des initiatives prises pour garantir l'efficacité des mécanismes communautaires de réclamation.

148. Les membres du Conseil se sont enquis du programme annuel de déclaration de situation financière et de conflits d'intérêts et ont demandé, en particulier, s'il était prévu d'élargir la population visée par ce programme.
149. La Directrice a expliqué que la population visée par le programme de déclaration était examinée chaque année et que, d'après la dernière analyse, il n'était pas nécessaire de l'élargir.
150. S'agissant de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la Directrice a expliqué comment le PAM envisageait l'assistance apportée aux victimes et indiqué que toutes les interventions étaient fondées sur une approche centrée sur les victimes.
151. Pour ce qui est du nombre de consultations, la Directrice a expliqué que, grâce à la nouvelle base de données, il était possible d'effectuer des analyses plus pertinentes. À cet égard, elle a fait observer que certains bureaux de pays n'avaient demandé aucun avis au Bureau de la déontologie en 2020, notant qu'elle avait évoqué cet état de fait directement avec les directeurs régionaux et qu'elle avait l'intention de mener des initiatives en matière d'éducation et de sensibilisation.
152. La Directrice a repris à son compte les observations des membres du Conseil, dont il ressortait que l'indépendance du Bureau de la déontologie était essentielle. La direction a noté qu'à la suite de la dernière réorganisation, d'un point de vue administratif, le Bureau de la déontologie était désormais placé sous l'autorité du Département de la culture organisationnelle. Le Directeur exécutif et le Directeur exécutif adjoint se sont déclarés tous les deux satisfaits de leurs relations directes avec la Directrice du Bureau de la déontologie.

2021/EB.A/6 Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2020 et Note de la direction

153. La Directrice du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation a déclaré que certains signes dénotaient la réalisation de progrès dans la mise en place d'une culture organisationnelle inclusive au PAM. Le rapport annuel établi par son bureau comportait des recommandations concernant la lutte contre les préjugés racistes et sexistes, la sensibilisation aux besoins des personnes neurodivergentes et aux problèmes de santé mentale, l'amélioration du système de justice interne et le renforcement de la transparence des plans d'action, de la prise de décisions et du partage de données.
154. La direction a pris bonne note du rapport et a accepté toutes les recommandations. De nombreuses mesures visant à résoudre les problèmes pointés dans le rapport étaient déjà prises au titre du plan d'action détaillé pour l'application des recommandations du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination; d'autres initiatives – liées à des aspects comme les outils permettant de lutter contre les préjugés ou encore les formations sur la création d'environnements psychologiquement sûrs, le changement de comportement au niveau individuel et le traitement des comportements abusifs – étaient en cours d'élaboration.
155. Les membres Conseil ont salué l'analyse et les recommandations figurant dans le rapport et se sont félicités de la réponse positive que la direction leur avait donnée. Certains membres ont soutenu la suggestion de l'Ombudsman et ont prôné la mise en place urgente d'une stratégie de justice interne, étroitement liée à la politique en matière de personnel. D'autres ont souligné l'importance de la transparence et ont vivement encouragé le PAM à améliorer la communication d'informations relatives aux préjugés racistes et sexistes.
156. S'exprimant au nom de sa liste, un membre du Conseil a fait valoir que malgré les progrès accomplis, un nombre non négligeable d'employés continuaient de signaler des incidents de

- harcèlement ou de discrimination; la proportion d'employés estimant que les comportements répréhensibles restaient largement impunis était également préoccupante.
157. D'autres membres du Conseil se sont félicités des tendances positives observées dans la dernière enquête mondiale menée auprès du personnel du PAM et ont encouragé ce dernier à continuer de travailler pour réduire l'incidence de toutes les formes de comportements répréhensibles. Un membre du Conseil a demandé si la baisse du nombre de consultations de l'Ombudsman en 2020 pouvait traduire les difficultés que rencontraient certains bureaux pour y accéder, compte tenu du passage à l'interaction en ligne.
 158. Plusieurs membres du Conseil ont déclaré qu'il fallait préserver l'indépendance de l'Ombudsman et veiller à associer l'Ombudsman aux débats des hauts responsables, en particulier s'ils avaient trait à la politique en matière de personnel ou à la culture organisationnelle. Une membre du Conseil a demandé des informations supplémentaires sur la façon dont le PAM évaluerait l'engagement de ses responsables à l'égard de l'intégrité des prises de décisions; elle a aussi demandé si les responsables étaient tenus de participer aux formations sur l'encadrement. Un autre membre du Conseil a demandé comment le PAM pouvait tirer des enseignements de la façon dont les autres organisations des Nations Unies conduisaient la médiation.
 159. L'Ombudsman a répondu qu'elle était, elle aussi, préoccupée par le fait que les entretiens virtuels ne remplaçaient qu'imparfaitement les contacts directs et a souligné que son équipe était prête à reprendre les visites en personne dès que possible. Avec la Sous-Directrice exécutive chargée du Département de la culture organisationnelle, elle avait commencé à explorer les modèles de justice interne utilisés dans d'autres organisations. Elle tenait des réunions régulières avec le Chef de cabinet et s'efforcerait de participer davantage aux réunions des hauts responsables, s'il y avait lieu.
 160. Concernant le système de justice interne, elle a indiqué qu'il fallait changer de mentalité en visant à résoudre les problèmes et pas seulement à les signaler. Elle a aussi indiqué que les conclusions d'un examen indépendant du système de justice interne des Nations Unies, réalisé en 2016, pouvaient aider le PAM à prendre les mesures pertinentes.
 161. La direction a ajouté que la procédure disciplinaire avait été révisée en 2020 et qu'un examen de la procédure d'appel de la FAO pouvait aussi contribuer à jeter les bases d'un fonctionnement efficace du système de justice interne au PAM. La Division des ressources humaines communiquerait prochainement au Conseil son rapport annuel de 2020 sur les mesures disciplinaires, qui offrait des éclairages sur l'état actuel du système.
 162. La Division des ressources humaines surveillait les taux d'achèvement des formations obligatoires et prenait rapidement des mesures pour corriger les défaillances. Le PAM mettrait au point un indicateur de performance clé permettant d'évaluer la mesure dans laquelle les responsables assuraient l'encadrement dans un esprit de bienveillance et de soutien, comme décrit au paragraphe 37 de la politique en matière de personnel.

Questions de politique générale (suite)

2021/EB.A/7 Politique du PAM en matière de personnel

163. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département de la culture organisationnelle a présenté la politique du PAM en matière de personnel, qui tenait compte des recommandations formulées dans l'évaluation récente de la stratégie du PAM en matière de personnel et reposait sur quatre priorités: "réactivité et souplesse"; "performance et amélioration"; "diversité et inclusion"; et "bienveillance et soutien". Les premiers stades de la mise en œuvre de la politique en 2021 avaient été financés par des ressources existantes, mais, à partir de 2022, le financement serait assuré au titre du plan de gestion, des budgets des PSP, et de divers mécanismes de financement du PAM. Les autres initiatives menées par le PAM en lien avec la

politique en matière de personnel étaient: la création d'une fonction de coordination de la politique en matière de personnel au sein du Département de la culture organisationnelle; l'établissement d'une équipe chargée de la diversité et de l'inclusion rattachée directement à la Directrice des ressources humaines; et l'élaboration d'une stratégie relative à la diversité et à l'inclusion et d'un plan de lutte contre le racisme, au titre desquels des "discussions courageuses" visant à promouvoir les mesures favorables à l'inclusion, à l'équité et à l'égalité devaient débiter en juillet et en août.

164. Les membres du Conseil, dont plusieurs s'exprimant au nom de leurs listes, ont fait l'éloge du processus consultatif ayant sous-tendu l'élaboration de la politique, et ont déclaré que la participation du personnel, de la direction et des États membres du PAM garantirait la détermination avec laquelle la politique serait mise en œuvre dans l'ensemble du PAM. Ils se sont félicités des dispositions favorables à la diversité et à l'inclusion, à la protection contre toutes les formes de harcèlement, d'abus de pouvoir et de discrimination, aux accords contractuels plus justes et à la protection et à la confidentialité des données.
165. Les membres du Conseil ont estimé que la politique contribuerait à la mise en place d'une culture organisationnelle respectueuse. Ils ont déclaré attendre avec impatience des informations sur les futures améliorations concernant la représentation des ressortissants de pays en développement, des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, à tous les niveaux du personnel du PAM; néanmoins, il était capital que toutes les nominations reposent sur le mérite. Ils ont estimé que la nouvelle politique en matière de problématique femmes-hommes constituerait un outil précieux dans ce contexte. Les membres du Conseil se sont déclarés favorables à l'intégration de la mise en œuvre de la politique dans les plans de travail régionaux et les PSP et ont ajouté qu'il fallait épauler les bureaux régionaux et les bureaux de pays tout en les tenant responsables de la mise en œuvre de la politique. Les membres ont également recommandé d'appliquer à la mise en œuvre les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 qui montrent l'importance de la souplesse, de la capacité d'adaptation et du devoir de bienveillance du PAM.
166. Se déclarant satisfaits des indicateurs de performance clés quantitatifs associés à la politique, des membres s'exprimant au nom de listes ont instamment demandé à la direction de mettre au point et de présenter une série complète d'indicateurs de performance clés quantitatifs et qualitatifs ventilés, le cas échéant, par sexe, nationalité, handicap et langue. Les indicateurs de performance clés feraient l'objet de futurs ajustements sur la base d'examen et d'évaluations périodiques et la collecte améliorée de données – notamment sur le sexe et la diversité pour le plan de lutte contre le racisme et sur les connaissances linguistiques et autres compétences – jouerait un rôle important. De plus, l'élaboration d'un cadre de responsabilité et des examens réguliers par le Groupe de direction des rapports produits par les bureaux régionaux contribueraient à renforcer la responsabilisation.
167. Plusieurs membres s'exprimant au nom de listes ont fait part de leurs préoccupations suscitées par l'augmentation régulière des dépenses annuelles prévue pendant la période d'application de la politique et ont demandé au PAM de se pencher sur les moyens de réduire les coûts. Il conviendra que la mise en œuvre constitue en permanence une priorité et un engagement dans l'ensemble du PAM et soit parfaitement intégrée dans les processus budgétaires ordinaires, notamment le plan de gestion, et que le suivi et l'établissement de rapports soient assurés par les instruments institutionnels pertinents. Un membre s'exprimant au nom d'une liste a demandé que des propositions détaillées soient présentées au Conseil pour tout investissement ponctuel, ou initiative, futur lié à la mise en œuvre de la politique.
168. La Sous-Directrice exécutive a pris note des points évoqués et a appelé l'attention sur l'annexe V du document, qui décrivait les investissements prévus dans les structures, les systèmes et les processus contribuant à la mise en œuvre de la politique. Le PAM examinait actuellement les possibilités de réaliser des économies. Le prochain cadre de gestion des effectifs traiterait les problèmes liés aux modalités contractuelles et jouerait un rôle essentiel dans la réalisation des

objectifs de la politique en matière de personnel. Elle-même et le Directeur exécutif remerciaient le Conseil de son appui pendant l'élaboration de la politique.

2021/EB.A/8 Politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption

169. Le Responsable du contrôle des risques et Directeur de la Division de la gestion globale des risques a présenté une version révisée de la politique de lutte contre la fraude et la corruption de 2015, qui traitait des questions liées à la sous-déclaration; précisait la portée et le champ d'application de la politique, y compris dans le cas de fraudes non financières; donnait des définitions plus claires en matière de terminologie et de responsabilités et obligations de la direction; et intégrait les observations communiquées par les membres du Conseil lors de la consultation informelle de mars 2021. Une fois approuvée, cette politique serait diffusée par l'intermédiaire d'un message vidéo et d'une circulaire du Directeur exécutif; des orientations destinées aux directeurs et aux bureaux de pays avaient été préparées. Dans une large mesure, cette politique serait intégrée au niveau du terrain moyennant le partage de l'information sur les risques de fraude et leur atténuation avec les équipes de pays des Nations Unies.
170. Des membres du Conseil, dont deux s'exprimaient au nom de leur liste, se sont félicités de cette version révisée de la politique et ont déclaré qu'elle contribuerait à réduire les risques et à prévenir, détecter et réprimer la fraude et la corruption. En particulier, ils accueillaient avec satisfaction: les dispositions relatives à la gestion des risques liés aux actions des partenaires coopérants; le message clair de tolérance zéro à l'égard de l'inaction en cas de fraude ou de corruption présumée contenu dans la politique; les mesures prises pour vérifier que les employés avaient mené à terme leur formation obligatoire; et l'importance accordée au signalement des cas suspects à l'Inspecteur général.
171. Des membres ont fait observer qu'il était important d'appliquer les dispositions de la politique dans tous les bureaux et divisions du PAM, de veiller à la bonne mise en œuvre de tous les contrôles internes, de dispenser la formation nécessaire à cette fin, et de renforcer les mécanismes de protection des dénonciateurs d'irrégularités. S'exprimant au nom d'une liste, un membre a recommandé d'être particulièrement vigilant à l'égard des partenaires intervenant dans des situations de conflit ou dont les actions pourraient faire courir un risque pour la réputation du PAM. Des questions ont été soulevées concernant: le recueil et le partage des enseignements tirés dans l'ensemble du PAM; l'appui apporté aux responsables pour les aider à gérer leurs nouvelles responsabilités au titre de la politique; l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre de la politique; les éventuels coûts supplémentaires encourus pour cette mise en œuvre; et les sanctions ainsi que les actions en justice en vertu du droit local.
172. Les membres attendaient avec intérêt de recevoir des mises à jour régulières sur la politique lors des réunions d'information trimestrielles du Bureau de l'Inspecteur général.
173. La direction a fait observer que le recueil et la diffusion des enseignements tirés incombaient aux trois lignes de défense: la première ligne, en tant qu'agents d'exécution de la politique; la deuxième, dans le cadre de la fourniture de l'aide de spécialistes, de la sensibilisation et de la formation; et la troisième, par le biais des enquêtes et des examens préventifs d'intégrité. Les renseignements sur les tierces parties étaient partagés avec les équipes de pays des Nations Unies, et les sanctions étaient gérées par le Comité des sanctions. La mise en œuvre de la politique n'entraînait pas de coûts supplémentaires, mais la Division de la gestion globale des risques, qui avait reçu un financement partiel pour couvrir les dépenses liées aux deux postes de spécialistes de la lutte contre la fraude et la corruption, prévoyait de recruter un ou deux autres spécialistes dans un proche avenir.

2021/EB.A/9 Politique révisée de communication des rapports de contrôle émanant du Bureau de l'Inspecteur général

174. L'Inspectrice générale par intérim a présenté la politique révisée de communication des rapports de contrôle émanant du Bureau de l'Inspecteur général, qui avait été amendée afin d'être en conformité avec la Charte du Bureau de l'Inspecteur général, révisée en 2019. En particulier, la charte de 2019 redéfinissait la finalité des rapports d'inspection, qui en conséquence ne seraient plus rendus publics. La politique révisée de communication des rapports tenait compte de ce changement, ainsi que des nouveaux documents et des pratiques récemment adoptées.
175. Les membres ont accueilli avec satisfaction cette politique révisée et se sont félicités que le PAM soit déterminé à garantir la transparence et le partage des informations, et qu'il soit possible de participer à des consultations informelles sur les pratiques du PAM en matière de communication des rapports.
176. Deux membres, dont un s'exprimait au nom d'une liste, ont également approuvé l'utilisation du portail réservé aux membres du Conseil d'administration pour transmettre les documents; l'un d'eux a fait observer que cette procédure améliorerait l'accès à des documents importants et l'autre, s'exprimant au nom d'une liste, a déclaré que cet accès restreint renforcerait la confiance entre le PAM et les États membres. L'un des deux membres a fait observer que l'Inspecteur général devrait exercer son pouvoir d'appréciation avant de transmettre des informations, mais ils se sont félicités tous les deux que les renseignements concernant les questions importantes soulevées lors de missions consultatives soient communiqués au Conseil, notamment dans les rapports trimestriels et annuels du Bureau de l'Inspecteur général; le membre qui s'exprimait au nom d'une liste a suggéré que le bureau révèle également les points importants recensés dans les rapports sur des partenaires afin que le Conseil soit au courant des principaux risques.
177. Mme Hirsch a confirmé que, comme les années précédentes, les représentants du Bureau de l'Inspecteur général rencontreraient les membres du Conseil pour examiner tout problème majeur mis en évidence dans les rapports consultatifs. Elle a également précisé que les rapports sur des partenaires concernaient des tierces parties et que la politique de communication des rapports stipulait expressément que le contenu de ces rapports ne pouvait être communiqué qu'avec leur permission. Répondant à une question, elle a indiqué que la politique révisée ne serait pas appliquée rétroactivement; les rapports d'inspection communiqués précédemment continueraient donc d'être consultables sur le site Web.

2021/EB.A/10 Point sur le plan d'exécution de la politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle

178. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques a déclaré que le plan d'exécution de la politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle constituait la toute première estimation détaillée, établie par le PAM, du budget nécessaire pour mettre en œuvre une politique. Ce budget comprenait une estimation des besoins relatifs au Siège et aux bureaux régionaux, mais n'englobait pas les coûts opérationnels courants et devait encore être intégré au processus d'établissement du budget de l'organisation. Le PAM s'employait à recenser et chiffrer une série d'activités de protection afin d'avoir une idée plus précise des besoins.
179. Le Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement a fait le point sur le plan d'exécution en ce qui concernait les points suivants: les investissements prévus pour permettre la mise en œuvre de la politique au cours des cinq prochaines années; le plan d'action au niveau des pays relatif à la protection et l'obligation redditionnelle, conçu pour aider les bureaux de pays à mettre en œuvre les éléments de la politique; et la stratégie de coopération communautaire en matière de responsabilité à l'égard des populations touchées et le cadre de suivi accompagnant le plan d'exécution, qui permettrait au Siège de rendre

compte du plan de coopération communautaire. Il a également indiqué que le PAM, conjointement avec le module mondial de la protection et d'autres dispositifs, prévoyait de lancer une plateforme mondiale en ligne sur l'alimentation, en vue de publier des témoignages directs et des recettes liés aux questions de déplacement et de protection, afin de démystifier le rapport entre la protection et les besoins essentiels. D'autres moyens de diffuser des informations seraient également mis en place.

180. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction ce point sur le plan d'exécution et réaffirmé leur soutien à la politique en matière de protection et d'obligation redditionnelle, s'agissant notamment de la priorité accordée à une approche fondée sur les droits de l'homme. Un membre, s'exprimant au nom d'une liste, a jugé que les éléments du plan étaient réalisables et adaptés au contexte socioéconomique de l'ère post-COVID. Un autre, qui s'exprimait également au nom d'une liste, a souligné l'importance d'un bon plan d'exécution et donc la nécessité de faire référence à la politique de manière appropriée dans le plan stratégique et dans les futurs cadres de résultats institutionnels du PAM.
181. Deux membres, qui s'exprimaient tous les deux au nom de listes, ont déclaré qu'il était important de veiller à ce que les groupes marginalisés et vulnérables aient accès aux vivres et à l'assistance en toute sécurité. L'un d'eux a invité le PAM à promouvoir une approche nuancée et accessible de la responsabilité à l'égard des populations touchées et de la coopération communautaire, notamment en mettant en place des mécanismes de réclamation fonctionnant correctement et faciles d'accès dans chaque pays où il intervenait, et il a plaidé en faveur d'une approche de l'exploitation et des atteintes sexuelles centrée sur les victimes et les survivants.
182. Ces deux mêmes membres se sont félicités de l'importance accordée à la responsabilité collective de tous les acteurs, y compris les bénéficiaires, pour ce qui est de contribuer à la protection et à l'obligation redditionnelle. L'un d'eux a salué le travail accompli à cet égard par le PAM et ses partenaires, tout en invitant celui-ci à aider également d'autres organismes et parties prenantes à mener leurs activités de protection et d'obligation redditionnelle, tandis que l'autre a demandé de plus amples renseignements sur la stratégie du PAM visant à garantir l'adhésion et la collaboration des partenaires locaux et autres intervenants, ainsi que sur la manière dont le PAM prévoyait de veiller à ce que la protection et la responsabilité à l'égard des populations touchées soient mieux prises en compte lors de l'évaluation des besoins et de la conception des projets ainsi que dans le cadre des mécanismes de suivi et d'évaluation au niveau des pays.
183. Un membre, s'exprimant au nom d'une liste, a déclaré qu'il fallait financer et exécuter de manière appropriée les nouvelles politiques et les étayer par des mesures d'incitation en faveur de la mise en œuvre et de l'acceptation à l'échelle de l'institution. Le fait d'intégrer pleinement la politique en matière de protection et d'obligation redditionnelle dans les coûts opérationnels et dans le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) la rendrait plus cohérente et durable; sa bonne exécution garantirait la sécurité et la dignité des bénéficiaires du PAM, les aiderait à retrouver leur bien-être, leur donnerait les moyens de veiller à ce que l'assistance humanitaire et l'aide au développement soient conçues et mises en œuvre de manière à servir au mieux leurs intérêts et leur permettrait de contribuer à l'atténuation des conflits. En fin de compte, les coûts supplémentaires liés à la politique seraient récupérés au niveau des effets directs grâce à la réduction de l'exposition aux risques, à l'intervention accrue des bénéficiaires et aux dividendes de la paix.

184. Deux membres, qui s'exprimaient au nom de listes, ont pris note des informations actualisées sur la politique en matière de protection et d'obligation redditionnelle, s'agissant notamment des améliorations concernant les ressources humaines, la planification stratégique et l'évaluation des risques, et des progrès réalisés en vue de rationaliser l'utilisation des ressources financières aux fins de la réalisation des objectifs en matière de protection et d'obligation redditionnelle; l'un d'eux a encouragé le PAM à améliorer également sa politique et ses stratégies en matière de collecte de données.
185. Le Directeur adjoint de la Division des programmes – action humanitaire et développement a donné trois exemples qui montraient comment le PAM avait intégré la politique en matière de protection et d'obligation redditionnelle dans ses programmes, depuis son adoption en novembre 2020, et il a expliqué que la stratégie de coopération communautaire et un nouveau manuel relatif à la protection et à l'obligation redditionnelle aideraient les bureaux du PAM à tous les niveaux à mettre en œuvre cette politique. Il a également répondu à une question concernant la date à laquelle les données sur les indicateurs relatifs à ces nouvelles politiques seraient disponibles, indiquant que l'on pouvait s'attendre à ce qu'un nombre acceptable de pays communiquent des données de manière homogène d'ici à 2023.
186. Le Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement a abordé trois points supplémentaires. Premièrement, le PAM était conscient qu'il devait collaborer avec ses partenaires et il partageait les meilleures pratiques, la formation et les données, ainsi que le travail d'analyse; par ailleurs, dans le cadre du Comité permanent interorganisations, il animait un débat sur le recours à une approche fondée sur la gestion des risques pour faire face aux risques courus par les communautés et les populations touchées en matière de protection. Deuxièmement, attendu qu'à l'issue de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, la priorité avait été donnée à l'inclusion, le PAM mettait au point un programme cohérent pour atteindre cet objectif, essentiellement par l'intermédiaire de la politique en matière de protection et d'obligation redditionnelle. Troisièmement, la politique prévoyait d'appliquer à la fois des approches de la protection adaptées à la situation et une approche uniforme pour ce qui est des normes et des techniques, ce dont tiendraient compte les prochains PSP de deuxième génération.
187. La Sous-Directrice exécutive a assuré aux membres que, le PAM entrant dans un nouveau cycle budgétaire selon l'opération de budgétisation stratégique ascendante, les travaux sur la protection et l'obligation redditionnelle étaient en bonne place en vue de l'intégration dans l'opération de budgétisation. La protection occupait également une place privilégiée dans le plan stratégique, sous l'impulsion du Conseil.

2021/EB.A/11 Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective en 2020

188. La Directrice du Bureau du PAM à Genève a décrit les énormes difficultés rencontrées en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19, de l'aggravation de la pauvreté et de la vulnérabilité, de la complexité des conflits et des phénomènes météorologiques extrêmes. Le PAM avait joué un rôle de premier plan dans la réponse apportée à l'échelle mondiale à la pandémie et dans le Comité permanent interorganisations; en outre, le PAM avait fait régulièrement le point avec l'Équipe des Nations Unies pour la gestion de la crise de la COVID-19 et contribué au Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous.
189. Le PAM s'employait activement à éviter la famine en 2021. Avec la FAO, il avait lancé un appel à l'action afin d'atténuer la famine et participé à l'équipe spéciale de haut niveau sur la prévention de la famine. Ses autres engagements consistaient à apporter son soutien au Conseil international des agences bénévoles, en vue d'élaborer une lettre ouverte sur la prévention de la famine, et à participer à l'organisation d'une manifestation parallèle sur la famine dans le cadre du débat consacré aux affaires humanitaires du Conseil économique et social en 2021.

Le PAM, qui s'était engagé à travailler autour du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, coprésidait le dialogue des Nations Unies sur l'application collective de la recommandation du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur ce lien.

190. S'exprimant au nom de leurs listes, deux membres du Conseil ont félicité le PAM pour avoir intensifié ses interventions d'urgence et fait face aux problèmes rencontrés en 2020, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et avec ses partenaires.
191. L'une d'elles a exprimé sa préoccupation quant à la capacité de la communauté humanitaire à relever les défis à venir et préconisé d'améliorer la coordination, la répartition des tâches et l'établissement des priorités. Félicitant le PAM pour sa manière d'appréhender la crise dans son ensemble, elle a déclaré qu'il était urgent de mettre au point des programmes autour du "triple lien" et que les plans de relèvement après la COVID-19 devraient en priorité lutter contre l'insécurité alimentaire. La représentante de l'autre liste a prié instamment le PAM de concentrer son action sur le renforcement des capacités et la transformation des systèmes agroalimentaires, afin de contribuer à la réalisation des ODD. Elle a fait observer que les partenariats devraient être un élément central des initiatives de relèvement après la COVID-19 et invité à améliorer la coordination par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations.
192. Plusieurs autres membres du Conseil ont demandé au PAM de faire le point sur les progrès réalisés s'agissant de surmonter les problèmes de coordination de l'assistance monétaire, et noté qu'il n'avait pas signé l'appel à l'action lancé récemment à cet effet, bien qu'il soit signataire de la déclaration commune des Nations Unies sur l'assistance monétaire.
193. Un membre du Conseil a instamment invité le PAM à continuer de favoriser l'avancement des femmes et des filles et s'est félicité des activités visant à réduire et à prévenir la discrimination, notamment contre les personnes handicapées. Une autre a demandé qu'un point soit fait sur l'intégration des mécanismes de réclamation dans toutes les opérations, et sur les résultats du questionnaire diffusé à l'ensemble des organismes du système des Nations Unies concernant l'amélioration du signalement du harcèlement sexuel. Elle a demandé quand seraient disponibles les conclusions des évaluations de la crise humanitaire au Yémen et de l'action humanitaire menée pour faire face à la COVID-19, et si les États membres auraient la possibilité de formuler des observations. Elle s'est également enquis de la manière dont le plan stratégique renforcerait la contribution du PAM à l'action humanitaire.
194. Un membre du Conseil a salué les efforts déployés par le PAM pour recueillir les éléments factuels nécessaires à son approche de la consolidation de la paix. Une autre membre a invité le PAM à renforcer ses partenariats, en particulier avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et avec les institutions financières internationales. Elle a encouragé le PAM à renforcer son programme d'adaptation au contexte local et à favoriser l'intégration de la problématique femmes-hommes, et demandé qu'un point soit fait régulièrement sur ces activités.
195. Une membre du Conseil a encouragé le PAM à tirer des enseignements de la riposte à la COVID-19 et à renforcer ses capacités concernant les services communs et la préparation aux situations d'urgence majeures. Elle a demandé de plus amples renseignements sur les programmes conjoints mis en place avec le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et sur la collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome. Elle a encouragé le PAM et ses partenaires à préférer les transferts monétaires aux bons et à intensifier ses efforts relatifs à l'interopérabilité des données, afin d'éviter le chevauchement des activités tout en assurant la protection des données des bénéficiaires. Elle a également demandé au PAM de continuer d'œuvrer en faveur de la hiérarchisation des interventions et des analyses conjointes au sein des modules.

196. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques a précisé que le PAM appuyait la coordination de l'assistance monétaire et dirigeait dans de nombreux pays des cellules de coordination de l'assistance monétaire, qui s'employaient à régler des questions telles que l'harmonisation des niveaux de transferts à la poursuite d'objectifs communs. S'agissant de la déclaration commune sur l'assistance monétaire, elle a indiqué qu'il fallait encore parvenir à un accord dans quelques domaines, et que le PAM s'efforçait de trouver des solutions concernant les questions en suspens. En tant que membre du Comité permanent interorganisations, le PAM était techniquement destinataire de la lettre contenant l'appel à l'action pour la coordination de l'assistance monétaire, plutôt que signataire potentiel. Elle proposait d'organiser des réunions bilatérales d'information sur les questions restées en suspens avec les membres du Conseil intéressés et attendait leurs conseils avec intérêt.
197. La Directrice de la Division des opérations de secours d'urgence a confirmé que la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome avait été renforcée par l'intermédiaire du module de la sécurité alimentaire; une lettre d'intention conjointe mise à jour, qui donnait plus d'importance aux partenariats locaux et à une approche axée sur les personnes, était prête à être signée. Le PAM avait également travaillé avec la FAO sur l'alerte rapide et les initiatives préventives, et ces deux organismes étaient considérés comme les chefs de file techniques du portefeuille d'activités préventives du Fonds central pour les interventions d'urgence des Nations Unies.
198. Elle a fait observer que la riposte à la pandémie de COVID-19 avait montré l'importance de la préparation, en particulier en cas de pandémie mondiale. L'évaluation en cours des opérations de niveau 3 menées par le PAM et des activités conjointes de préparation entreprises avec d'autres organismes permettait de dégager de nombreux enseignements précieux à cet égard.
199. La Directrice du Bureau du PAM à Genève a déclaré que le PAM espérait disposer de ressources suffisantes pour prévenir la famine en 2021 et au-delà. Elle a ajouté que 2021 serait une année décisive au cours de laquelle le succès de l'action humanitaire commune dépendrait de la capacité collective à éviter la famine, à améliorer la sécurité alimentaire et à continuer de progresser en vue d'atteindre les ODD.

Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)

200. La direction a informé le Conseil des progrès accomplis par le PAM dans la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau national, régional et mondial. Le PAM participait activement à l'examen du cadre de gestion et de responsabilité, et les réformes des modalités de fonctionnement étaient en bonne voie. Quarante plans-cadres de coopération avaient été menés à bonne fin. Le PAM s'employait activement à harmoniser les plans-cadres de coopération avec les PSP pour ce qui est du cycle et du contenu; les plans de réponse socioéconomique des Nations Unies face à la COVID-19 seraient aussi pleinement intégrés aux plans-cadres de coopération d'ici à la fin de 2021. En accord avec ces initiatives, le document-cadre du PAM sur les mesures socioéconomiques et le relèvement après la crise liée à la COVID-19 serait également intégré progressivement aux cadres stratégiques et programmatiques du PAM à tous les niveaux. La plupart des équipes spéciales mises en place par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui avaient été constituées pour faciliter le lancement des principaux éléments de la réforme des Nations Unies, avaient achevé leurs travaux. Le PAM continuait de participer aux trois équipes spéciales restantes et au groupe consultatif des Nations Unies, en vue d'élaborer de nouvelles orientations globales relatives à la programmation conjointe, ainsi qu'à l'établissement du cadre de suivi des résultats de l'Examen quadriennal complet.

201. S'exprimant au nom de sa liste, un membre du Conseil a déclaré qu'il était important de favoriser le relèvement dans une optique de résilience après la pandémie de COVID-19 et donc de renforcer l'appui apporté à l'échelle du système au niveau local et régional. Il s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en place des plans-cadres de coopération, des analyses communes de pays, des modalités de fonctionnement communes, y compris la colocation, et des services partagés entre les organismes ayant leur siège à Rome. Il a accueilli avec satisfaction la participation du PAM aux équipes spéciales sur la riposte socioéconomique à la COVID-19, sur la feuille de route du Secrétaire général concernant le financement nécessaire pour réaliser le Programme 2030 et sur les innovations institutionnelles, ainsi qu'aux travaux du groupe consultatif spécial interinstitutions sur la programmation conjointe. Il a également préconisé de tenir dûment compte de la responsabilité et de la transparence dans les opérations.
202. Un membre du Conseil a félicité le PAM, qui faisait figure de pionnier dans la mise en œuvre de la réforme, tout en l'invitant à veiller à ce que la nouvelle version du cadre de gestion et de responsabilité n'ait pas pour effet de freiner les réformes ou de compromettre le rôle joué par les coordonnateurs résidents des Nations Unies. Un autre membre a demandé à la direction de donner son avis sur la redevance de 1 pour cent utilisée pour financer en partie le système des coordonnateurs résidents, indiquant que ce mécanisme ne semblait pas bien fonctionner.
203. La direction a remercié les membres du Conseil pour leur soutien et pris note de leurs préoccupations. Concernant la redevance de 1 pour cent, elle a répondu que le financement du système des coordonnateurs résidents était réexaminé dans le cadre de l'examen de ce système mené actuellement par les membres. Il était également suggéré d'ajouter la redevance de 1 pour cent au montant initial de la contribution plutôt que de la déduire.

Ressources, questions financières et budgétaires

2021/EB.A/12 Rapport annuel du Comité d'audit

204. Le Président du Comité d'audit a présenté les points saillants du rapport annuel du Comité, mettant en lumière les états financiers annuels et les contrôles internes, notamment en lien avec les rôles joués par la Division de la gestion globale des risques, le Bureau de l'Inspecteur général et le Bureau de la déontologie. Il a aussi brièvement évoqué les incidences de la COVID-19 sur les procédures de contrôle interne.
205. Les membres ont accueilli avec satisfaction le rapport du Comité et sa conclusion positive indiquant qu'aucune défaillance matérielle n'avait été repérée et que les contrôles internes fonctionnaient malgré les difficultés soulevées par la COVID-19. Ils ont aussi formulé des observations sur les domaines d'amélioration recensés par le Comité.
206. Concernant la gestion globale des risques, des membres, dont un s'exprimant au nom d'une liste et un autre au nom d'un groupe de pays, ont déclaré que la Division de la gestion globale des risques avait accompli des progrès notables depuis sa création, mais qu'elle devait encore évoluer pour fonctionner à plein régime. Un membre s'est enquis des dispositions qui avaient été prises à cet égard. Les membres ont aussi fait part de préoccupations concernant les domaines à haut risque figurant dans le registre des risques du PAM et ont fortement recommandé à la direction de prendre des mesures pour atténuer ces risques et de rendre compte des mesures prises et des activités d'assurance connexes. Un membre a demandé des informations sur ce qui avait permis de déterminer les risques résiduels et sur ce qu'il fallait faire pour réduire ces risques encore davantage.

207. Concernant le Bureau de l'Inspecteur général, plusieurs membres, notamment un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont mentionné avec préoccupation les questions soulevées dans le rapport concernant les mesures correctives convenues dont la date d'application était dépassée et ont vivement encouragé la direction à régler ces questions au plus vite. Un membre s'est déclaré favorable à la suggestion du Comité préconisant que des ressources humaines supplémentaires soient affectées au Bureau des inspections et des enquêtes au sein du Bureau de l'Inspecteur général. Un autre membre, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a accueilli avec satisfaction la révision de la politique de lutte contre la fraude et la corruption, le renforcement de la responsabilité de gestion et la remontée des allégations substantielles dans l'échelle hiérarchique, qui permettaient de traiter les problèmes de contrôle rapidement et de sensibiliser un peu plus les effectifs du PAM et les partenaires d'exécution à la prévention de la fraude.
208. Un membre a fait observer que les avis du Comité sur la politique du PAM en matière de personnel n'étaient guère explicités, ce qui était troublant quand on songeait aux problèmes liés à la gestion des ressources humaines et à la culture organisationnelle qui touchaient le PAM de longue date. Un autre membre, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a déclaré qu'il fallait centrer les efforts sur les personnes et sur le bien-être du personnel et a encouragé le PAM à intégrer les enseignements tirés de la pandémie dans son cadre opérationnel, notamment en élaborant de nouvelles directives relatives au suivi et en développant le recours aux mécanismes de suivi à distance.
209. S'agissant de l'audit interne, plusieurs membres, y compris un s'exprimant au nom d'un groupe de pays et un autre au nom d'une liste, se sont déclarés préoccupés par le nombre de mesures associées à un risque élevé qui sont encore en suspens, et ont encouragé la prise de mesures d'atténuation pour redresser la situation. Le membre s'exprimant au nom d'un groupe de pays a souligné que plusieurs recommandations formulées par les auditeurs externes se rapportaient à la formation des employés du PAM sur la prévention et la détection de la fraude et au renforcement des contrôles internes, ce qui laissait penser que la direction du PAM devait être plus attentive à ces domaines. Dans la même optique, un autre membre a rappelé les multiples débats qui avaient porté sur le risque que le modèle décentralisé du PAM ne conduise à une personnalisation excessive des tâches essentielles et à la perception des contrôles comme facultatifs et a recommandé que le PAM se penche sur ce point.
210. Un membre, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, s'est félicité des recommandations issues des audits de performance relatifs aux initiatives internes d'importance primordiale et à la gestion de l'information relative aux bénéficiaires, notamment en lien avec la gestion des données et l'amélioration et la normalisation de la plateforme numérique du PAM pour la gestion des bénéficiaires et des transferts (SCOPE), et a encouragé le PAM à rendre compte des suites données à ces recommandations et à explorer les indications ayant trait à d'autres types de mécanismes d'identification et de vérification pour la gestion de l'information relative aux bénéficiaires.
211. La direction a été invitée à fournir des informations sur la mise en œuvre des directives relatives au contrôle à distance et aux approbations numériques dans le contexte de la gestion des bénéficiaires, ainsi que sur le degré d'interaction entre la direction et la Directrice du Bureau de la déontologie.
212. Le Président du Comité d'audit a salué la volonté des membres d'être tenus informés, en particulier sur la gestion globale des risques, la fraude et le contrôle. S'agissant du contrôle, le Directeur financier a indiqué qu'un budget fondamental était en cours d'élaboration dans le cadre d'une opération de budgétisation stratégique ascendante. Concernant la gestion globale des risques, il a indiqué que des dispositions étaient prises pour déterminer les mesures d'atténuation et les risques résiduels et renforcer l'appétence pour le risque ainsi que les processus de suivi; par ailleurs, des rapports de suivi des risques et des analyses des risques étaient désormais régulièrement produits dans plusieurs opérations de pays, comme prévu par

la politique de gestion globale des risques. Il a aussi fait valoir qu'une gestion des risques solide nécessitait la conversion des connaissances tacites en connaissances explicites, ce qui supposait un changement de culture.

213. Le Directeur financier a pris acte des questions et des observations relatives à la gestion de l'information sur les bénéficiaires, mais a proposé qu'elles soient traitées au titre du point sur le rapport annuel de l'Inspectrice générale, qui abordait ce thème.
214. S'agissant de la question sur les interactions entre la direction et le Bureau de la déontologie, le Directeur exécutif adjoint a confirmé que la Directrice du Bureau de la déontologie tenait régulièrement des réunions avec lui-même et le Chef de cabinet, et avec le Directeur exécutif lorsque le programme de déplacements de ce dernier le permettait.

2021/EB.A/13 Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif

215. L'Inspectrice générale par intérim a présenté le rapport annuel du Bureau de l'Inspecteur général, notant qu'aucune défaillance notable dans les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle n'avait été détectée dans le cadre des travaux effectués en 2020. Le rapport appelait néanmoins l'attention de la direction sur des problèmes liés à la gestion de l'information sur les bénéficiaires, à l'intégration des systèmes et à l'absence d'orientation claire et de hiérarchisation concernant les activités de planification, de dotation en ressources, de suivi et d'établissement de rapports.
216. S'exprimant au nom du Directeur exécutif, le Chef de cabinet s'est déclaré très satisfait du rapport et du travail accompli par le Bureau de l'Inspecteur général. Il a noté les progrès réalisés dans la résolution des problèmes soulevés dans le rapport, s'agissant notamment du classement en 2020 de nombreuses mesures convenues à l'issue des audits dont la date d'application était dépassée.
217. Tous les membres du Conseil qui ont pris la parole ont accueilli avec satisfaction le rapport et le travail accompli, qu'ils qualifiaient d'excellent. S'exprimant au nom de sa liste, un membre du Conseil a salué la qualité et la clarté du rapport, la diversité de l'équipe formant le Bureau de l'Inspecteur général et la politique de tolérance zéro à l'égard de l'inaction en cas de comportement répréhensible appliquée sans relâche par le PAM. Elle a prié la direction d'avoir recours à des facteurs de dissuasion et à une normalisation renforcée afin de prévenir la fraude, et a demandé de plus amples informations sur les mécanismes de fraude repérés grâce à l'examen préventif d'intégrité portant sur les transferts de type monétaire. Elle souhaitait également obtenir des éclaircissements sur les méthodes appliquées pour évaluer la prise en compte de la problématique femmes-hommes.
218. Plusieurs membres du Conseil ont mis en évidence l'importance du travail accompli par le Bureau de l'Inspecteur général, invitant la direction à veiller à ce que ce bureau soit doté de ressources suffisantes et soulignant qu'il était déterminant de mener les enquêtes à terme en temps voulu pour renforcer la confiance. Un membre a demandé comment le Bureau des inspections et des enquêtes avait pu mener autant d'enquêtes en 2020; un autre souhaitait qu'un point soit fait sur la manière dont la direction renforçait la deuxième ligne de défense. S'agissant de la décentralisation, des contrôles et de la deuxième ligne de défense, des membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par le manque de clarté des contrôles minimaux dans les situations d'urgence et par l'application irrégulière des contrôles.

219. Ainsi qu'il était souligné pour la troisième année consécutive, la gestion de l'information sur les bénéficiaires était également un sujet de préoccupation pour les membres du Conseil, qui priaient instamment le PAM de renforcer l'harmonisation et de remédier à la personnalisation excessive de SCOPE et d'autres plateformes. Un membre a demandé à la direction de présenter des dispositions détaillées qui permettraient d'améliorer la gestion de l'information sur les bénéficiaires et des transferts de type monétaire, à la deuxième session ordinaire de 2021 du Conseil. Il a été noté que des risques sérieux persistaient concernant les transferts de type monétaire, SCOPE et les ONG, ainsi que l'avait signalé le Bureau de l'Inspecteur général.
220. L'Inspectrice générale par intérim a précisé que la prise en compte de la problématique femmes-hommes était évaluée par divers moyens consistant notamment à: donner la priorité à la participation des femmes à la prise de décisions, recruter systématiquement des femmes et faire participer les bureaux de pays à la formation concernant les approches de nature à transformer les relations entre les femmes et les hommes. Les questions relatives à la problématique femmes-hommes seraient examinées en détail en 2022.
221. S'agissant du détournement de produits alimentaires, l'examen préventif d'intégrité relatif à la gestion des denrées qui était prévu en 2021 porterait sur la prévention de la fraude. Les processus de gestion de l'information sur les bénéficiaires et des transferts de type monétaire avaient été améliorés, en particulier grâce au rapprochement entrepris, même si sa mise en œuvre n'était pas encore achevée. De plus amples détails sur ces questions pourraient être fournis à l'occasion de la réunion d'information sur les activités de contrôle qui se tiendrait en juillet 2021.
222. Le PAM avait enquêté sur le mécanisme de fraude découvert au cours de l'examen préventif d'intégrité portant sur les transferts de type monétaire et avait fait part de ses constatations dans un rapport sur les enseignements tirés publié en janvier 2021. Ce cas illustre l'efficacité de la complémentarité entre les fonctions d'audit et d'enquête dans la lutte contre la fraude.
223. Le Bureau des inspections et des enquêtes a indiqué que, même si l'augmentation des ressources avait permis de réduire la pression exercée sur ses services, la demande restait supérieure aux moyens dont il disposait. Un plus grand nombre d'enquêtes avaient été menées à terme en 2020 grâce à l'amélioration des procédures d'enregistrement, qui permettaient de faire la distinction entre les cas nécessitant une enquête et ceux qui pouvaient être résolus par d'autres moyens; le renforcement de la collaboration avec des partenaires des Nations Unies et des groupes externes avait permis une plus grande souplesse et contribué à surmonter les difficultés d'accès dans des zones de forte insécurité.
224. La direction a mis en lumière les améliorations apportées aux procédures d'évaluation des risques, parmi lesquelles la publication d'un manuel sur la prévention de la fraude, une formation portant sur cette question et le recensement des normes minimales de contrôle relatives à la gestion des risques inhérents aux tiers durant des situations d'urgence. Les processus et procédures relatifs aux situations d'urgence étaient examinés, en concertation avec les divisions du PAM. SCOPE avait bien fonctionné pendant la crise liée à la COVID-19, ce qui avait permis au PAM de distribuer en toute sécurité plus de 1,3 milliard de dollars sous forme de transferts de type monétaire (1,5 milliard de dollars avec les transferts en nature), en vue de venir en aide à plus de 14,7 millions de bénéficiaires dans 44 pays (20,2 millions de bénéficiaires dans 47 pays si l'on inclut les transferts en nature). La Division des technologies cherchait à adapter certains dispositifs afin qu'ils répondent aux besoins du PAM sans perte de données ni multiplication des plateformes. Une fonction de gestion des bénéficiaires était mise en place au sein du Département de l'élaboration des programmes et des politiques; elle prendrait en charge ce domaine intersectoriel des activités du PAM et contribuerait aux travaux relatifs à SCOPE et à d'autres dispositifs. Cette question serait examinée de manière plus approfondie pendant la session en cours au titre du point 6 g) de l'ordre du jour, sur le rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires.

2021/EB.A/14 Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2020

225. La direction a présenté le rapport sur son examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle pour 2020, récapitulant son analyse des principaux risques auxquels le PAM avait été exposé l'année précédente. Des progrès notables avaient été accomplis dans les domaines du suivi, de la transposition à plus grande échelle des opérations en situation d'urgence et de la sécurité sanitaire et la qualité des aliments; des travaux étaient en cours pour améliorer la gestion des ONG, la gestion des aptitudes et la planification des effectifs, la culture organisationnelle, la gestion des bénéficiaires et les solutions informatiques.
226. Les membres du Conseil ont accueilli avec intérêt ce rapport détaillé, ainsi que son analyse approfondie des divers risques rencontrés par l'organisation, et ils ont félicité le PAM qui avait effectué sans relâche des contrôles et atténué les risques malgré les difficultés liées à la pandémie de COVID-19. Ils se sont accordés à reconnaître qu'il fallait continuer d'améliorer les dispositifs de contrôle du PAM dans leur ensemble, en particulier dans les domaines de la planification des effectifs, y compris l'élargissement du vivier des talents internationaux de demain, de la gestion des bénéficiaires et de la gestion des ONG en ce qui concernait la prévention de la fraude.
227. S'exprimant au nom de sa liste, un membre du Conseil a encouragé le PAM à adopter une approche globale et systémique des questions telles que l'amélioration de la culture organisationnelle et le maintien en poste du personnel, la lutte contre le racisme et toutes les formes de comportements répréhensibles, la prévention de la fraude et la réduction des risques liés à la gestion des ONG.
228. Un membre a invité le PAM à effectuer un examen approfondi de la mise en œuvre de l'outil d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences et s'est félicité de l'élargissement de ce dispositif par la direction à d'autres catégories de personnel. Un autre a souligné qu'il était important de réduire au minimum les pertes de produits alimentaires et de numéraire. Il a instamment invité le PAM à enquêter sur chaque perte signalée et à mettre en place de nouveaux outils pour réduire les pertes, ajoutant que le régime d'auto-assurance ne devrait pas être le seul moyen à disposition et ne devrait être utilisé qu'en dernier ressort. Il a demandé des précisions sur le montant des pertes relatives aux transferts de type monétaire et sur la manière dont le PAM protégeait ses systèmes contre les irrégularités.
229. Faisant observer que la Division des technologies manquait de ressources, un membre du Conseil a demandé des précisions sur les plans d'urgence du PAM en matière de cybersécurité et les mesures de réduction des risques. Un autre a déclaré que la gestion de SCOPE et des transferts de type monétaire continuait d'être exposée à des risques graves malgré des investissements importants dans ces domaines.
230. Des membres du Conseil ont demandé quand la version définitive du nouveau modèle d'encadrement serait prête et comment le PAM pouvait transformer ses relations transactionnelles avec les ONG en véritables partenariats. Un membre a prié instamment le PAM d'accélérer la mise en œuvre de la politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires. Un autre a invité le PAM à corriger les lacunes dans les capacités des partenaires, en particulier dans les zones reculées.
231. La direction a confirmé que les pertes relatives aux transferts de type monétaire étaient suivies de près et que des enquêtes sur les pertes importantes étaient en cours. Le PAM disposait d'un cadre détaillé de garanties concernant ces transferts accompagné de directives supplémentaires adaptées à chaque région; la majeure partie des risques afférents aux transferts de type monétaire était liée aux prestataires de services financiers et aux partenaires coopérants; ce type de transfert avait donc la priorité dans le projet relatif au contrôle de la gestion visant à simplifier et à orienter le contrôle assuré par les bureaux régionaux.

232. Le PAM continuait de s'employer à améliorer l'encadrement au moyen du plan d'action détaillé pour l'application des recommandations du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination, de la politique en matière de personnel et des nouveaux programmes de formation destinés aux superviseurs et aux responsables des bureaux de pays. Le nouveau modèle d'encadrement devait être achevé en septembre 2021, après des consultations en interne. Des progrès notables avaient été accomplis dans la planification des effectifs sous la direction de la Sous-Division de la planification et de la stratégie en matière d'effectifs, qui avait mené à terme les examens des diverses fonctions concernant les finances et les partenariats et commençait à effectuer ceux relatifs à la chaîne d'approvisionnement, aux transferts de type monétaire et à la nutrition. Le vivier des talents internationaux de demain comptait 1 053 candidats présélectionnés prêts à être déployés.
233. La cybersécurité, qui avait été largement renforcée depuis 2017 grâce aux investissements en faveur du personnel (par exemple, une formation obligatoire et l'acquisition de compétences informatiques), des processus et des technologies (avec notamment l'amélioration de la gestion des réseaux et de la capacité de détection des menaces), restait en permanence au centre de l'attention du PAM. Des progrès notables avaient été également accomplis dans la gouvernance concernant l'architecture et l'harmonisation des technologies avec les besoins opérationnels.
234. Dans le cadre des travaux menés récemment pour renforcer les partenariats avec les ONG, des organisations locales et internationales avaient participé à trois consultations sur le nouveau plan stratégique ainsi qu'à une manifestation organisée par le Conseil sur la consolidation de la paix. Des outils et des processus institutionnels avaient été mis en place au niveau des bureaux de pays pour gérer les partenaires coopérants de manière plus efficace. Le PAM reconnaissait que des difficultés liées aux capacités des ONG locales pourraient être rencontrées, mais indiquait qu'il était nécessaire de trouver un équilibre entre l'efficacité, l'efficience, le renforcement des capacités et les risques.
235. La direction a confirmé que la Directrice adjointe de la Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement traiterait les questions relatives aux achats locaux et régionaux pendant la session en cours, au titre du point 10 f) de l'ordre du jour sur les achats de produits alimentaires.

2021/EB.A/15 Comptes annuels vérifiés de 2020

236. La direction a présenté les comptes annuels vérifiés du PAM pour 2020, qui avaient été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et avaient fait l'objet d'une opinion sans réserve de l'Auditeur externe. La section I du document comprenait l'opinion de l'Auditeur externe et son rapport d'audit, et la section II était composée de la déclaration du Directeur exécutif, d'une déclaration sur le contrôle interne et des états financiers accompagnés des notes afférentes. La direction avait accepté les sept recommandations formulées par l'Auditeur externe.
237. Malgré la pandémie, les résultats financiers et la situation financière globaux du PAM étaient très solides en 2020; les produits avaient augmenté de 8 pour cent, les charges de 6 pour cent et les actifs nets de 17 pour cent. Les produits étaient comptabilisés au moment de la signature des annonces de contribution – à moins qu'il ne soit exigé de les utiliser dans les prochaines années – tandis que les charges étaient comptabilisées lorsque les transferts étaient effectués en faveur des partenaires d'exécution et des bénéficiaires.

238. Le représentant de l'Auditeur externe a salué l'efficacité du PAM, qui avait mobilisé des ressources tout au long de cette année difficile. Les restrictions de déplacement liées à la pandémie avaient eu une incidence sur le travail de ses services, qui avaient été contraints d'effectuer les contrôles des bureaux de pays à distance et de s'appuyer sur des observations visuelles comme preuves d'audit pour certains éléments de leur mission, notamment la distribution des produits alimentaires et la vérification des stocks. Toutefois, a-t-il indiqué, il avait bon espoir que ces contraintes n'avaient pas compromis la pertinence des constatations de ses services. Il a confirmé l'opinion sans réserve rendue par l'Auditeur externe au sujet des états financiers, a indiqué que la pandémie de COVID-19 n'avait eu aucune incidence grave sur la situation financière du PAM, et s'est déclaré satisfait de la suite donnée par la direction aux recommandations formulées par ses services.
239. Des membres du Conseil, dont l'un s'exprimait au nom d'une liste, se sont félicités de la situation financière solide du PAM confirmée par l'Auditeur externe et de l'opinion sans réserve qu'il avait rendue. Se déclarant satisfaits de la large part de ressources affectées aux interventions d'urgence, les membres ont encouragé le PAM à poursuivre ses efforts pour mobiliser des fonds destinés aux initiatives relatives au développement durable, qui visaient à aider les pays en développement à surmonter les graves conséquences économiques de la pandémie.
240. Un membre a accueilli favorablement toutes les recommandations de l'Auditeur externe, en particulier celles qui portaient sur l'intégration d'un plan d'exécution récapitulatif dans le plan de gestion annuel, sur l'actualisation du manuel financier du PAM, et sur la mise au point définitive d'une politique de sécurité et de procédures opérationnelles applicables au Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS). Il a également demandé comment la direction prévoyait d'assurer à l'avenir le suivi des contrôles et la mise à jour en temps voulu des manuels et des procédures.
241. La direction a déclaré qu'un plan d'exécution global, ventilé par résultat stratégique, domaine d'action privilégié, région et activité, serait inclus dans le Plan de gestion du PAM pour 2022, qui était en cours d'élaboration. Des précisions sur la mise en œuvre au niveau des pays étaient disponibles sur le portail des données relatives aux PSP. Après le retard dû à la pandémie en 2020, un manuel financier mis à jour serait publié au troisième trimestre de 2021, accompagné d'une circulaire du Directeur exécutif chargeant la Division des finances de tenir ce manuel à jour. Le manuel actualisé comprendrait une version récapitulative des diverses directives relatives à la feuille de route intégrée qui avaient été publiées depuis 2018. Les Règles de gestion financière révisées seraient présentées pour information à la deuxième session ordinaire du Conseil de 2021, tandis que le contrôle de la gestion financière serait assuré par l'intermédiaire des fonctionnaires régionaux chargés des finances. Des directives concernant les droits d'accès à WINGS seraient diffusées une fois menées à terme les améliorations apportées actuellement au système; la publication des directives avait été reportée afin qu'elles tiennent compte de ces améliorations.

2021/EB.A/16 Rapport de l'Auditeur externe sur les initiatives internes d'importance primordiale et réponse de la direction du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe

242. Le représentant de l'Auditeur externe a présenté le rapport de son bureau sur les initiatives internes d'importance primordiale, qui comportait des recommandations sur les aspects suivants: le cadre de sélection des initiatives internes d'importance primordiale et d'autres initiatives d'investissement; la gouvernance budgétaire associée aux initiatives internes d'importance primordiale; la nécessité de disposer d'instruments normalisés pour mesurer les résultats de ce type d'initiative; le cadre de financement de ces initiatives; et l'amélioration de la participation des bureaux de pays à l'élaboration de ces initiatives.

243. La direction a indiqué qu'avant même la publication du rapport, le PAM était conscient d'un grand nombre de problèmes recensés par l'Auditeur externe. Les examens et les améliorations en cours de réalisation comprenaient en particulier une opération de budgétisation stratégique ascendante, qui avait été lancée début 2020 et était cohérente avec de nombreuses recommandations du rapport.
244. Saluant l'Auditeur externe pour la qualité et la clarté du rapport, les membres, notamment un s'exprimant au nom d'une liste, ont accueilli avec intérêt ses constatations et recommandations qui reprenaient d'ailleurs bon nombre de leurs propres demandes concernant l'amélioration de la participation à l'élaboration, au suivi et au contrôle des initiatives internes d'importance primordiale. Ils se sont déclarés satisfaits de la réponse que la direction avait donnée au rapport et ont préconisé une mise en œuvre intégrale et rapide de l'ensemble des mesures recommandées, tout en prenant acte du fait que l'opération de budgétisation stratégique ascendante et d'autres initiatives récentes contribuaient déjà aux résultats souhaités.
245. En particulier, les membres ont demandé que les futurs rapports annuels sur les résultats présentent des notes conceptuelles détaillées indiquant pour chaque initiative les objectifs, les activités, les résultats et l'allocation budgétaire. Ils se sont félicités de l'engagement pris par la direction de suivre des indicateurs de performance relatifs à chaque initiative interne d'importance primordiale et d'en rendre compte.
246. Les membres Conseil ont demandé un complément d'information sur les aspects suivants: le financement des investissements non renouvelables au moyen de la réaffectation de fonds disponibles du budget AAP, notamment les montants totaux alloués aux initiatives internes d'importance primordiale à ce titre; les intentions de la direction concernant les mesures recommandées liées à la gouvernance budgétaire, à la gestion financière et au suivi de la performance; et la relation entre, d'une part, les procédures mises en place dans le cadre de l'opération de budgétisation stratégique ascendante et, d'autre part, l'application des recommandations de l'Auditeur externe, notamment au regard du contrôle exercé par le Conseil sur les dépenses administratives novatrices. Un membre a recommandé d'examiner les possibilités de financer certaines initiatives internes d'importance primordiale par des moyens autres que le Compte de péréquation des dépenses AAP.
247. Le représentant de l'Auditeur externe a approuvé cette recommandation et la direction s'est engagée une nouvelle fois à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations en temps voulu. Répondant à certaines des questions soulevées, la direction a assuré qu'elle fournirait des informations plus détaillées sur les initiatives internes d'importance primordiale lors de la soumission de ces dernières au Conseil pour approbation et insèrerait des points de décision spécifiques pour chaque initiative de ce type présentée dans les futurs plans de gestion ou autres documents. Les mesures recommandées, dont l'opération de budgétisation stratégique ascendante avait appuyé la mise œuvre, étaient les mesures concernant la gouvernance budgétaire, la participation des bureaux de terrain à la conception des initiatives internes d'importance primordiale, la mise à jour de ces initiatives et la gestion financière.

2021/EB.A/17 Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires et réponse de la direction du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe

248. L'Auditeur externe a présenté le rapport sur la gestion par le PAM de l'information relative aux bénéficiaires, une gestion à améliorer, notamment quant à la façon dont le PAM rendait compte des nombres de bénéficiaires. Les autres problèmes évoqués concernaient l'utilité des données collectées, l'intégration des systèmes d'information et les processus de gouvernance.

249. La direction a accueilli le rapport avec intérêt, estimant qu'il donnait des éclairages précieux sur les problèmes systémiques qui touchaient la qualité des données et la coordination et l'utilisation de l'information relative aux bénéficiaires. Le PAM était déterminé à mettre en œuvre les recommandations formulées par l'Auditeur externe, en particulier par les moyens suivants: une meilleure communication sur les nombres de bénéficiaires; une interopérabilité renforcée entre le système SCOPE et l'outil des bureaux de pays pour une gestion efficace (COMET) et les outils locaux de gestion de l'information; et un examen complet de la gestion de l'information relative aux bénéficiaires pendant le cycle de programme, sous la houlette d'un comité directeur multipartite.
250. Les membres du Conseil ont loué la clarté et la qualité du rapport de l'Auditeur externe. Ils ont accueilli avec satisfaction les travaux menés par la direction jusqu'à ce jour pour mettre en place un mécanisme de coordination et un écosystème d'outils numériques à l'appui de la gestion des données relatives aux bénéficiaires. Plusieurs membres ont déclaré qu'il fallait améliorer l'évaluation des partenaires coopérants, corriger les lacunes en matière de gestion des données relatives à ces derniers et veiller à ce que des mécanismes efficaces de remontée de l'information soient mis en place à l'intention des bénéficiaires. D'autres ont demandé des précisions sur les méthodes employées pour estimer le nombre de bénéficiaires indirects, évaluer la durée de l'appui fourni et juger de l'ampleur de l'appui reçu par chaque bénéficiaire.
251. S'exprimant au nom de sa liste, un membre du Conseil a exhorté le PAM à réduire la marge d'erreur dans les chiffres relatifs aux bénéficiaires qui sont communiqués par les bureaux de pays, à harmoniser les outils de gestion des données relatives aux bénéficiaires et à réduire les doubles comptages. Il s'est déclaré favorable à la recommandation préconisant de renforcer l'évaluation de la performance des partenaires coopérants et a souligné l'importance que revêtait l'impartialité des partenaires, en particulier ceux associés à la distribution de l'assistance et à la collecte de données.
252. Une membre du Conseil a demandé au PAM de veiller à expliciter dans la prochaine stratégie pluriannuelle relative aux systèmes d'information son engagement à harmoniser les outils numériques, notamment SCOPE et COMET. Elle a aussi demandé que les donateurs puissent accéder au tableau de bord de COMET et que des informations sur la qualité des données figurent dans les rapports destinés aux donateurs.
253. Les membres du Conseil ont invité la direction à préciser quels rapports présenteraient des informations sur la qualité des données et à donner des informations détaillées sur la stratégie de ciblage actuelle, compte tenu des problèmes soulevés par le ciblage effectif des personnes les plus vulnérables. Un membre a demandé s'il était utile de continuer à fournir des estimations sur le nombre de bénéficiaires indirects vu la difficulté de la tâche et la disparité des approches adoptées par les différents bureaux de pays.
254. La direction a répété qu'elle s'engageait à renforcer les mécanismes de coordination institutionnelle en matière de gestion de l'information relative aux bénéficiaires. Les dix critères applicables à la qualité des données énoncés par l'Auditeur externe seraient pris en compte et des directives seraient élaborées pour améliorer la cohérence; cependant, il était trop tôt pour décider des rapports qui présenteraient des informations sur la qualité des données. L'harmonisation des approches de ciblage et de sélection des bénéficiaires faisait l'objet de travaux en cours et certains aspects de la vulnérabilité comme le handicap et l'appartenance à des groupes autochtones ou linguistiques marginalisés seraient aussi considérés.
255. La direction s'est félicitée du soutien manifesté par les membres du Conseil en faveur de l'approche écosystémique des outils de gestion des bénéficiaires, et a ajouté que cette approche engloberait les plateformes pertinentes utilisées par d'autres organismes, comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'OIM, auxquelles l'interopérabilité avec les outils du PAM pourrait être étendue sous réserve de satisfaire à certains critères.

256. La direction a pris note des demandes formulées par les membres concernant le renforcement de la gestion des ONG et a ajouté que dans le cadre de ses activités sur COMET et la plateforme Partner Connect, le PAM s'efforcerait de favoriser l'harmonisation et de simplifier le partage des données; cela donnerait aussi l'occasion de renforcer les capacités des partenaires. La question de l'impartialité des partenaires serait prise en considération.
257. Un statisticien chevronné avait été recruté pour rédiger une note méthodologique relative aux rapports annuels sur les résultats et aux rapports annuels par pays, comme recommandé par l'Auditeur externe. Des directives initiales avaient été élaborées sur la façon d'estimer les bénéficiaires de niveau 2 et de niveau 3 et elles seraient mises à l'essai. Les donateurs avaient déjà accès aux données de COMET par le portail de données sur les PSP et à la visualisation des données de COMET, par exemple, sur le tableau de bord du rapport annuel sur les résultats.
258. La direction a indiqué que l'intégration de SCOPE et COMET avait déjà commencé et qu'un essai était en cours dans le Bureau du PAM en Iraq. La solution serait prête fin 2021 et permettrait d'obtenir de meilleures informations sur les bénéficiaires prévus et effectifs.
259. La direction a aussi assuré au Conseil que le Groupe de direction travaillait très sérieusement sur ce point et était déterminé à s'attaquer aux problèmes systémiques signalés dans le rapport de l'Auditeur externe.

2021/EB.A/18 Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe

260. Le Responsable du contrôle des risques a présenté le rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe, qui était une version révisée en date du 14 juin 2021, mise à jour pour tenir compte des nouveaux progrès réalisés dans la mise en œuvre des huit recommandations supplémentaires de l'Auditeur externe depuis la publication initiale du rapport le 21 mai. Outre les 31 recommandations mentionnées dans le rapport comme étant classées depuis la session annuelle du Conseil de 2020, soit un taux de classement de 55 pour cent qui, malgré les restrictions liées à la COVID-19, dépassait le taux moyen de 52 pour cent enregistré pendant le dernier quinquennat, trois recommandations avaient été soumises à l'Auditeur externe aux fins de validation; si elles étaient confirmées, le taux d'application des recommandations atteindrait 61 pour cent.
261. Les membres ont salué les efforts déployés par la direction pour appliquer les recommandations de l'Auditeur externe et l'ont encouragée à prendre les mesures nécessaires pour classer les recommandations en attente dans les meilleurs délais; ils ont souligné l'importance particulière des recommandations concernant les points suivants: les pertes de produits alimentaires, notamment le renforcement de la gestion des fournisseurs et des systèmes d'assurance qualité, la fraude, le parc immobilier, les services de transport aérien, la décentralisation et l'amélioration du contrôle exercé par les bureaux régionaux.
262. Un membre, rappelant que plusieurs observations et recommandations d'audit avaient été formulées en raison de l'incapacité de mettre à jour le manuel de gestion des ressources financières et la politique de sécurité de WINGS ou d'établir leur version définitive, s'est enquis des mesures prises pour s'assurer que les manuels de directives et les procédures en général étaient tenus à jour et a demandé si le PAM avait donné suite aux recommandations visant à garantir que ses manuels et ses directives étaient actualisés.
263. Le Responsable du contrôle des risques a indiqué que la résolution de toutes les questions non réglées progressait à un bon rythme et que les recommandations plus anciennes ayant trait aux ressources humaines, aux pertes de produits alimentaires et au renforcement du devoir de vigilance concernant les capacités de lutte contre la fraude et la corruption relatives aux fournisseurs devraient être classées plus tard dans l'année. Trois sur les cinq questions en suspens relatives au parc immobilier avaient été transmises à l'Auditeur externe en vue de leur classement, et les deux restantes, étant conditionnées par les modalités de travail de l'après-COVID-19, devaient encore être mises au point. Six sur les 16 recommandations relatives aux

services aériens avaient été appliquées au cours de cette année chargée, et un travail important avait été accompli au sujet de la fraude et des passagers ne remplissant pas les conditions requises, y compris une évaluation des risques de fraude.

264. S'agissant de la question soulevée lors de l'audit consacré à la décentralisation en 2017, le Responsable du contrôle des risques a indiqué que la direction avait lancé, en avril 2021, un projet relatif au contrôle de la gestion, dans le cadre duquel il présidait un groupe de pilotage qui avait établi les principes de base du contrôle assuré par les bureaux régionaux. Ce projet visait à examiner cinq domaines fonctionnels essentiels en 2021, l'examen d'autres domaines étant prévu en 2022. Il avait pour objet la simplification et le recentrage, qui devraient permettre d'effectuer des contrôles "plus intelligents" et d'améliorer les examens de deuxième ligne. S'agissant des procédures de mise à jour, il s'est engagé à ce que la Division de la gestion globale des risques fasse l'inventaire des procédures existantes et vérifie qu'elles soient à jour, mais il a ajouté que la responsabilité de l'actualisation des manuels incombait au premier chef à la deuxième ligne et était imputable à chaque domaine concerné.
265. Le Directeur financier a ajouté que l'examen de la gouvernance budgétaire avait fait apparaître que la documentation, les directives et les politiques n'étaient pas suffisamment accessibles et n'étaient pas organisées par thème, problèmes auxquels la direction remédiait actuellement. Des efforts concertés étaient également déployés pour s'assurer que les orientations et les directives étaient tenues à jour et que des cadres de gouvernance appropriés étaient en place.
266. Pour ce qui est des achats et des pertes de produits alimentaires, la Directrice adjointe de la Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement a rappelé qu'un débat sur les achats aurait lieu plus tard au cours de cette session et proposé que les questions portant sur ces sujets soient abordées dans ce contexte.

**2021/EB.A/19 Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM
(1er janvier-31 décembre 2020)**

267. Présentant le rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM, la Directrice adjointe de la Division de la planification et de la performance institutionnelles a décrit comment ces mécanismes, notamment le Mécanisme de gestion globale des vivres, avaient prouvé leur utilité tout au long de 2020 en améliorant l'efficacité du PAM et en lui permettant d'atteindre les personnes les plus démunies dans les meilleurs délais et de faire le meilleur usage possible des contributions mises à disposition ou prévues. Elle a appelé l'attention sur la demande de relèvement du plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres, qui augmenterait de 100 millions de dollars pour passer à 660 millions de dollars. Le PAM pourrait ainsi faire face à un environnement opérationnel en évolution rapide, développer ses activités de prestation de services d'achat de denrées, renforcer les filières régionales d'approvisionnement du Mécanisme de gestion globale des vivres à l'appui des interventions d'urgence, atténuer les risques tels que les incertitudes liées à la fermeture des frontières et appliquer une stratégie mondiale à long terme des promotion des aliments nutritifs spécialisés.
268. Les membres ont remercié la direction pour ce rapport, indiquant que l'utilité des mécanismes de préfinancement était avérée et se déclarant favorables au relèvement du plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres. Un membre, s'exprimant au nom d'une liste, a demandé qu'une partie de cette augmentation soit affectée aux achats effectués auprès de petits exploitants locaux. Un autre a fait observer qu'après cette augmentation, le plafond serait 11 fois plus élevé que le montant initialement fixé et que des décisions stratégiques plus judicieuses auraient peut-être permis d'éviter d'avoir recours à ce relèvement. Un troisième a fait remarquer que les avantages liés aux mécanismes pourraient être obtenus moyennant une augmentation de la part des financements souples et non assortis de conditions ou à affectation souple, et a mis en garde contre la dépendance à l'égard de ces mécanismes, faisant valoir qu'ils ne pouvaient pas remplacer les financements souples et risquaient de dissuader les donateurs de verser ce type de financement.

269. En réponse, la Directrice adjointe a indiqué que le PAM n'avait pas fixé de plafond pour le montant disponible pour les achats locaux. Le montant de 20 millions de dollars disponible actuellement à cette fin au titre du Mécanisme de gestion globale des vivres était réservé à cet usage, mais le PAM pouvait dépasser cette somme chaque fois que la demande pouvait être satisfaite moyennant des achats auprès de petits exploitants. Elle a également assuré au Conseil que le PAM convenait qu'il était nécessaire d'augmenter les contributions souples et ne ménageait pas ses efforts à cette fin.

2021/EB.A/20 Utilisation de l'excédent du Compte spécial d'auto-assurance

270. La direction a présenté une proposition concernant le prélèvement d'une somme de 20 millions de dollars sur le Compte spécial pour l'auto-assurance et son transfert sur le Compte d'intervention immédiate en vue du financement d'activités du PAM visant à sauver des vies dans des situations d'urgence. Le recul des pertes de produits alimentaires et la récupération réussie de pertes auprès des parties responsables avaient permis de ramener à 47 millions de dollars le montant à mettre en réserve sur le compte, selon l'évaluation par le PAM de ses besoins probables d'auto-assurance.
271. Les membres du Conseil ont unanimement approuvé la proposition.

Rapports d'évaluation

2021/EB.A/21 Rapport succinct de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au Programme alimentaire mondial et réponse du PAM

272. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), responsable du groupe chargé de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au PAM, a présenté les principales constatations issues de cet examen, qui avait permis de dresser un bilan de la fonction d'évaluation au PAM du point de vue de l'indépendance, de la crédibilité et de l'utilité, en suivant les normes et les règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Il en était ressorti que dans l'ensemble, la fonction d'évaluation était solide, mais le groupe avait formulé six recommandations visant à l'améliorer.
273. Le Directeur exécutif adjoint a remercié le groupe d'examen de son travail et de son rapport et affirmé l'importance de cet examen pour la direction, qui estimait que la fonction d'évaluation avait contribué à améliorer la qualité des programmes du PAM. L'étape suivante consistait à renforcer cette fonction de manière qu'elle puisse fournir les éclairages et les données factuelles nécessaires pour que le PAM contribue le plus efficacement possible à la réalisation de tous les ODD, notamment l'ODD 2.
274. Présentant la réponse du PAM au rapport, la Directrice de l'évaluation a accueilli avec satisfaction les recommandations du groupe d'examen et indiqué que le PAM encouragerait un financement durable et suffisant de la fonction d'évaluation, veillerait à ce que le personnel participant aux évaluations soit doté des compétences et des capacités appropriées et renforcerait l'apprentissage institutionnel fondé sur des éléments factuels tirés des évaluations. Les constatations issues de l'examen par les pairs étaieraient la mise à jour de la politique d'évaluation du PAM, l'objectif étant d'appuyer le renforcement des partenariats dans ce domaine au-delà du PAM, au service de la réalisation des ODD. Cela permettrait aussi d'assurer l'harmonisation de la fonction d'évaluation avec le plan stratégique à venir du PAM.
275. Les membres ont salué l'accueil réservé par le Bureau de l'évaluation aux constatations issues de l'examen par les pairs et ont félicité le Bureau d'être disposé à améliorer encore la fonction d'évaluation.

276. Deux membres ont déclaré que l'indépendance fonctionnelle et financière du Bureau était essentielle; l'un d'eux a ajouté que l'évaluation devrait être considérée comme une activité fondamentale pour ce qui était du financement et recommandé d'établir une structure hiérarchique claire, le Directeur de l'évaluation relevant sur le plan fonctionnel du Conseil d'administration et, sur le plan administratif, du Directeur exécutif. Il convenait en outre de prévoir la procédure à suivre en cas de licenciement, au sujet duquel le Conseil d'administration devrait être consulté.
277. Une membre a regretté qu'une grande partie des membres du personnel et des bureaux de pays considèrent l'évaluation comme une activité bureaucratique et elle a encouragé les dirigeants du PAM à manifester leur plein appui à la fonction d'évaluation et à exposer clairement au personnel l'intérêt que présente l'utilisation des données factuelles et des enseignements tirés de l'expérience pour la prise de décisions et la conception des politiques, des stratégies et des programmes. Elle a en outre invité la direction à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la contribution de l'évaluation à l'apprentissage institutionnel, notamment en donnant suite aux recommandations issues des évaluations afin que les enseignements tirés soient pris en considération dans les pratiques et les politiques du PAM. Enfin, elle s'est félicitée des efforts déployés par la direction pour faire en sorte que l'égalité femmes-hommes, l'inclusion et la responsabilité à l'égard des populations touchées soient plus systématiquement prises en compte dans les évaluations.
278. Un autre membre a prié le Bureau de l'évaluation de veiller à appliquer une approche uniforme à toutes les évaluations, qu'elles soient centralisées ou décentralisées.
279. La Directrice de l'évaluation a pris note des observations des membres, s'agissant en particulier de la nécessité de maintenir et de renforcer l'indépendance du Bureau de l'évaluation, et de lui assurer un financement suffisant, et elle a indiqué que de plus amples renseignements sur la manière d'obtenir ces résultats seraient communiqués au Conseil d'administration à l'occasion d'une prochaine réunion informelle sur la mise à jour de la politique en matière d'évaluation. En procédant à cette actualisation, le Bureau de l'évaluation mettrait fortement l'accent sur la question de l'utilité lors de la prise de décisions concernant les éléments à évaluer ainsi que le moment et le lieu de l'évaluation, et il tiendrait compte de l'intérêt croissant suscité par les évaluations multipays régionales réalisées par des bureaux régionaux, les évaluations commandées par des divisions du Siège et, dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, les évaluations conjointes.

2021/EB.A/22 Rapport annuel sur l'évaluation en 2020 et réponse de la direction

280. La Directrice de l'évaluation a présenté une courte vidéo mettant en lumière certaines des principales constatations issues du rapport annuel sur l'évaluation. Malgré les difficultés créées par la pandémie en 2020, la fonction d'évaluation au PAM avait continué de s'améliorer et la Directrice a remercié ses collègues du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays pour leur dévouement et leur travail acharné. Les points saillants à retenir concernant les activités du Bureau de l'évaluation en 2020 étaient l'adaptation rapide aux difficultés liées à la pandémie, la progression des partenariats et la participation à des évaluations conjointes. Les priorités pour 2021 étaient la mise en œuvre des politiques et systèmes actualisés, le renforcement des capacités du personnel chargé de l'évaluation au PAM, l'accroissement de l'accès à des évaluateurs qualifiés et à des partenariats en vue d'améliorer les pratiques d'évaluation, et la promotion de l'utilisation des données probantes issues des évaluations.
281. Saluant le travail du Bureau de l'évaluation, la Directrice adjointe de la Division de la planification et de la performance institutionnelles a déclaré que si des progrès avaient été régulièrement accomplis sur la voie de la concrétisation de l'ambition de la politique d'évaluation, il fallait cependant accorder plus d'attention à l'utilisation des enseignements tirés de l'évaluation et à la gestion des connaissances et veiller à ce que des capacités et des ressources suffisantes soient consacrées à l'évaluation partout au PAM.

282. Des membres du Conseil, notamment deux s'exprimant au nom de listes et un au nom d'un groupe d'États membres, ont salué la souplesse dont avait fait preuve le Bureau de l'évaluation en s'adaptant et en aménageant ses méthodes de travail pendant la pandémie et ils se sont félicités de sa collaboration accrue avec des partenaires, en particulier pour la réalisation d'évaluations conjointes, du développement des capacités d'évaluation dans l'ensemble du PAM et de la place plus importante accordée aux évaluations d'impact. Ils ont encouragé le Bureau de l'évaluation à tirer parti des accomplissements récents, notamment en incorporant dans ses pratiques de travail ordinaires les méthodes de collecte de données à distance mises au point en 2020, en intégrant dans le rapport annuel sur les résultats les enseignements tirés des évaluations consacrées à des thèmes transversaux et en profitant de sa participation à la réalisation d'évaluations interinstitutions conjointes pour faciliter l'apprentissage collectif, notamment en mettant à disposition son expérience considérable en matière d'approches d'évaluation dans des contextes humanitaires complexes.
283. Les membres du Conseil ont exhorté la direction à mener à bien la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation encore en suspens (soit 44 pour cent). Ils ont fait part de leur préoccupation concernant l'annulation de certaines évaluations de PSP en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19 et estimé que la conception de chaque PSP de deuxième génération devrait être éclairée par une évaluation du PSP de première génération correspondant. Les membres du Conseil ont demandé des informations supplémentaires sur les points suivants: l'utilisation des enseignements tirés des évaluations; l'adéquation des ressources allouées à la fonction d'évaluation en 2020; le petit nombre d'évaluations décentralisées portant sur des activités relevant d'interventions d'urgence; et le lancement récent du système de suivi des risques et des recommandations R2.
284. La Directrice de l'évaluation s'est engagée à fournir les informations demandées dans les futurs rapports annuels sur l'évaluation et évoqué ce qui était prévu pour promouvoir l'utilisation des éléments factuels issus des évaluations, notamment la production d'une nouvelle série de rapports sur les suites données à l'évaluation, qui porteraient sur des groupes d'évaluations et étudieraient la mesure dans laquelle les éléments tirés des évaluations étaient effectivement exploités par la direction. Des ressources suffisantes avaient été allouées à l'évaluation en 2021, mais il fallait prévoir une forte augmentation pour 2022 si l'on voulait couvrir le plan de travail, plus important. L'objectif consistant à allouer 0,8 pour cent du produit total des contributions du PAM à la fonction d'évaluation s'était révélé trop ambitieux et un autre objectif serait examiné lors de la consultation informelle sur l'évaluation qui se tiendrait en juillet 2021.
285. La Directrice adjointe de l'évaluation a expliqué que lorsqu'il n'était pas possible de conduire une évaluation de PSP à temps pour éclairer la conception d'un nouveau PSP, des éléments factuels étaient rassemblés à partir d'autres évaluations de PSP ou d'évaluations plus générales traitant de problèmes analogues. La mise à jour de la politique d'évaluation viserait notamment à rendre les données factuelles issues de l'évaluation plus systématiquement accessibles aux parties prenantes, à la fois en interne et à l'extérieur du PAM.
286. La Directrice adjointe de la Division de la planification et de la performance institutionnelles a expliqué que le pourcentage relativement faible (56 pour cent) de recommandations mises en œuvre tenait en partie à l'adoption d'un paramètre plus rigoureux pour déterminer quand il avait effectivement été donné suite à une recommandation, alors qu'auparavant c'était l'application des différentes mesures préconisées au titre de chaque recommandation qui était mesurée. L'approche plus globale consistant à rendre compte des recommandations appliquées était jugée plus rigoureuse et plus fidèle à l'objectif de chaque évaluation. La direction se penchait actuellement sur les motifs possibles de l'utilisation relativement limitée des enseignements issus de l'évaluation au PAM.

2021/EB.A/23 Rapport succinct de l'évaluation stratégique de la contribution des activités d'alimentation scolaire à la réalisation des objectifs de développement durable et réponse de la direction

287. La Directrice de l'évaluation a présenté le rapport succinct de l'évaluation stratégique de la contribution des activités d'alimentation scolaire à la réalisation des ODD, laquelle avait permis de constater l'efficacité multidimensionnelle de l'alimentation scolaire. L'étude recommandait au PAM d'investir en faveur de l'état de préparation organisationnel, en actualisant sa politique en matière d'alimentation scolaire et en renforçant la mise en œuvre de sa stratégie dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne les partenariats, la mobilisation de ressources, le suivi et l'évaluation et les questions transversales comme la problématique femmes-hommes.
288. La direction a réaffirmé que le PAM était déterminé à donner corps aux ambitions définies dans la stratégie relative à l'alimentation scolaire en matière de transformation et à assumer à cet égard un rôle de chef de file à l'échelle mondiale. Elle se félicitait des constatations et des recommandations issues de l'évaluation stratégique, indiquant qu'elles serviraient de base pour l'élaboration du nouveau plan stratégique et pour les travaux en cours visant à actualiser les directives relatives à l'alimentation scolaire dans les contextes d'urgence humanitaire. Elle acceptait toutes les recommandations, mais se demandait s'il serait possible de respecter les échéances fixées pour certaines mesures.
289. Les membres du Conseil ont insisté sur le rôle fondamental joué par les programmes d'alimentation scolaire dans les stratégies nationales de lutte contre l'insécurité alimentaire, la malnutrition, la pauvreté et les inégalités sociales, et dans les initiatives de relèvement après la pandémie de COVID-19. Ils ont salué le rôle de chef de file joué par le PAM et l'ont félicité pour la souplesse dont il avait fait preuve pour adapter les activités d'alimentation scolaire face à la fermeture des écoles en 2020.
290. S'exprimant au nom de sa liste, un membre du Conseil a encouragé le PAM à tirer des enseignements de l'expérience acquise au niveau national en matière d'alimentation scolaire. Il a demandé comment le PAM prévoyait d'augmenter le financement et les capacités dans ce domaine. Un autre membre, qui s'exprimait au nom de sa liste, s'est félicité de la collaboration du PAM avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre d'initiatives d'alimentation scolaire et a fait observer que des actions locales contribuaient clairement à la réalisation de sept ODD. Il a demandé que des informations actualisées sur l'alimentation scolaire soient communiquées régulièrement, afin d'obtenir un soutien politique et financier, et a invité le PAM à utiliser autant que possible des produits locaux dans ses programmes d'alimentation scolaire.
291. Plusieurs membres ont exprimé leur ferme soutien à la coalition pour l'alimentation scolaire; ils espéraient qu'elle occuperait une place de choix pendant le Sommet sur les systèmes alimentaires. Un membre du Conseil a invité le PAM à développer sa capacité relative à l'alimentation scolaire dans les contextes d'urgence humanitaire et après un choc; un autre a demandé combien de programmes d'alimentation scolaire du PAM étaient mis en œuvre dans des contextes difficiles. Plusieurs membres ont prié instamment le PAM de veiller à ce que l'alimentation scolaire joue un rôle essentiel dans le nouveau plan stratégique.
292. Un membre du Conseil a indiqué que son pays souhaitait vivement collaborer avec le PAM pour ses activités nationales d'alimentation scolaire et partager avec d'autres pays ses données d'expérience dans ce domaine.
293. La Directrice de la Division des programmes en milieu scolaire a noté que les efforts déployés par le PAM pour renforcer ses capacités en matière d'alimentation scolaire étaient décrits dans sa stratégie décennale; ils étaient axés sur: le développement des travaux de recherche et de la collecte de données factuelles aux fins de la prise de décisions au niveau des pays; la mise en place d'une stratégie institutionnelle de mobilisation de fonds pour les repas scolaires et d'une équipe spéciale sur le financement; et l'élargissement des directives sur les contextes d'urgence humanitaire concernant les questions relatives à la protection, à la problématique

femmes-hommes et au ciblage. Elle a ajouté qu'environ 30 pour cent des activités d'alimentation scolaire du PAM étaient menées dans des situations précaires ou d'urgence humanitaire.

294. Elle a rendu hommage aux États membres qui avaient joué un rôle essentiel dans la mise en place et la promotion de la coalition pour l'alimentation scolaire, ajoutant que le PAM collaborait avec la Vice-Secrétaire générale et l'Envoyée spéciale pour le sommet sur les systèmes alimentaires en vue de leur communiquer des informations sur la coalition et sur les effets multidimensionnels des programmes d'alimentation scolaire.

2021/EB.A/24 Synthèse des éléments factuels et des enseignements relatifs au renforcement des capacités des pays tirés des évaluations décentralisées et réponse de la direction

295. La Directrice adjointe de l'évaluation a présenté la synthèse des éléments factuels et des enseignements relatifs au renforcement des capacités des pays tirés des évaluations décentralisées et la réponse de la direction, qui avaient permis de constater que les activités de renforcement des capacités des pays faisaient partie intégrante des interventions du PAM et amélioraient les résultats des programmes, lorsqu'elles étaient mises en œuvre intégralement. Le rapport contenait cinq recommandations sur des questions telles que le suivi et l'évaluation, le financement, l'évaluation des besoins en capacités et la prise en compte des problématiques transversales.
296. La direction a accueilli avec satisfaction ce rapport et exprimé son plein accord avec les recommandations; elle a noté que: depuis 2019, le PAM avait consenti des investissements considérables en faveur du renforcement des capacités des pays, y compris par le biais d'une nouvelle unité spécialisée au Siège; des indicateurs du renforcement des capacités des pays avaient été intégrés dans le Cadre de résultats institutionnels; une méthode susceptible de transformer les relations entre les femmes et les hommes était utilisée dans le dispositif d'évaluation des besoins en capacités; et des directives détaillées avaient été élaborées. La direction a reconnu qu'il fallait réaliser de nouveaux progrès, s'agissant en particulier des partenariats avec d'autres acteurs du développement, du financement et du suivi.
297. Un membre du Conseil s'est félicité du constat selon lequel les activités de renforcement des capacités des pays pourraient induire des changements durables à cet égard dans l'ensemble des régions et des programmes, mais il a souligné des défaillances dans la définition, l'approche, la mesure, le financement et la dotation en personnel des activités de développement des capacités du PAM. Il a déclaré que les efforts visant à accroître les effets porteurs de transformation des opérations du PAM devraient être pris en compte dans le nouveau plan stratégique et dans les nouvelles politiques relatives au renforcement des capacités des pays, à la protection sociale et à la résilience. Il a encouragé le PAM à harmoniser les indicateurs révisés avec le nouveau plan stratégique et le cadre de résultats institutionnels connexe, et préconisé de renforcer la coopération avec les partenaires, s'agissant en particulier de l'évaluation conjointe des besoins et des capacités.
298. Une membre du Conseil a invité le PAM à remédier au manque de données de bonne qualité relatives au suivi et à l'évaluation, en raison duquel il avait été difficile de tirer des conclusions sur le renforcement des capacités des pays reposant sur des données factuelles. Elle a également prié le PAM de donner la priorité aux partenariats dans le nouveau plan stratégique. Une autre membre a constaté que les moyens dont disposait le PAM pour le renforcement des capacités des pays ne s'étaient guère améliorés malgré la création de l'unité spécialisée. Elle a demandé comment la direction prévoyait de faire en sorte que les compétences techniques nécessaires dans ce domaine soient renforcées dans toutes les régions.

299. Le Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement s’est félicité de l’appui apporté par le Conseil à l’amélioration des moyens nécessaires au renforcement des capacités des pays. Il a confirmé que la direction s’attachait à perfectionner le suivi et l’évaluation en consultation avec d’autres acteurs du développement. D’importants investissements extrabudgétaires avaient été consentis en faveur du renforcement des capacités des pays au cours des deux années écoulées – la synthèse des évaluations, elle, couvrant la période 2016-2019 – ce qui reflétait la demande et la détermination de la direction à apporter des améliorations dans ce domaine. Un financement spécial était utilisé pour mettre à niveau les moyens au niveau régional, et le PAM améliorait sa formation, associait des partenaires et appliquait une approche plus normalisée. Le Directeur a indiqué qu’il fallait entreprendre des actions communes avec des partenaires et fait observer que les questions relatives aux définitions, à la dotation en personnel et aux méthodes utilisées pour le renforcement des capacités des pays seraient traitées dans un proche avenir, moyennant la prise de décisions stratégiques et budgétaires.

2021/EB.A/25 Point sur l'application des recommandations issues des évaluations

300. La Directrice adjointe de la Division de la planification et de la performance institutionnelles a répété que la direction s’engageait à appliquer intégralement les recommandations issues des évaluations et qu’elle donnait la priorité aux demandes de financement internes liées à l’une quelconque des recommandations relatives au contrôle. Globalement, 56 pour cent des 198 recommandations issues d’évaluations qui devaient être mises en œuvre en 2020 l’avaient été avant la fin de cette même année, les pourcentages selon les différents types d’évaluation variant de 74 pour cent des recommandations s’agissant des évaluations de PSP, à 25 pour cent s’agissant des évaluations d’interventions d’urgence et des évaluations de politiques. Le faible taux d’achèvement s’expliquait en partie par une modification du paramètre de l’indicateur de performance clé utilisé, qui, à l’issue de la révision, mesurait l’application intégrale des recommandations dans leur entier et non celle de chacune des mesures recommandées. En conséquence, il n’était pas possible d’établir des comparaisons avec les années antérieures. L’outil de suivi des risques et des recommandations R2 mis en place en janvier contribueraient à améliorer le suivi et l’application des recommandations.
301. Des membres du Conseil, notamment un s’exprimant au nom d’une liste, ont vivement encouragé la direction à continuer d’améliorer l’application des recommandations issues des évaluations et l’utilisation des données d’évaluation qui, à leur avis, contribuaient à éclairer les prises de décisions, à renforcer l’efficacité institutionnelle et à favoriser l’apprentissage organisationnel et la responsabilité à l’égard des parties prenantes. Ils ont accueilli avec satisfaction la plateforme R2 et dit attendre avec intérêt les points qui seraient faits à l’avenir sur l’utilisation et l’efficacité de celle-ci.
302. Un membre du Conseil a fait part de sa préoccupation suscitée par la baisse régulière du pourcentage de recommandations mises en œuvre, qui était passé de 81 pour cent en 2018 à 64 pour cent en 2019 et 56 pour cent en 2020, et a demandé un complément d’information sur les recommandations encore en suspens et sur les plans prévus par la direction pour y donner suite.
303. La Directrice adjointe a pris note des demandes des membres du Conseil concernant l’amélioration de la clarté des informations fournies dans le rapport et a indiqué que les membres du Conseil pouvaient accéder à l’information sur la plateforme R2. Répondant à une question en particulier, elle a expliqué que seul le Bureau régional pour l’Afrique de l’Est avait mis en œuvre 100 pour cent des recommandations issues d’évaluations. Elle a remercié les membres du Conseil de leur appui et a ajouté qu’elle fournirait au cours de réunions bilatérales toute information supplémentaire demandée.

304. La Directrice de l'évaluation a présenté certaines des activités que son bureau et la direction prévoyaient de mener pour améliorer l'utilisation des enseignements tirés des évaluations et l'application des recommandations issues des évaluations.

Questions diverses (suite)

Point sur le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies

305. Le Chef du Service du transport aérien du PAM a rendu compte au Conseil des opérations menées par l'UNHAS en 2020, de sa situation financière et de sa performance du point de vue du rapport coût-efficacité, de l'impact environnemental et de la satisfaction des usagers. Il a mis en évidence des déficits financiers importants pour les opérations menées en République arabe syrienne, en Libye, en République centrafricaine et en Guinée; les fonds viendraient à manquer en août pour cinq autres opérations menées dans des pays. Le PAM s'employait à améliorer la pérennité du financement en mettant au point une stratégie de mobilisation de fonds destinés à l'UNHAS, avec notamment la planification pluriannuelle des engagements de financement des donateurs.
306. S'exprimant au nom de sa liste, une membre du Conseil a félicité le PAM pour le rôle essentiel joué par l'UNHAS dans l'intervention menée à l'échelle mondiale face à la COVID-19. Elle a encouragé le PAM à continuer de collaborer avec les ONG et les partenaires d'exécution pour concevoir et mettre en œuvre les opérations menées par l'UNHAS, ajoutant que des évaluations annuelles portant sur les retraits étaient nécessaires pour s'assurer que les opérations étaient bien suspendues lorsque d'autres moyens de transport étaient disponibles.
307. Elle a prié instamment le PAM d'améliorer la pérennité du financement, moyennant une approche uniforme et systématique du recouvrement des coûts et de la mobilisation de fonds, et la constitution d'une réserve souple pour faciliter la montée en puissance des opérations en situation d'urgence; des dispositions relatives à un financement pluriannuel devraient également être étudiées.
308. Elle a invité le PAM à faire le point régulièrement sur l'UNHAS en communiquant des informations plus claires sur les coûts, l'établissement des priorités, l'efficacité, la performance et l'impact environnemental. Elle a également demandé des précisions sur l'application des recommandations issues de l'audit, y compris sur les calendriers et les mécanismes relatifs à la participation des États membres, ainsi qu'une explication concernant les taux de satisfaction des passagers relativement faibles au Kenya et en République arabe syrienne.
309. Un autre membre du Conseil a réaffirmé le soutien de son pays à l'UNHAS et souligné qu'il était important de collaborer avec les ONG pour la conception et la mise en œuvre des activités aériennes.
310. Le Chef du Service du transport aérien a signalé qu'un avant-projet de cadre d'action avait été mis au point pour donner suite aux recommandations de l'Auditeur externe; le Conseil serait associé aux débats sur ce projet et un calendrier définitif serait communiqué à un stade ultérieur. La recommandation relative à la déclaration des émissions de gaz à effet de serre était classée, mais la direction avait pris note qu'il était souhaité que de plus amples informations sur la hiérarchisation des coûts, la performance et l'impact environnemental soient communiquées lors des prochains points sur la question.
311. Le PAM analysait les raisons des faibles taux de satisfaction des passagers et taux de réponse observés dans certains pays; toute mesure prise à cet égard serait communiquée au Conseil.

Questions d'administration et de gestion (suite)

2021/EB.A/26 Nomination de deux membres du Comité d'audit

312. Introduisant ce point de l'ordre du jour, Mme Elizabeth Petrovski, Représentante permanente suppléante des États-Unis d'Amérique, qui avait rempli la fonction de présidente du jury chargé de sélectionner les deux candidats qui seraient nommés membres du Comité d'audit en remplacement des membres dont le mandat prendrait fin en novembre 2021, a décrit le processus de sélection et présenté les deux meilleurs candidats, M. Darshak Shah (Kenya) et M. Veerathai Santiprabhob (Thaïlande). Elle a également informé le Conseil que, compte tenu du haut niveau de qualification des autres candidats présélectionnés, le jury suggérerait que la prochaine personne recommandée sur la liste des candidats présélectionnés, une femme qui venait de la région relevant de la Liste C, soit prise en considération au moment de pourvoir le prochain siège vacant prévu au Comité, en novembre 2022.
313. Un membre, qui s'exprimait au nom d'une liste, a félicité les candidats sélectionnés, fait l'éloge de la présidente et des membres du jury pour la transparence et le caractère inclusif des procédures de sélection et remercié le Secrétariat qui avait présélectionné les candidats et organisé ce processus.
314. Répondant à une question posée par un membre, le Secrétaire du Conseil d'administration a indiqué que le Conseil devrait approuver la proposition du jury de prendre en considération la candidate de la Liste C présélectionnée pour pourvoir le prochain poste vacant au Comité d'audit; à défaut, un nouveau processus de sélection devrait être lancé.

2021/EB.A/27 Nomination de l'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle

315. Le Directeur exécutif adjoint a expliqué la procédure de sélection du nouvel Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle et présenté Mme Fabienne Lambert, actuellement Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP à New York, qui était la candidate recommandée par le jury.
316. Plusieurs membres du Conseil, dont un s'exprimait au nom d'une liste, ont pris la parole pour remercier le jury pour son travail et se sont prononcés en faveur de la nomination de Mme Lambert. Deux membres ont souligné le rôle essentiel joué par l'Inspecteur général; l'un d'eux mettait en évidence la nécessité d'assurer son indépendance fonctionnelle et l'autre espérait que la nouvelle Inspectrice générale veillerait à garantir la transparence et la réactivité avec autant de rigueur que son prédécesseur. Un membre s'est également déclaré satisfait du nombre et de la qualité des candidats à ce poste, estimant que cela témoignait de la réputation d'excellence du PAM. Des membres ont salué par ailleurs les résultats obtenus par la précédente Inspectrice générale ainsi que par la personne qui remplissait actuellement cette fonction par intérim.
317. Le Directeur exécutif adjoint a fait observer que le membre du Conseil participant au jury avait été très clair avec chaque candidat au cours du processus d'entretien au sujet de l'indépendance de cette fonction et de l'obligation de rendre des comptes au Conseil. Mme Lambert avait expliqué quels étaient ses rapports avec le Conseil d'administration du FNUAP, qui étaient tout à fait comparables, et il ne doutait pas que les membres pourraient compter sur des services de contrôle aussi solides, indépendants et riches d'enseignements que par le passé.

2021/EB.A/28 Rapport du Corps commun d'inspection: le multilinguisme dans le système des Nations Unies

318. Ainsi que des membres l'avaient demandé lors de la première session ordinaire du Conseil d'administration de 2021, le Responsable du contrôle des risques a fait le point sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection (CCI) dans son rapport sur le multilinguisme dans le système des Nations Unies, notant que le PAM avait accepté toutes les recommandations sauf celle qui préconisait de nommer un seul coordonnateur principal. Cette recommandation était acceptée en partie étant donné que le multilinguisme était déjà bien intégré dans diverses fonctions et que le PAM était résolu à collaborer avec le coordonnateur à l'échelle du système des Nations Unies, qui avait rang de Secrétaire général adjoint.
319. Plusieurs membres, dont un s'exprimait au nom d'une liste, ont remercié la direction pour la réponse apportée à leur demande et réaffirmé que le multilinguisme était de la plus haute importance pour les Nations Unies; ils ont mentionné une série de raisons, notamment le rôle joué par le multilinguisme dans l'harmonisation des efforts déployés par les pays pour atteindre un objectif commun, la promotion de la démocratisation, le renforcement de la participation et l'amélioration de la qualité du dialogue et de la coopération.
320. Un membre, s'exprimant au nom d'une liste, a salué les efforts de l'équipe dirigée par le Secrétaire du Conseil d'administration et encouragé le PAM à s'employer à améliorer la communication et à promouvoir la participation de tous les membres. Il a aussi remercié les interprètes pour leur contribution et instamment invité le PAM à augmenter ses investissements en faveur de l'interprétation et de la traduction des documents pour les réunions, y compris au niveau régional. Soutenu par un autre membre, il a demandé qu'il soit prévu d'examiner la question du multilinguisme à la prochaine réunion des organismes ayant leur siège à Rome.
321. Deux membres ont noté avec satisfaction l'engagement en faveur du multilinguisme mentionné dans la nouvelle politique en matière de personnel du PAM et, conjointement avec un troisième membre qui s'exprimait au nom d'une liste, ils ont préconisé de définir des indicateurs pour suivre les résultats obtenus.
322. Deux membres, dont un s'exprimait au nom d'une liste, ont engagé la direction à réexaminer sa décision de n'accepter que partiellement la recommandation du CCI qui préconisait de nommer un seul haut fonctionnaire comme coordonnateur pour le multilinguisme.
323. Le Responsable du contrôle des risques, la Directrice de la Division des ressources humaines, le Secrétaire du Conseil d'administration, le Directeur exécutif adjoint et la Sous-Directrice exécutive chargée du Département de la culture organisationnelle ont tous pris la parole pour souligner l'importance du multilinguisme au PAM. Le Responsable du contrôle des risques a indiqué que le PAM avait mis en place des pratiques visant à promouvoir le multilinguisme à l'intention de ses 20 000 membres du personnel: tous les principaux cours d'apprentissage en ligne étaient disponibles dans au moins quatre langues et les administrateurs avaient accès gratuitement à l'application Rosetta Stone. Reconnaissant que la promotion du multilinguisme était un processus continu, le PAM imposait strictement l'obligation de maîtriser une deuxième langue au moment du recrutement, des dérogations étant rarement accordées, uniquement à titre temporaire. La Directrice de la Division des ressources humaines a ajouté que le PAM vérifiait déjà les connaissances linguistiques de son personnel à l'aide d'indicateurs, y compris les activités relatives au multilinguisme, tandis que le Secrétaire du Conseil d'administration prenait note de la demande visant à favoriser le multilinguisme dans les réunions plus informelles et s'engageait à repérer les possibilités offertes à cet égard et à examiner cette question avec ses homologues des autres organismes ayant leur siège à Rome, lorsqu'ils prépareraient leur prochaine réunion intergouvernementale. Le Directeur exécutif adjoint a remercié les membres pour leurs observations et salué la contribution des interprètes. La Sous-

Directrice exécutive chargée du Département de la culture organisationnelle a confirmé que la politique en matière de personnel faisait état de l'engagement à promouvoir activement le multilinguisme et indiquait clairement que le PAM prendrait des initiatives visant à mettre en place des effectifs multiculturels et multilingues, et elle a réaffirmé au Conseil que l'unité de coordination susmentionnée de son département prêterait une attention particulière au multilinguisme.

Point sur les achats de produits alimentaires

324. La Chef de la Division des achats a présenté une vue d'ensemble des activités menées et des gains d'efficacité obtenus en 2020, mettant en évidence la réduction des délais de livraison, l'augmentation des achats effectués auprès de petits exploitants, les économies réalisées et l'intensification de la prestation de services aux gouvernements. Elle a noté le rôle essentiel joué par le Mécanisme de gestion globale des vivres, qui a garanti en particulier l'efficacité des opérations pendant la pandémie de COVID-19.
325. Plusieurs membres du Conseil se sont félicités de ce qu'ils considéraient comme des progrès, s'agissant de la réduction de l'impact environnemental des achats, du raccourcissement des délais de livraison et de l'intensification des opérations lorsque cela était nécessaire. Un membre a encouragé le PAM à donner la priorité à la durabilité, notamment en utilisant des emballages et des produits respectueux de l'environnement comme l'huile de palme certifiée durable. Elle a également souligné combien il était important de soutenir les petits exploitants, moyennant par exemple le renforcement des capacités et l'amélioration de l'infrastructure.
326. Un membre du Conseil a fait observer que le PAM était bien placé pour promouvoir des chaînes d'approvisionnement plus équitables et résilientes, en mettant pleinement en œuvre sa politique relative aux achats locaux et régionaux. Elle a demandé à la direction de préciser les prochaines étapes et le calendrier de la mise en œuvre de la politique. Elle a également encouragé le PAM à chercher les moyens plus efficaces de se servir des achats pour améliorer l'existence des petits exploitants, indiquant que les achats locaux pouvaient aussi réduire l'impact environnemental des achats du PAM et augmenter la disponibilité de produits alimentaires frais et nutritifs pour des communautés entières.
327. Un membre du Conseil a demandé au PAM de quelle manière il collaborait avec les gouvernements pour la prestation de services et quelle était l'incidence de ces activités sur leurs capacités. Un autre membre a sollicité des précisions sur les gains d'efficacité associés aux achats effectués via le Mécanisme de gestion globale des vivres, par rapport aux achats effectués selon la procédure habituelle, et sur la manière dont on pourrait en tirer parti pour faire face aux fluctuations des coûts. Elle a également demandé si le PAM avait envisagé de s'approvisionner en riz durable et si les emballages étaient collectés et réutilisés; elle souhaitait qu'un point soit fait sur les efforts déployés pour trouver des solutions de remplacement pour les sacs en plastique et sur la manière dont le PAM avait renforcé son contrôle des achats et des systèmes alimentaires.
328. Un autre membre du Conseil a demandé dans quelle mesure la hausse des cours mondiaux des produits alimentaires aurait une incidence sur les achats du PAM. Il s'est également enquis des raisons pour lesquelles le PAM rencontrait des difficultés pour trouver d'autres fournisseurs d'aliments nutritifs spécialisés. Un autre membre s'est félicité des récentes consultations bilatérales entre son gouvernement et des petits producteurs, au sujet des possibilités pour ces derniers d'approvisionner le PAM dans le cadre de ses opérations.
329. La Directrice adjointe de la Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement a assuré au Conseil que le PAM était déterminé à soutenir les économies locales grâce aux achats locaux et régionaux. Il adoptait de nouvelles modalités contractuelles, des mesures pour prévenir les pertes de produits alimentaires au niveau des pays, des calendriers culturels pour planifier les achats et un plan d'achat de produits alimentaires couvrant 12 pays africains. La mise en œuvre de la politique de 2019 relative aux achats locaux et régionaux avait commencé,

mais les progrès avaient été entravés par les restrictions liées à la COVID-19. La direction a proposé de donner de plus amples détails sur les étapes de la mise en œuvre et sur son avancement à la deuxième session ordinaire de 2021 du Conseil ou à l'occasion d'une réunion d'information informelle.

330. Des travaux étaient en cours pour évaluer l'impact des achats locaux sur les économies locales, notamment dans le cadre de la prestation de services. Le PAM passait également en revue son analyse des risques et son modèle de fonctionnement actuels. La Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement mettait sur pied une coalition avec des gouvernements et des entités du secteur privé pour se préparer en vue du sommet sur les systèmes alimentaires et collaborait avec ses partenaires pour améliorer le conditionnement durable.
331. Le PAM s'occupait actuellement de la prestation de services à la demande, mais il espérait approcher les gouvernements à l'avenir avec des plans d'engagement et de retrait précis, selon lesquels il assurerait la transition jusqu'à ce que les gouvernements soient en mesure de prendre en charge les opérations d'achat. La coalition susmentionnée jouerait un rôle essentiel pour réaliser cette ambition.
332. Dans le cadre des efforts visant à prévenir les pertes de vivres, le PAM avait mis en circulation un outil automatique de notification des incidents relatifs aux produits alimentaires; des études de faisabilité avaient été réalisées afin de suivre les denrées en temps réel, "de la ferme à la table", et le financement de ce système avait été obtenu. Des normes en matière de réduction des déchets industriels seraient également adoptées et une approche fondée sur la gestion simplifiée serait appliquée pour réduire si possible la durée de l'entreposage. Les activités de renforcement des capacités des petits exploitants porteraient sur la gestion après récolte, les pratiques d'entreposage optimales et le matériel permettant de réduire les pertes après récolte et de garantir la qualité des produits alimentaires.
333. Pour surmonter les difficultés en matière d'achat liées à la hausse des prix et aux problèmes de disponibilités, le PAM appliquait diverses solutions, parmi lesquelles: le remplacement des produits; le recours accru à l'analyse des marchés (afin de prévoir les pénuries et de déterminer quand et où procéder aux achats); l'utilisation optimale du Mécanisme de gestion globale des vivres (grâce également à l'augmentation de l'enveloppe institutionnelle récemment approuvée par le Conseil); et les contrats à long terme (afin d'acheter à meilleur prix).
334. Les aliments nutritifs spécialisés n'étaient pas produits à grande échelle, car la demande commerciale pour ces produits était faible et la production nécessitait un investissement initial important. Toutefois, en 2020, le PAM avait signé des accords avec des producteurs en Europe, en Asie et au Moyen-Orient; une usine de fabrication avait ouvert au Ghana début 2021 et un appel à manifestation d'intérêt avait été lancé en Éthiopie afin de trouver de nouveaux fournisseurs.
335. En réponse aux observations de la direction, un membre du Conseil a demandé que des informations actualisées sur les achats soient incluses dans le programme de travail du Conseil d'administration.

Questions de politique générale (suite)

Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida

336. La Directrice de la Division de la nutrition par intérim a informé le Conseil des efforts déployés par le PAM pour venir en aide aux personnes vivant avec le VIH et la tuberculose, dont la vulnérabilité avait été considérablement aggravée à cause des répercussions de la COVID-19. En 2020, le PAM était venu en aide à plus d'un demi-million de personnes vivant avec le VIH et la tuberculose et à leur famille en leur apportant un soutien alimentaire et nutritionnel, y compris dans des situations d'urgence et de fragilité. Conformément à sa mission consistant à sauver des vies et à transformer les existences, le PAM collaborait avec le HCR sur les questions relatives au VIH dans les situations d'urgence et les crises humanitaires, et avec l'Organisation internationale du Travail en vue de renforcer la protection sociale tenant compte du VIH.
337. L'appui apporté par le PAM aux mères individuellement et aux ménages exposés à l'insécurité alimentaire comptant des orphelins et des enfants vulnérables avait permis d'améliorer la nutrition et le taux d'observance du traitement vital contre le VIH de plus de 420 000 personnes séropositives, et plus de 99 pour cent des nourrissons à risque étaient nés séronégatifs.
338. L'évaluation de la politique de 2010 relative au VIH commencerait en juin 2021, en même temps que l'évaluation de la politique en matière de nutrition. Le PAM veillerait à ce que les principes inhérents au soutien alimentaire et nutritionnel en faveur des plus vulnérables, consistant à ne laisser personne de côté, et l'optimisation stratégique des partenariats soient intégrés à ses activités en matière de VIH, afin d'aider les gouvernements à atteindre leurs propres objectifs dans la lutte contre le VIH et garantir, le cas échéant, l'intégration dans les systèmes nationaux de protection sociale.
339. S'exprimant au nom de sa liste, une membre du Conseil a félicité le PAM pour sa détermination à venir en aide aux personnes vivant avec le VIH/sida et la tuberculose et pour les efforts qu'il déployait pour renforcer la riposte mondiale au VIH/sida, en particulier dans le contexte de la pandémie.
340. Elle a fait observer qu'il était important de s'assurer que le soutien alimentaire et nutritionnel était intégré dans la riposte au VIH/sida, afin de favoriser le respect du traitement, d'améliorer la nutrition et de réduire l'insécurité alimentaire. Elle a ajouté qu'en réduisant les conduites à haut risque qui pourraient augmenter la transmission du VIH et de la tuberculose, l'appui apporté par le PAM avait un effet préventif sur les populations vulnérables.
341. Elle approuvait la riposte conjointe au VIH et au sida de tous les organismes coparrainant le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et encourageait le PAM à renforcer ses activités dans le cadre du programme de travail d'ONUSIDA pour 2020-2021 et de sa stratégie pour 2021-2026.
342. La Directrice a confirmé aux membres du Conseil que le PAM soutenait activement la stratégie d'ONUSIDA, ainsi que la mise en place de son cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités.

Questions diverses (suite)

Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

343. Le Président du Conseil a brièvement synthétisé certains débats de la réunion conjointe des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'UNICEF, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du PAM, tenue le 27 mai 2021. Les membres des conseils d'administration des six entités avaient participé à la réunion et leurs chefs de secrétariats avaient été présents ou représentés. Le Directeur exécutif adjoint y avait assisté au nom du Directeur exécutif du PAM.
344. La réunion avait pour thème l'Examen quadriennal complet et la réforme du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
345. Après la présentation du thème par le Président, la discussion avait porté sur les enseignements tirés de l'intervention face à la COVID-19 et sur la marche à suivre pour un redressement durable, inclusif et résilient. Des exemples au niveau des pays avaient été présentés, ainsi que des approches conjointes, notamment 119 plans d'intervention socioéconomique couvrant 137 pays. Le Président avait décrit les conséquences dévastatrices de la pandémie sur la santé, la société et l'économie et avait appelé à une unité et à une cohésion plus marquées au sein du système des Nations Unies pour le développement.
346. Dans sa présentation, le Directeur exécutif adjoint avait souligné l'importance de la coordination et insisté sur le fait qu'il fallait analyser, agir et programmer conjointement dans les domaines de la santé, de la nutrition et de la protection sociale, si l'on voulait dresser des protections contre les futurs chocs. Il avait aussi évoqué l'existence d'une coalition pour les repas scolaires qui montait en puissance dans le contexte du processus conduisant à la tenue du sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.
347. Un rapport succinct sur la réunion conjointe serait mis en ligne dans toutes les langues officielles du PAM avant la tenue de la deuxième session ordinaire du Conseil de 2021.

Résumé des travaux du Conseil d'administration

2021/EB.A/29 Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration

348. Le Président a fait savoir que la Rapporteuse de la première session ordinaire de 2021 du Conseil avait rédigé un résumé de ladite session et qu'un projet avait été communiqué en avril 2021 aux membres du Conseil, lesquels avaient fait plusieurs suggestions qui avaient été incorporées dans le projet. Le Conseil avait ensuite approuvé ce résumé.

Vérification des décisions et recommandations adoptées

349. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Président a fait observer que la session en cours, comme les sessions précédentes, s'était déroulée de manière harmonieuse bien qu'elle ait été menée à distance par des moyens électroniques, et il a félicité le Secrétariat et le personnel technique qui avaient rendu cela possible. Il a attiré l'attention sur certaines discussions qui avaient eu lieu pendant la session, y compris celles avec l'invité d'honneur au sujet du Sommet des Nations Unies à venir sur les systèmes alimentaires, celles sur l'approbation de la politique du PAM en matière de personnel et celles sur les divers rapports annuels exposant en détail les résultats obtenus par le PAM en 2020.
350. La Rapporteuse a ensuite confirmé que les décisions et recommandations présentées dans le projet de compilation des décisions et recommandations adoptées par le Conseil à la présente session correspondaient à celles qui avaient été approuvées pendant la session. La version définitive des décisions et recommandations adoptées serait mise en ligne sur le site Web du Conseil la semaine suivante et un résumé des discussions ayant eu lieu pendant la session serait diffusé pour observations en temps utile.

ANNEXE I

Décisions et recommandations

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

Le Conseil a décidé, en raison de la pandémie de COVID-19 et conformément aux dispositions de l'article I.4 de son Règlement intérieur, de tenir sa session annuelle de 2021 par la voie numérique du 21 au 25 juin 2021.

21 juin 2021

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

21 juin 2021

Désignation du Rapporteur

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé Mme Chiara Segrado (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Liste D) Rapporteuse de la session annuelle de 2021.

21 juin 2021

Questions stratégiques actuelles et futures

2021/EB.A/1 Déclaration liminaire du Directeur exécutif

Le Conseil a pris note de la déclaration liminaire du Directeur exécutif. Les principaux points de cet exposé et les observations formulées par le Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

21 juin 2021

Questions diverses

2021/EB.A/2 Point sur la participation du PAM aux préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021

Le Conseil:

- i) a pris note de l'exposé oral sur les préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021, en particulier s'agissant des progrès accomplis au regard de la piste d'action n° 5, pour laquelle le PAM est l'organisme de référence pour le système des Nations Unies; et
- ii) a engagé le PAM à continuer de prendre part au processus préparatoire du pré-sommet et du sommet et à entretenir l'élan donné par la coalition pour des repas scolaires favorisant la nutrition, la santé et l'instruction de tous les enfants.

Le Conseil attendait avec intérêt d'avoir, à l'issue du sommet, un échange avec la direction du PAM au sujet des incidences qu'auraient les orientations qui en découleraient.

21 juin 2021

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

2021/EB.A/3 Plan stratégique de pays- Cuba (2021-2024)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour Cuba (2021-2024) (WFP/EB.A/2021/8-A/1), pour un coût total pour le PAM de 28 702 009 dollars É.-U.

22 juin 2021

Rapports annuels

2021/EB.A/4 Rapport annuel sur les résultats de 2020

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel sur les résultats de 2020 (WFP/EB.A/2021/4-A), notant que celui-ci constituait un exposé complet des résultats obtenus par le PAM pendant l'année écoulée. Conformément à l'article VI.3 du Statut et à ses décisions 2000/EB.A/2 et 2004/EB.A/11, ainsi qu'à la résolution E/2013/L.17 du Conseil économique et social et à la décision prise par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à sa 148^{ème} session en 2013, le Conseil a demandé que le Rapport annuel sur les résultats de 2020 soit transmis au Conseil économique et social et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, accompagné de la présente décision ainsi que des décisions et recommandations qu'il avait adoptées en 2020.

22 juin 2021

2021/EB.A/5 Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2020

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2020" (WFP/EB.A/2021/4-B).

23 juin 2021

2021/EB.A/6 Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2020 et Note de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2020" (WFP/EB.A/2020/4-C). Le Conseil a également pris note du document intitulé "Note de la direction sur le Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2020" (WFP/EB.A/2021/4-C/Add.1).

23 juin 2021

Questions de politique générale

2021/EB.A/7 Politique du PAM en matière de personnel

Ayant examiné le document WFP/EB.A/2021/5-A, le Conseil:

- a approuvé la politique du PAM en matière de personnel et son but consistant à façonner les effectifs nécessaires pour s'acquitter de la mission définie dans les plans stratégiques du PAM;
- a noté que le plan d'exécution et d'investissement présenté à l'annexe V donnait des estimations indicatives des investissements nécessaires pour appliquer pleinement la politique;
- a également noté que les initiatives et les activités à mener pour mettre en œuvre la politique du PAM en matière de personnel en 2021 seraient financées au moyen d'allocations budgétaires et extrabudgétaires existantes;
- a noté que les initiatives et les activités à mener pour mettre en œuvre la politique du PAM en matière de personnel à partir de 2022 seraient financées au moyen du plan de gestion, des budgets de portefeuilles de pays ou d'autres mécanismes de financement, selon le cas; et

- a demandé au Directeur exécutif de lui rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique dans le plan de gestion et le rapport annuel sur les résultats.

23 juin 2021

2021/EB.A/8 Politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption

Le Conseil a approuvé la politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption (WFP/EB.A/2021/5-B/1).

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/2 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/3 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/3).

23 juin 2021

2021/EB.A/9 Politique révisée de communication des rapports de contrôle émanant du Bureau de l'Inspecteur général

Le Conseil a approuvé la politique de communication des rapports de contrôle émanant du Bureau de l'Inspecteur général, telle qu'elle figurait dans l'annexe au document WFP/EB.A/2021/5-C/1, et décidé que cette politique prenait effet immédiatement et remplaçait la précédente énoncée dans les documents WFP/EB.2/2012/4-A/1 et WFP/EB.A/2017/6-B/1/Corr.1.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/2 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/3 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/3).

23 juin 2021

2021/EB.A/10 Point sur le plan d'exécution de la politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur le plan d'exécution de la politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle" (WFP/EB.A/2021/5-D).

23 juin 2021

2021/EB.A/11 Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective en 2020

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective en 2020" (WFP/EB.A/2021/5-E).

23 juin 2021

Ressources, questions financières et budgétaires

2021/EB.A/12 Rapport annuel du Comité d'audit

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Comité d'audit" (WFP/EB.A/2021/6-C/1).

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/2 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/3 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/3).

23 juin 2021

2021/EB.A/13 Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspectrice générale" (WFP/EB.A/2021/6-D/1) et a constaté que les activités de contrôle fondées sur les risques exécutées et décrites dans les rapports en 2020 n'avaient permis de détecter aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place au PAM susceptible de compromettre sérieusement la réalisation globale des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci. Le Conseil a encouragé la direction à tirer parti des possibilités d'amélioration mises en lumière dans le rapport.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/2 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/3 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/3).

24 juin 2021

2021/EB.A/14 Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle - 2020

Le Conseil a pris note du document intitulé "Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle - 2020" (WFP/EB.A/2021/6-E/1/Rev.1).

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/2 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/3 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/3).

24 juin 2021

2021/EB.A/15 Comptes annuels vérifiés de 2020

Le Conseil:

- i) a approuvé les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2020, ainsi que le Rapport de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2021/6-A/1), conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) a pris note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 50 109 dollars pour l'exercice 2020 au titre de versements à titre gracieux, de pertes de numéraire passées en charges et d'annulations de créances; et
- iii) a pris note de ce que les pertes de produits enregistrées en 2020 avaient été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/2 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/3 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/3).

24 juin 2021

2021/EB.A/16 Rapport de l'Auditeur externe sur les initiatives internes d'importance primordiale et réponse de la direction du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport de l'Auditeur externe sur les initiatives internes d'importance primordiale" (WFP/EB.A/2021/6-F/1) et de la réponse de la direction du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe publiée sous la cote WFP/EB.A/2021/6-F/1/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats et des liens avec l'opération de budgétisation stratégique ascendante en cours.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/2 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/3 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/3).

24 juin 2021

2021/EB.A/17 Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires et réponse de la direction du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires" (WFP/EB.A/2021/6-G/1) et de la réponse de la direction du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe publiée sous la cote WFP/EB.A/2021/6-G/1/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/2 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/3 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/3).

24 juin 2021

2021/EB.A/18 Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe" (WFP/EB.A/2021/6-H/1/Rev.1).

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/2 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/3 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/3).

24 juin 2021

2021/EB.A/19 Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2020)

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2020)" (WFP/EB.A/2021/6-B/1) et a approuvé le relèvement du plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres de 560 millions de dollars à 660 millions de dollars.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/2 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/3 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,J)/3).

24 juin 2021

2021/EB.A/20 Utilisation de l'excédent du Compte spécial d'auto-assurance

Ayant examiné le document intitulé "Utilisation de l'excédent du Compte spécial d'auto-assurance" (WFP/EB.A/2021/6-J/1), le Conseil a approuvé le transfert d'un montant de 20 millions de dollars du Compte spécial d'auto-assurance au Compte d'intervention immédiate.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/2 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2021/5(B,C)/3 et WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/3).

24 juin 2021

Rapports d'évaluation**2021/EB.A/21 Rapport succinct de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au Programme alimentaire mondial et réponse du PAM**

Le Conseil a pris note du rapport succinct de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au Programme alimentaire mondial (WFP/EB.A/2021/7-D) et de la réponse du PAM publiée sous la cote WFP/EB.A/2021/7-D/Add.1/Rev.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats

24 juin 2021

2021/EB.A/22 Rapport annuel sur l'évaluation en 2020 et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel sur l'évaluation en 2020" (WFP/EB.A/2021/7-A) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2021/7-A/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

24 juin 2021

2021/EB.A/23 Rapport succinct de l'évaluation stratégique de la contribution des activités d'alimentation scolaire à la réalisation des objectifs de développement durable et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du rapport succinct de l'évaluation stratégique de la contribution des activités d'alimentation scolaire à la réalisation des objectifs de développement durable (WFP/EB.A/2021/7-B) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2021/7-B/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

25 juin 2021

2021/EB.A/24 Synthèse des éléments factuels et des enseignements relatifs au renforcement des capacités des pays tirés des évaluations décentralisées et réponse de la direction

Le Conseil a pris note de la synthèse des éléments factuels et des enseignements relatifs au renforcement des capacités des pays tirés des évaluations décentralisées (WFP/EB.A/2021/7-C) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2021/7-C/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

25 juin 2021

2021/EB.A/25 Point sur l'application des recommandations issues des évaluations

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur l'application des recommandations issues des évaluations" (WFP/EB.A/2021/7-E).

25 juin 2021

Questions d'administration et de gestion**2021/EB.A/26 Nomination de deux membres du Comité d'audit**

Le Conseil a approuvé la nomination des candidats suivants en qualité de membres du Comité d'audit:

- M. Darshak Shah (Kenya); et
- M. Veerathai Santiprabhob (Thaïlande).

Leur premier mandat de trois ans débuterait le 15 novembre 2021 et s'achèverait le 14 novembre 2024.

25 juin 2021

2021/EB.A/27 Nomination de l'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle

Conformément à la recommandation du Directeur exécutif, le Conseil a approuvé la nomination de Mme Fabienne Lambert (France) au poste d'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle pour un mandat de quatre ans allant de juillet 2021 à juin 2025.

25 juin 2021

2021/EB.A/28 Rapport du Corps commun d'inspection: le multilinguisme dans le système des Nations Unies

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport du Corps commun d'inspection: le multilinguisme dans le système des Nations Unies" (WFP/EB.A/2021/10-C).

25 juin 2021

Résumé des travaux du Conseil d'administration**2021/EB.A/29 Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la première session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.1/2021/13.

25 juin 2021

ANNEXE II**Ordre du jour**

- 1. Adoption de l'ordre du jour (pour approbation)**
- 2. Désignation du Rapporteur**
- 3. Déclaration liminaire du Directeur exécutif**
- 4. Rapports annuels**
 - a) Rapport annuel sur les résultats de 2020 (pour approbation)
 - b) Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2020 (pour examen)
 - c) Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2020 et note de la direction (pour examen)
- 5. Questions de politique générale**
 - a) Politique du PAM en matière de personnel (pour approbation)
 - b) Politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption (pour approbation)
 - c) Politique révisée de communication des rapports de contrôle émanant du Bureau de l'Inspecteur général (pour approbation)
 - d) Point sur le plan d'exécution de la politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle (pour examen)
 - e) Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2000) (pour examen)
 - f) Point sur l'élaboration du Plan stratégique du PAM pour 2022-2026 (pour information)¹
 - g) Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (pour information)
 - h) Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement) (pour information)*
- 6. Ressources, questions financières et budgétaires**
 - a) Comptes annuels vérifiés de 2020 (pour approbation)
 - b) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2020) (pour approbation)
 - c) Rapport annuel du Comité d'audit (pour examen)
 - d) Rapport annuel de l'Inspectrice générale (pour examen) et Note du Directeur exécutif (pour examen)
 - e) Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle - 2020 (pour examen)
 - f) Rapport de l'Auditeur externe sur les initiatives internes d'importance primordiale (pour examen) et réponse de la direction du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe (pour examen)
 - g) Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires (pour examen) et réponse de la direction du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe (pour examen)

¹ Ce point sera examiné durant la session.

- h) Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (*pour examen*)
- i) Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2020 (*pour information*)
- j) Utilisation de l'excédent du Compte spécial d'auto-assurance (*pour approbation*)

7. Rapports d'évaluation (*pour examen*)

- a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2020 et réponse de la direction
- b) Rapport succinct de l'évaluation stratégique de la contribution des activités d'alimentation scolaire à la réalisation des objectifs de développement durable et réponse de la direction
- c) Synthèse des éléments factuels et des enseignements relatifs au renforcement des capacités des pays tirés des évaluations décentralisées et réponse de la direction
- d) Rapport succinct de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au Programme alimentaire mondial et réponse du PAM
- e) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations

8. Questions opérationnelles

- a) Plans stratégiques de pays (*pour approbation*)
 - 1. Cuba (2021–2024)
- b) Révisions de plans stratégiques de pays et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Conseil d'administration au moyen d'un vote par correspondance (*pour information*)
 - 2. Congo (2019–2023)

9. Questions d'organisation et de procédure

- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2021-2022 (*pour information*)

10. Questions d'administration et de gestion

- a) Nomination de deux membres du Comité d'audit (*pour approbation*)
- b) Nomination de l'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle (*pour approbation*)
- c) Rapport du Corps commun d'inspection: le multilinguisme dans le système des Nations Unies (*pour examen*)
- d) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil
- e) Rapport sur les pertes globales pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (*pour information*)
- f) Point sur l'achat de produits alimentaires (*pour information*)*
- g) Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) au 31 décembre 2020 (*pour information*)
- h) Rapport sur la sécurité (*pour information*)

11. Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration (*pour approbation*)

12. Questions diverses

- a) Point sur la participation du PAM aux préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021 (*pour examen*)
- b) Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel (*pour information*)*
- c) Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (*pour information*)*
- d) Point sur le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (*pour information*)*

13. Vérification des décisions et recommandations adoptées

Liste des sigles utilisés dans le présent document

AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
CCI	Corps commun d'inspection
COMET	outil des bureaux de pays pour une gestion efficace
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
ODD	objectif de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU-Femmes	l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSP	plan stratégique de pays
SCOPE	plateforme numérique pour la gestion des bénéficiaires et des transferts
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM